MÉMOIRES

ET LETTRES

DE MADAME

DE MAINTENON.

TOME IV.

Contenant le Tome IV^e. des MÉMOIRES.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE MADAME DE MAINTENON,

Et à celle du Siecle passé.

PAR MR. DE LA BEAUMELLE.

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée des Remarques Critiques de Mr. DE VOLTAIRE, tirées de son Essai sur l'Histoire Générale.

TOME QUATRIEME.

A MAESTRICHT,

Chez JEAN-EDME DUFOUR & PHILIPPE ROUX, Imprimeurs-Libraires, associés.

M. DCC. LXXVIII.

DC
136
M2L2
1778
t. 4

LIBRARY
NOV 1 1965

1018409

TABLE

DES

LIVRES & CHAPITRES

Contenus dans le Tome quatrieme.

LIVRE DIXIEME.

Le Quiétisme.

CH. I^er^. *Me. Guyon.* pag. 2
CH. II. *Harlai de Chanvalon.* 8
CH. III. *Me. Guion enfermée & élargie.* 11
CH. IV. *L'Abbé de Fénelon.* 17
CH. V. *Progrès de Me. Guion.* 23
CH. VI. *Godet des Marais.* 27
CH. VII. *Premiers bruits sur le Quiétisme.* 33
CH. VIII. *Commissaires accordés à Mad. Guion.* 43
CH. IX. *Conférences d'Issy.* 47
CH. X. *Fénelon, Archevêque de Cambray.* 52
CH. XI. *Fénelon opposé à Bossuet.* 56
CH. XII. *Mort de l'Archev. de Paris.* 62

CH. XIII. *L'explication des Maximes des Saints.* pag. 66
CH. XIV. *Propositions d'accommodement* 73
CH. XV. *Fénelon prend Rome pour juge.* 79
CH. XVI. *Fénelon renvoyé dans son Diocese.* 83
CH. XVII. *Ecrits pour & contre.* 89
CH. XVIII. *Calomnie réfutée.* 93
CH. XIX. *Livre de Fénelon examiné à Rome.* 98
CH. XX. *Disgrace de Fénelon.* 103
CH. XXI. *Fénelon est condamné, & se soumet.* 109
CH. XXII. *Me. de Maintenon accusée de vouloir rendre son mariage public.* 114
CH. XXIII. *Vraie cause de la disgrace de Fénelon. Sa mort.* 126

LIVRE ONZIEME.

CH. Ier. *État de la France.* 137
CH. II. *Madame la Duchesse de Bourgogne.* 145
CH. III. *La Paix de Riswick.* 162
CH. IV. *Le bien public.* 167
CH. V. *L'Archevêque de Paris. Le P. de la Chaise. Le Curé de Versailles.* 177

Ch. VI. *Billets de Confession.* pag. 195

LIVRE DOUZIEME.

Ch. Ier. *Mariage de Mlle. d'Aubigné.* 205
Ch. II. *Mariages.* 214
Ch. III. *Monseigneur.* 217
Ch. IV. *Me. la Duchesse de Bourbon.* 224
Ch. V. *Mlle. de Choin.* 232
Ch. VI. *Chagrins domestiques.* 257
Ch. VII. *M. de Chamillard.* 269
Ch. VIII. *La mort de Monsieur, celle du Comte d'Aubigné, & celle de Me. de Montespan.* 285

Fin de la Table des Chapitres.

MÉMOIRES

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE MADAME DE MAINTENON,

Et à celle du Siecle paſſé.

LIVRE DIXIEME.

LE QUIÉTISME.

MADAME de Maintenon eut tant de part à l'affaire du Quiétiſme, qu'on me permettra bien de la détailler. On y verra l'innocence opprimée, un Roi vigilant ſurpris, un fantôme d'héréſie pourſuivi avec

acharnement, un Ambaſſadeur ouvertement infidele aux ordres de ſon maître, un Pere de l'Egliſe trop ardent, un Novateur docile. On y trouvera quelques contradictions : mais ce n'eſt pas à moi à concilier les hommes avec eux-mêmes.

CHAPITRE I.

Madame Guion.

JEanne-Marie Bouvieres de la Mothe, née à Montargis, de parents nobles, mariée à dix-huit ans au fils du célebre Guion (1), qui devoit ſa nobleſſe & ſa fortune à la belle entrepriſe du canal de Briare, ſe tourna de bonne heure vers les choſes du Ciel. Son imagination tendre & flexible fit ſes malheurs, & ſa piété fit ſon crime. Son goût naiſſant de ſpiritualité fut fortifié par les conſeils de ſes Directeurs, & par les oppoſitions de ſon mari. Dom François de la Combe, Barnabite, natif de Tonon en Savoye,

(1) Conſeiller au Parlement. M. l'Abbé de la Bletterie a publié des Lettres Apologétiques ſur Madame Guion, qui ſont fort eſtimées & fort rares.

débauché dans sa jeunesse, dans l'âge mûr dévot & mystique, composé dans son extérieur, d'un visage sinistre, d'un esprit délié, s'empara de sa confiance, & mit ses erreurs en système.

Veuve à vingt-deux ans, maîtresse de grands biens, détachée de la terre, Me. Guion résolut de travailler au salut de son prochain. La Combe lui persuadoit qu'elle en étoit capable, soit qu'il en fût amoureux, & qu'il voulût l'engager à le suivre, soit qu'il la crût propre à inspirer la piété, soit qu'il pensât qu'il ne falloit qu'un effronté, une femme, des absurdités & des dupes, pour faire une Religion. Me. Guion entra dans les vues de son Directeur, non pour être à la tête d'un parti, mais uniquement pour glorifier Dieu (1). Les malheurs de Molinos ne l'effrayerent point : elle crut n'avoir rien de commun avec lui. Cependant son mari lui avoit dit en mourant : » Je crains fort que vos singularités ne » vous attirent bien des affaires. »

Jamais femme ne fut plus propre à former une secte. Beaucoup de noblesse dans les traits, de la douceur dans les yeux,

(1) Manuscrits de l'Evêque d'Agen, p. 284.

une bouche formée pour la perſuaſion ; l'humeur la plus inſinuante ; l'éloquence la plus naïve : en un mot, la plus aimable Hérétique qui eût encore paru. Sa piété ne l'empêchoit pas de laiſſer entrevoir une très-belle gorge, d'avoir un ſoin extrême de ſa parure, *de ſe piquer d'une politeſſe attentive & élégante, d'étaler avec complaiſance à un bal la vanité de ſa danſe*, d'aller à l'Egliſe, *bien plus pour être vue de ſon amant, que pour invoquer ſon amour*, (c'eſt le nom qu'elle donnoit à Jeſus-Chriſt), *d'aimer ſes attraits, qui, ſur leur déclin, ſembloient encore jetter de nouveaux feux ;* de ſe rappeller ce que l'*amour* lui avoit dit après la petite-vérole : *Si je t'avois voulu belle, je t'aurois laiſſée comme tu étois ; de ne faire des vœux de chaſteté que pour un temps ; de ne pouvoir ſouffrir qu'une femme fût belle en ſa préſence*(1) ; de choiſir pour Précepteur de ſon fils un Abbé jeune, agréable, bien fait, aſſidu, & plus occupé à montrer le Latin à la mere qu'à l'enfant (2). Perſé-

---

(1) Vie de Me. Guion écrite par elle-même : premiere partie.

(2) Relation du Quiétiſme par l'Abbé Phelippeaux, Ecrivain très-partial, mais très-inſtruit.

cutée par d'avides parents, toujours malade, & toujours jolie, elle aimoit Dieu, elle aimoit le monde, & ne se dégoûtoit ni de l'un ni de l'autre.

Elle avoit beaucoup d'esprit, & même de ce véritable esprit qu'un Ecrivain célebre (1) lui refuse, peut-être parce qu'il n'a pas lu ses Ouvrages. Voyez son *Moyen court*, & la troisieme partie de sa vie, depuis la page 14, jusqu'à la page 252 : vous y trouverez l'exposition la plus déliée de sa doctrine, qui n'étoit pas le Quiétisme, mais qui en approchoit fort dans l'expression, & qu'elle sauve néanmoins de cette ressemblance apparente. Comment n'auroit-elle pas eu d'esprit, elle qui sut découvrir ce systême de Métaphysique, que Pope a mis en si beaux vers? » La conduite, disoit-elle, » que Dieu tient sur l'homme, est une » conduite universelle. Car quoiqu'il y » ait l'ordre particulier qui regarde cha- » cun de nous, il est néanmoins telle- » ment dépendant de l'ordre général, que, » pour peu qu'il s'en éloignât, il jette- » roit tout dans la confusion. Les dé- » sordres du monde, les malheurs de

(1) Siecle de Louis XIV, chap. du Quiétisme.

» l'homme, les renverſements des Empires ſont une ſuite de cet ordre général : & ce qui nous paroît déſordre, à cauſe de notre maniere de concevoir les choſes, eſt un ordre admirable ſelon la divine ſageſſe : de ſorte que le déſordre particulier eſt ce qui conſerve l'ordre général. L'ordre général eſt, que Dieu établit, qu'il détruit ce qu'il a établi, & qu'il perpétue toutes choſes par cette deſtruction (1).

Me. Guion, pleine de ce zele qu'on a toujours pour ſes opinions, quand on les croit nouvelles, ou à ſoi, alla les répandre dans les pays où la conduiſit ſon *amour*. Elle s'accrédita par-tout par ſes profuſions ; elle prêcha le renoncement à ſoi-même, cet amour pur, déſintéreſſé, rejetté par les ames fortes, & toujours ſenti par les ames tendres. Elle parcourut le pays de Gex, le Dauphiné, le Piémont, où, pourſuivie par l'Inquiſiteur de Verceil, elle obéit à l'*amour*, qui lui dit que l'heure du martyre n'étoit pas encore venue. Elle eut des proſélites dans la grande Chartreuſe ; mais elle dédaigna toujours la gloire de faire une ſecte. Son eſprit

(1) Tome III de ſes Juſtifications, p. 269.

étoit foible; ſon cœur n'étoit pas ambitieux. Quand on ouvrit ſon corps, on n'y trouva aucune partie ſaine, hormis le cœur, qui pourtant étoit flétri, & le cerveau, qui étoit entier, mais comme celui d'un enfant, ſeulement un peu plus humide.

Elle ne donnoit aux foibles que le lait de ſes maximes & ſon *Moyen court*. Capables d'une nourriture plus ſolide, ils voguoient ſur les ondes impétueuſes de ſes *Torrents*. C'étoit le titre d'un de ſes Livres, tous imprimés avec l'approbation de quelques Docteurs, & tous curieux par un galimathias ſingulier. Elle eut beaucoup de diſciples : ſa doctrine flattoit l'orgueil, & ſoulageoit la pareſſe. On alloit à la plus ſublime perfection par un chemin ſemé de fleurs. Le ſimple acte de la vue de Dieu en ſoi-même, ſuffiſoit. Les Eccléſiaſtiques ſe croyoient diſpenſés du Bréviaire, les fideles d'une vie active, les femmes du ſoin de ſe précautionner contre leurs vapeurs. Les vieux pécheurs entroient de plein vol dans la chambre de l'époux : il ne falloit qu'aimer. Me. Guion poſoit des principes vrais : ſes ſectateurs tiroient des conſéquences pratiques qui paroiſſoient juſtes, & qui étoient abominables.

Le jeûne altéra sa raison. Elle prophétisa que tout l'Enfer se banderoit contre elle, que la femme seroit enceinte de l'esprit intérieur, & que le dragon se tiendroit bientôt debout devant elle. A son retour à Paris, la prophétie s'accomplit. Ses ennemis l'y attendoient.

CHAPITRE II.

Harlai de Chanvalon.

LE Diocese de Paris étoit alors gouverné par Mr. de Harlay de Chanvalon, Prélat qui s'etoit glissé dans l'Eglise plutôt qu'il n'y étoit entré. Sous Anne d'Autriche, Mr. Vincent de Paul, admis au Conseil de Conscience, l'avoit formellement exclus de la Coadjutorerie de Rouen. Mr. de Péréfixe prit le temps où quelque indisposition éloignoit du Conseil M. Vincent, pour proposer Harlay. Delà, la haine de ce Prélat contre Mr. Vincent, contre son institut, & contre tout ce qui lui ressembloit.

(1) Archevêque de Rouen, il avoit rem-

---

(1) Janvier 1660.

pli tout ſon Dioceſe du bruit de ſon incontinence. Ses déréglements lui valurent l'Archevêché de Paris : le Roi & Me. de Monteſpan craignoient un cenſeur rigide : ils ſe flatterent qu'un Paſteur gangréné de vices, n'auroit pas le front de leur reprocher leurs foibleſſes (1). Ils ne ſe tromperent pas. Harlay ſe tut, & ſouffrit tout. La maîtreſſe eut en lui un Courtiſan aſſidu, & le Prince un Caſuiſte commode. Un jour, il envoya un Peintre lever le deſſin de Conflans, avec ordre de deſſiner tout ce qu'il verroit, ſans être vu. L'Artiſte porta au Roi le plan de cette maiſon : on voyoit dans un cabinet Monſeigneur l'Archevêque mettant un bouquet dans le ſein de la Sultane du jour.

Une heureuſe phyſionomie, une politeſſe extrême, le talent de la parole, une mémoire prodigieuſe, couvroient une partie de ſes défauts. Il embraſſoit dans ſes audiences les Moines les plus mal-propres, avec le même empreſſement que ſes maîtreſſes les plus ragoûtantes : ſouvent il demandoit le nom d'un homme qu'il venoit d'étouffer de careſſes. Il traitoit les affaires de l'Egliſe avec la même légéreté

(1) Mém. de l'Evêque d'Agen.

qu'une affaire de cœur : aussi persuasif à l'assemblée du Clergé, qu'insinuant à la toilette d'une femme.

Insensiblement le Roi se défia de son éloquence, & les Ecclésiastiques, de ses caresses. Louis regarda ses brillantes saillies comme des pieges tendus à sa prudence : & les Prêtres, ses promesses comme des refus, & ses menaces comme de pures formalités. Le peuple chansonna son Archevêque. Nulle discipline dans son Diocese. Le Dogme étoit maintenu avec sévérité : la Morale alloit comme il plaisoit à la Providence. Il ne cherchoit plus les éloges du Roi, il se bornoit à se garantir de ses réprimandes : il mettoit toute sa vigilance à étouffer les bruits qui pouvoient l'instruire de ses simonies ou de ses débauches. Il obtenoit le pardon d'un éclat scandaleux, en se prêtant à toutes les volontés de la Cour à l'égard de l'Ordre dont il étoit le chef. Le Contrôleur-général étoit sûr de trouver dans le premier Ecclésiastique du Royaume un promoteur du don gratuit, pénétré des besoins de l'Etat, & prodigue des revenus de l'Eglise. Le zele du Prélat étoit si vif, que le Ministre étoit obligé de le modérer. Delà ces dettes immenses auxquelles le Clergé s'est assujetti : delà, ces em-

prunts, qui en rendant plus facile le recouvrement de l'impoſition, rendent l'impoſition plus fréquente.

A meſure que Louis ſe dégoûta des femmes, Harlay vit tomber ſon crédit. On ſe répentit de lui avoit confié la premiere Dignité de l'Egliſe. On lui ôta la feuille des Bénéfices. On ne lui parla plus avec la même bonté. On lui fit des reproches amers ſur le ſcandale de ſa vie. Son anti-chambre fut déſert.

CHAPITRE III.

Madame Guion enfermée & élargie.

(1) A Peine Madame Guion arriva-t-elle à Paris, que l'Archevêque obtint un ordre du Roi pour l'enfermer dans le Couvent des filles de la Viſitation de la rue St. Antoine. On l'accuſa d'avoir été ſéduite par La Combe ſon fidele ami, qu'on mit à la Baſtille. On diſoit que ce Moine avoit profité des moments de folie de ſa pénitente, pour at-

---

(1) An. 1687.

tenter à sa vertu. Elle appella en témoignage sa femme de chambre Catos, qui ne l'avoit jamais quittée. On lui répondit que Catos avoit partagé ses plaisirs. L'Archevêque la fit examiner par Cheron son Official, si fameux par le déréglement de ses mœurs, qu'on hésita si on lui ouvriroit le Couvent.

Me. Guion édifia les Religieuses, en séduisit quelques-unes, les attendrit toutes. Dans le monde, elle avoit des partisans : à la Cour, des protecteurs. Cependant Me. de la Maison-fort, sa cousine, fut la seule qui osa parler pour elle : La Maison-fort, d'une ancienne famille de Berry, dès douze ans Chanoinesse de Pouffay, Abbaye ouverte à la seule Noblesse, bien faite, aimable, pleine d'imagination & de candeur, persécutée par une injuste marâtre, présentée à Me. de Maintenon par l'Abbé Gobelin, admise à St. Cyr pour en perfectionner l'éducation : s'y livrant avec un zele qui lui mérita la confiance de l'Institutrice, trop dissipée pour songer à faire des vœux, trop orgueilleuse pour obéir à une femme. Elle goûtoit Me. Guion, & ne pouvoit se résoudre à suivre ses conseils, & à renoncer au monde : aussi Me. Guion lui disoit-elle : » Pour vous gouverner, ma

» cousine, il vous faut un bonnet quarré."

Madame de la Maison-fort, à la priere de M. Lasseau, Prêtre de la Mission, dit à Me. de Maintenon que Me. Guion n'étoit coupable que d'un excès d'amour pour Dieu ; que toutes les calomnies débitées contre elle, étoient inventées par des parents, avides de son bien ; que M. l'Archevêque de Paris étoit persuadé de son innocence, & ne la persécutoit que pour arracher d'elle, à force de menaces, un consentement au mariage de sa fille avec le Marquis de Chanvalon.

Me. de Maintenon en parla au Roi, qu'elle trouva fort prévenu par le P. de la Chaise. Ce Jésuite avoit peut-être cru devoir consoler l'Archevêque de la diminution de son crédit, en entrant dans ses petites passions. Il disposoit de tous les bénéfices ; mais il se conduisoit avec tant de sagesse, que Harlay croyoit disposer de lui : l'illusion ne dura pas long-temps.

Me. de Maintenon fut prévenue elle-même contre sa protégée, par le P. de la Motthe, Barnabite, beau-frere de Me. Guion. Ce Moine adroit contrefit par piété l'écriture de La Combe, & mit sous son nom tous les blasphêmes & tous les délires de Molinos.

Me. de Miramion voulut voir par ses

yeux, ſi Me. Guion étoit auſſi coupable ou auſſi folle qu'on le diſoit : elle alla au Couvent, interrogea la Supérieure, entendit l'éloge de la priſonniere, fit un rapport favorable à Me. de Maintenon, qui, ravie de s'être trompée, & fâchée de l'avoir été, promit de parler encore au Roi. Me. de la Maiſon-fort fit agir les Ducheſſes de Charoſt, de Chevreuſe, de Beauvilliers, de Mortemar, dont la piété n'étoit pas ſuſpecte. Me. Guion eut à la Cour un parti dont elle ne ſe doutoit pas dans ſa retraite. On dit qu'il étoit ridicule à M. l'Archevêque, qui ne haïſſoit pas les femmes, d'en vouloir perdre une qui n'aimoit que Dieu. Que cet homme auſtere ſéviſſe contre le relâchement des mœurs : on lui permettra enſuite de s'exercer contre ce qu'il appelle des héréſies.

Preſſé par Me. de Maintenon, à demi-inſtruit par les murmures de la Cour, le Roi dit qu'on préſentât un placet. Sur l'expoſé, il ordonna qu'on relâchât la priſonniere. L'Archevêque n'oſa ſe plaindre, mais voulut ſauver du moins ſon honneur.

Avant d'élargir Me. Guion, il eſſaya de lui faire paſſer un acte qui prouvoit qu'il ne s'étoit pas mépris, & qu'elle

étoit bien hérétique. Elle refusa de le signer, soutenant qu'il n'y avoit point d'hérésies dans ses livres, puisqu'elle n'avoit pas voulu y en mettre.

Me. de Maintenon laissant au Prélat la vaine gloire des formalités, fit dire à Me. de Guion de signer; qu'elle avertiroit le Roi de la violence, & que le plus pressé étoit de se retirer des mains du Prince des Prêtres.

Me. Guion obéit à sa Protectrice, & fut élargie. Me. de Maintenon avoit exigé une prompte signature, parce qu'elle jugeoit fort indifférent qu'une femme se fût trompée ou non en matiere de Religion, & qu'elle savoit qu'on cherchoit encore à prévenir le Roi, à qui l'on avoit déja surpris un ordre de transférer Me. Guion daus une prison à deux cents lieues de Paris. Tant il est aisé au crédit de tromper le Prince, & d'exercer sous son nom une tyrannie publique, lorsque les voies de la justice sont fermées par l'exercice abusif de l'autorité arbitraire!

Les Duchesses de Chevreuse & de Beauvilliers, la Princesse d'Harcourt, la Marquise de Montchevreuil, Me. de Miramion témoignerent à Me. Guion la joie qu'elles avoient de son élargissement, & l'inviterent d'aller à Versailles. Me. de Charost

lui prêta ſon appartement. Le Duc de Béthune, ſon pere, enveloppé dans la diſgrace de Fouquet, dont il avoit épouſé la ſœur, exilé à Montargis, avoit logé chez le pere de Me. Guion, & tranſmis à ſes enfants la reconnoiſſance qu'il devoit à la famille qui l'avoit ſecouru dans l'adverſité. La doctrine de Me. Guion fut goûtée à la Cour; & dans ce pays où l'on n'adore que la fortune, il y eut, peut-être pour la premiere fois, des cœurs qui adorerent Dieu en eſprit & en vérité.

Me. de Maintenon fut curieuſe d'entretenir une perſonne ſi extraordinaire. Les Ducheſſes s'empreſſerent d'accompagner Me. Guion à cette viſite. Ses charmes, ſon eſprit, ſes malheurs, je ne ſais quoi qui perſuade, ſa douceur, ſa patience, & ce talent ſupérieur de parler de Dieu d'une maniere ſublime, tout ſe réunit pour convaincre Me. de Maintenon qu'elle n'avoit jamais mieux employé ſon crédit.

Elle lui donna des marques d'eſtime; & ſa confiance crût de jour en jour. Les viſites de la nouvelle Sainte furent fréquentes. Ce n'étoient plus des heures rapides, c'étoient des jours entiers paſſés avec elle. Et plus on la voyoit, plus on en étoit charmé. Etoit-on accablé de chagrins ou de fatigues; Me. Guion étoit

appellée, & sa conversation toute céleste étoit également propre à délasser & à consoler.

Me. de Miramion la reçut dans sa Communauté en dépit de l'Archevêque. Me. Guion en sortoit quelquefois pour aller voir Me. de Charost à Benne, d'où elle passoit à St. Cyr. Elle y séjournoit quelques jours; elle y distribuoit ses livres; les Dames de St. Louis se passionnoient pour elle par imitation & par goût; & tandis que Me. de Maintenon bénissoit le Ciel de l'heureux succès de ses soins, l'erreur s'y glissoit sous le masque de la piété.

CHAPITRE VI.

L'Abbé de Fénelon.

CHaque jour voyoit grossir le nombre des disciples de la visionnaire. Bientôt elle en eut un qui en valoit des milliers. *Un jour elle l'ouit nommer. Elle en fut toute occupée avec une extrême force & douceur. Il lui sembla que l'*amour *le lui unissoit intimement, & qu'il se faisoit de lui à elle comme une filiation spirituelle.*

J'eus occasion, dit-elle, (1) *de le voir le lendemain ; je sentois intérieurement qu'il ne me goûtoit point, & j'éprouvai pourtant un je ne sais quoi qui me faisoit tendre de verser mon cœur dans le sien ; mais je ne trouvai pas que son cœur m'entendît ; & Dieu sait ce que je souffris la nuit ! Le jour, je le revis ; nous restâmes quelques temps en silence, & le nuage s'éclaircit un peu ; mais qu'il étoit encore loin de ce que je le souhaitois ! Je souffris huit jours entiers, & je me trouvai uni à lui sans obstacles. Et depuis, notre union augmente sans cesse, toujours plus pure, toujours plus vive, toujours ineffable. Il me semble que mon ame a un rapport entier avec la sienne. O mon fils ! mon cœur est collé au cœur de Jonathas. Je mourrois, s'il y avoit le moindre entre-deux entre toi & moi, entre nous & Dieu. O mon fils !* Que ces propos devoient toucher le cœur tendre & vertueux de l'Auteur de Télemaque !

L'Abbé de Fénelon, né dans le Périgord, de parents nobles, élevé par l'Evêque de Sarlat, son oncle, dirigé au Séminaire de St. Sulpice, par l'Abbé Tronson, plus appliqué dès sa jeunesse à l'étude

(1) Vie de Me. Guion, 3e. partie, p. 102.

de l'Ecriture Sainte, qu'à celle des Peres, employé avec ſuccès à la converſion des Proteſtants, Supérieur des nouvelles Catholiques, accuſé de Janſéniſme à cauſe de ſes liaiſons avec Laval, Evêque de la Rochelle, & avec Barillon, Evêque de Luçon, nommé deux fois à l'Epiſcopat par le Roi, & deux fois rejetté par le Confeſſeur, ſous prétexte qu'il étoit ami de Port-Royal : Fénelon venoit enfin de diſſiper tous les ſoupçons formés contre lui, & de recueillir le fruit de ſes études & de ſa patience. Ses ſermons avoient commencé ſa réputation ; la mort chrétienne du vieux Duc de Mortemar, qu'il avoit préparé à ce terrible paſſage, l'avoit achevée.

Le Roi avoit nommé le Duc de Beauvilliers, Gouverneur de M. le Duc de Bourgogne. Le Préceptorat étoit fort brigué. Le choix en fut abandonné au Gouverneur. Beauvilliers jetta les yeux ſur l'Abbé de Fénelon, qu'il connoiſſoit depuis long-temps. Il falloit écarter les ſoupçons de Janſéniſme. Il recourut à Me. de Maintenon, & lui fit le portrait le plus avantageux & le plus naturel de l'Abbé. Me. de Maintenon conſulta ſéparément Tronſon, Supérieur de St. Sulpice, qui vanta ſa piété, & déplora ſes malheurs ;

Hebert, Curé de Verſailles, qui répondit de ſa ſoumiſſion à l'Egliſe ; le Pere Valois, qui l'aſſura que Fénelon étoit auſſi Jéſuite que lui-même ; Boſſuet, qui dit nettement que dans le Clergé du ſecond ordre, il ne connoiſſoit perſonne qui l'égalât. Elle dit au Roi, que le Duc de Bourgogne ſeroit trop heureux d'être élevé par un homme qui réuniſſoit les ſuffrages de gens d'un caractere ſi oppoſé. Fénelon fut nommé Précepteur ; & ce choix fut ſi applaudi, que l'Académie d'Angers le propoſa pour ſujet du prix qu'elle diſtribue toutes les années.

Tout à la fois l'homme à la mode & le Saint de la Cour, il étoit ſouhaité partout, & ne ſe montroit qu'à quelques amis utiles & choiſis. Il concilioit tout l'enjouement, toute la complaiſance que demande le commerce des femmes, avec toute la modeſtie qu'exigeoit ſon état ; ſimple avec le Duc de Bourgogne, ſublime avec Boſſuet, brillant avec les Courtiſans ; des manieres pleines de graces, une imagination vive, une éloquence touchante, un ſtyle plein de vérité & de goût, une Théologie affectueuſe, une paſſion extrême d'aimer Dieu pour l'amour de Dieu. Le feu de ſes yeux annonçoit les plus impérieuſes paſſions ;

& sa conduite, la plus étonnante victoire. (1) Voilà le prosélite que Madame Guion mit à la tête du Quiétisme. Jamais hérésie ne s'étoit insinuée plus agréablement; & c'est-là une des causes, qui, en hâtant ses progrès, hâterent sa ruine. On craignit ces nouveaux Hérétiques bien plus qu'on ne les condamna : on les trouva trop vrais dans une Cour hypocrite, & trop aimables dans une Cour qui ne l'étoit plus.

L'Abbé de Fénelon ne se rendit pas d'abord. Il fit ses objections. Me. Guion y répondit. » Mon fils, lui disoit-elle, » êtes-vous satisfait? la doctrine de l'o» raison entre-t-elle dans votre tête?

---

(1) L'Abbé Phelippeaux n'en fait pas le même portrait. Cet injuste Ecrivain le peint sans cesse ambitieux, faux, inconstant, avec la plus grossiere malignité. C'étoit ambition, selon lui, de s'occuper des Missions pour les Huguenots, de faire de bonnes œuvres avec zele, de rechercher l'amitié de M. de Meaux, de faire des conférences pieuses à St. Cyr & à Versailles. C'étoit fausseté, de conseiller à la Maison-fort d'obéir. Il ne voit que duplicité dans ses lettres, ses maximes, ses démarches. Il trouve quelque chose de sinistre dans sa physionomie & d'égaré dans ses yeux, quoique, de l'aveu de tous ceux qui ont vu M. de Cambray, il eût le visage doux, & l'air riant, aimable.

» Oui, Madame, repartoit l'Abbé, & » même par toutes les portes." Tel étoit l'ascendant que cette femme prenoit sur tous les esprits, que les plus savants Théologiens, tels que Nicole, Bossuet, Boileau, Gaillard, fort prévenus contre elle, & encore plus contre son *Moyen court*, la voyoient, l'entendoient, & étoient désabusés. L'avoient-ils quittée ? ils revenoient à leurs premiers sentiments, qu'ils ne gardoient qu'en ne la voyant plus. Sa beauté partageoit sans doute la gloire de la séduction.

Fénelon se livra tout entier à l'étude des Livres mystiques. Son imagination s'enflamma. Il ne vit en Me. Guion qu'une ame brûlante de l'amour divin, ame simple & sans fard, dont les erreurs même étoient respectables, puisqu'elles tiroient leur origine des principes les plus sublimes & les plus saints. Il se retrouvoit en elle, il retrouvoit sa candeur, sa piété, son désintéressement. Elle étoit persécutée; & Fénelon avoit ce penchant, cette sensibilité pour les malheureux; vertu si inutile dans le monde, & si funeste à la Cour.

Il n'aimoit point l'Archevêque de Paris, & il parloit fort librement de sa vie mondaine, de ses caresses trompeuses, de sa

passion de dominer. » Que fait M. de » Paris ? demandoit - on un jour. Il dis» pense, répondit Fénelon. "

CHAPITRE V.

Progrès de Madame Guion.

LES progrès de ces pieux contemplatifs allarmerent quelques Ecclésiastiques. Dans cette grande ville où tout est mode, sans en excepter la Religion, on ne parloit plus que ce jargon des Mystiques, si commode pour les esprits qui n'ont nulle précision dans les idées. Treville, célebre débauché, alors mystique, fit un précis de la doctrine des Peres. L'Abbé Duguet y avoit une pente secrete. (1) Corbinelli, qui, de Philosophe étoit devenu Athée, d'Athée, Chrétien, de Chrétien, Quiétiste, présidoit chez Me. le Maigre, où les beaux esprits mystiques s'assembloient pour faire des Romans de Religion. (2)

(1) Lettres de Me. de Coulanges.
(2) Lettres de Me. de Sévigné.

Quelques Dames de St. Cyr témoignerent à Me. de Maintenon qu'elles trouvoient dans les entretiens de Me. Guion quelque chose qui les portoit à Dieu. Sans trop approfondir ce que c'étoit, peut-être même trompée par sa piété, qui ne l'éloignoit pas de la spiritualité, Me. de Maintenon leur permit de prendre confiance en elle.

Toutes les fois que Me. Guion alloit à St. Cyr, elle étoit écoutée comme un oracle, & reconduite comme une Sainte. Les Dames, qui n'avoient pas de dévotion, en acquirent; celles qui en avoient, en eurent davantage.

Il n'est pas étonnant qu'elle trouvât des disciples parmi tant d'esprit tendres & accessibles à tous les sentiments de piété. Détails de ménage, tracasseries de Cour, minucies de Religion, tout cela sert aux femmes à remplir les mêmes vuides.

Pendant quatre années, Madame de Maintenon combla de bontés Madame Guion. Elle l'avoit souvent à table, & s'en servoit pour inspirer le goût de la piété à quelques jeunes Dames, dont l'exemple pouvoit influer sur le reste de la Cour. On tenoit trois fois la semaine des assemblées aux Hôtels de Chevreuse & de Beauvilliers, où l'on avoit pratiqué

tiqué de petits appartements. Là, après un repas frugal où nul domestique n'étoit admis, on faisoit des conférences sur des matieres spirituelles ; on agitoit plusieurs affaires qui tendoient à l'avancement du regne de Dieu. L'Abbé de Fénelon présidoit à ces mysteres. Les Courtisans murmuroient de ces assemblées, dont ils ne pénétroient pas le secret. Le Roi fut persuadé que par-tout où Madame de Maintenon étoit, on ne pouvoit conspirer que contre la corruption du monde.

On sera sans doute surpris que Me. de Maintenon, dont le jugement paroît si droit, fût séduite par une femme à révélations, à extases, à miracles, *qui étouffoit de la grace intérieure, qu'il falloit délacer, lorsque, dans l'Oraison, elle étoit suffoquée par une abondance de graces, qu'elle communiquoit à ceux qui étoient auprès d'elle en silence.*

Mais Madame de Maintenon portoit ses vues plus haut. Elle se détachoit de l'extérieur, & ne considéroit que les principes, qui réellement étoient admirables. Aimer Dieu uniquement pour lui-même, lui sacrifier sa raison, sa volonté, son bonheur ; consentir comme Moïse à être effacé du livre de vie, pour que l'Eternel soit glorifié ; écouter en silence cette voix

intérieure qui nous parle, & qui nous appelle ; se perdre dans la contemplation de l'Etre le plus aimable : non, il n'est rien de plus propre à séduire une ame vraiment Chrétienne. Madame Guion avoit été guérie de ses travers les plus choquants, par sa prison au Couvent de Ste. Marie. L'Abbé de Fénelon lui avoit laissé le galimathias, les vapeurs, les extases, & *les regorgements d'une grace, qui, comme une écluse, se déchargeoit avec profusion* : mais il avoit supprimé les prophéties. En la rendant plus éclairée, il lui avoit ôté cet extraordinaire, qui avoit allarmé tant d'esprits ennemis de toute nouveauté, & encore rempli de la condamnation toute récente de l'infortuné Molinos. Enfin, la présence de Madame de Maintenon modéroit le feu de son imagination ; & Me. Guion, sans s'en appercevoir, étoit attiédie par respect pour sa protectrice. Il est donc bien plus surprenant que Madame de Maintenon ait employé cette femme à ses vues de réformation, ait eu le bonheur d'y réussir, & le crédit de la sauver du ridicule.

CHAPITRE VI.

Godet des Marais.

L'Abbé Gobelin étoit devenu presque inutile à St. Cyr, à cause de ses infirmités, & à Me. de Maintenon, à cause de ses respects. Ebloui d'une élévation qui n'auroit pas dû l'étonner, puisqu'il en avoit vu tous les progrès, il embarrassoit si fort Madame de Maintenon par sa contrainte, il lui déplaisoit tant par les égards qu'il croyoit devoir au rang qu'elle occupoit, qu'il fut moins souvent consulté. On eut pour lui la même confiance; mais on n'eut plus le même goût. Il étoit si pénétré de la grandeur que Me. de Maintenon s'efforçoit de cacher, qu'il disoit dans sa simplicité : » Savez- » vous bien que son pouvoir est tel, » qu'elle pourroit nous faire couper la » tête, s'il lui en prenoit fantaisie ? "

Me. de Maintenon s'adressa quelque temps au P. Bourdaloue, qui ne voulut lui accorder que deux visites par an, à cause de ses sermons. Les Jésuites auroient bien souhaité que Me. de Maintenon n'eût point admis cette excuse. Mais elle res-

pecta les scrupules & les talents de ce grand homme ; elle n'osa le ravir à l'Eglise ; elle crut que son temps seroit mieux employé à convertir des milliers d'ames, qu'à en diriger une seule ; & elle sacrifia son goût & ses besoins au bien public. Peut-être aussi craignit-elle d'exciter la jalousie du P. de la Chaise, en lui opposant un confrere qui lui étoit si supérieur.

Elle connoissoit beaucoup d'Ecclésiastiques ; mais elle n'osoit choisir : elle trembloit de tomber entre les mains d'un Janséniste, ou dans celles d'un ambitieux. Il lui falloit un homme qui ne fût occupé que d'elle & de St. Cyr. Elle consulta Mrs. Tiberge & Brisacier, en qui elle avoit une confiance qu'ils avoient méritée par mille bonnes œuvres, & qu'ils n'avoient conservée par aucune flatterie. Ces Messieurs, au-lieu de profiter pour eux-mêmes des ouvertures de Me. de Maintenon, lui proposerent M. des Marais & M. de Fénélon. L'un & l'autre lui plaisoient : Fénelon, par sa douceur ; des Marais, par son austérité.

Les voyant étroitement liés, elle résolut de se laisser conduire par tous les deux, jusqu'à ce qu'une plus parfaite connoissance de leur caractere l'eût détermi-

née. Elle les mit au nombre de ſes Miniſtres de St. Cyr ; elle les approfondit ; & dans toutes les affaires qu'elle leur confia, elle vit en eux tant de droiture, de raiſon & de zele, qu'elle fut encore plus embarraſſée du choix. Le deſir de ſe ſauver, quoi qu'il lui en coutât, le beſoin d'un homme ſévere, vigilant, inflexible, qui la rappellât à ſes devoirs dans un pays où tout les fait oublier, l'attiroient puiſſamment vers l'Abbé des Marais ; la piété affectueuſe & tendre, les manieres aiſées, l'eſprit brillant de Fénelon l'entraînoient vers lui. Cependant, encore attachée au monde, elle craignoit que le premier ne fût pas aſſez accommodant, & ne ménageât point aſſez les foibleſſes attachées à ſa place ; & que le ſecond, ſi dégagé de tout dans la théorie, ne ſe ſervît de ſon eſprit pour lui applanir le chemin du Ciel, & peut-être pour la gouverner. L'extérieur de des Marais étoit trop choquant, & celui de Fénelon, trop aimable. Dans cette incertitude, elle ſe ſervit encore de tous les deux, & les balança l'un par l'autre.

L'Abbé des Marais auroit dirigé volontiers St. Cyr ; mais il avoit une plus haute idée de ce Couvent que de celle qui l'avoit établi. Me. de Maintenon lui

étoit fort suspecte ; il soupçonnoit qu'elle étoit maîtresse du Roi, ou du moins qu'elle l'avoit été. Quand Mrs. Tiberge & Brisacier lui proposerent de se charger de sa conscience, il fut sur le point de répondre comme Joseph : *Qui? moi? que je fasse un si grand mal!* On le désabusa. Il ne se rendit point. Il craignoit de respirer l'air empesté de Versailles. Madame de Maintenon étoit pour lui une mondaine, qui ne vouloit un Directeur que pour l'extérieur de la dévotion : il refusa de perdre son temps à essuyer les inconstances, les bisarreries, & peut-être les faussetés d'une femme de Cour. Ses Supérieurs, mieux instruits, lui ordonnerent d'accepter. Fénelon, plus répandu dans le monde, savoit quelle avoit été la conduite, & quel étoit l'état de Me. de Maintenon.

L'Abbé des Marais fut bientôt détrompé ; il ne vit qu'une femme simple, docile, remplie de desirs d'aimer Dieu & de crainte de se perdre ; il fut dans l'admiration. Il exerça son ministere avec toute l'ardeur d'un zele incapable de ménagements ; & l'Abbé de Fénelon exerça le sien avec toute l'adresse & l'affection d'un Quiétiste bel-esprit.

(1) L'Abbé Gobelin mourut; il fut sincérement regretté, & remplacé par des Marais & par Fénelon, qui conduisirent de concert cette conscience, qui réglant toutes les autres, étoit, pour ainsi dire, la conscience publique.

Un Ordre, accoutumé & capable de dominer, murmura, dit-on, de cette préférence; & le P. Bourdaloue répondit à Madame de Maintenon, qui l'assuroit de toute son estime: » Madame, ayez moins » d'amitié pour moi; & ayez-en davan- » tage pour ma Compagnie. " On ajoute que les Jésuites donnerent à Lyon une édition des Œuvres de Scaron, où l'on inséra une épigramme injurieuse à la vertu de sa veuve. C'étoit une rime messéante, qui avoit produit une mauvaise plaisanterie.

Les deux Directeurs déplurent également aux Jansénistes, & les Jésuites désespérerent alors d'inspirer leur zele à Fénelon, qui, à la vérité, pensoit comme eux, mais dont le caractere étoit trop modéré pour opprimer ceux qui ne pensoient pas comme lui. Tel est le sort de ces hommes, peut-être assez persuadés,

(1) 7 Mai 1697.

mais trop peu ardents; ils ſont preſque auſſi haïs du parti auquel ils tiennent, que de celui auquel ils ne tiennent pas. L'Evêché de Chartres vaqua par la mort de Mr. de Villeroi. Me. de Maintenon fut ravie de l'occaſion de donner à ce Dioceſe un homme, à qui la proximité du lieu permettroit de continuer à la conduire; & cet intérêt ſe joignant à celui de St. Cyr, qui ne pouvoit être mieux gouverné que par celui qui le connoiſſoit ſi bien, elle paſſa par-deſſus la loi qu'elle s'étoit faite de ne jamais demander d'Evêché au Roi, & propoſa l'Abbé des Marais pour celui de Chartres.

Celui qui lui apporta cette nouvelle, le trouva à genoux devant un Crucifix, dans une petite chambre, qui n'avoit pour tous meubles qu'une chaiſe & une table, & pour toute tapiſſerie, qu'une carte de la Terre-Sainte. L'Abbé fondit en pleurs, & refuſa de ſe charger d'un ſi peſant fardeau. Il ne céda qu'aux inſtances de Me. de Maintenon & à l'autorité de ſes Supérieurs. Sa conduite dans cette place, prouva combien ſes larmes & ſes refus étoient ſinceres, & qu'il avoit droit de deſirer comme une bonne œuvre ce que ſa modeſtie rejettoit comme une dignité. Il travailla ſans relâche, & à St. Cyr, & contre

Me. Guion, & contre Mr. de Fénelon, son ami, & contre les Jansénistes déclarés, & contre ces lâches imposteurs, qui signoient le formulaire & s'en moquoient, & contre ceux qui abjuroient Jansénius, & le protégeoient dans Quesnel. Le Roi lui offrit depuis le chapeau de Cardinal, & la place de Conseiller d'Etat d'Eglise. Des Marais refusa tout. Il n'étoit nullement propre aux faussetés du Conclave, ni au faste de la Pourpre. Il dit à Madame de Maintenon : » Il y a bien loin d'un » Cardinal à un Evêque !"

CHAPITRE VII.

Premiers bruits sur le Quiétisme.

LES assemblées secretes continuerent avec plus de ferveur. Fénelon faisoit des conférences réglées, après avoir dîné avec Me. de Maintenon. Soit jalousie ou haine, soit qu'on fût allarmé des progrès du Quiétisme, que personne n'avoit encore prêché, les Prêtres prirent ombrage de ces assemblées où ils n'étoient point admis. Quelquefois Me. Guion y prêchoit; elle exigeoit de ses auditeurs,

qu'ils lui rendissent compte de leurs plus secretes pensées. Madame la Duchesse de Guiche ayant éclaté de rire à l'endroit le plus pathétique, Me. Guion exigea qu'elle prononçât tout haut le sujet de sa distraction. Après s'être un peu défendue : » Eh » bien ! dit la Duchesse, je pensois que » vous étiez folle, & que nous ne l'étions » guere moins. "

L'Archevêque de Paris, qui vouloit perdre Fénelon, fit proposer à la Sorbonne un cas de conscience. On demandoit si un Prince pouvoit souffrir auprès de ses enfants un Précepteur soupçonné de Quiétisme. M. Bossuet empêcha la solution du problême. Fénelon étoit son ami, après avoir été son flatteur. A table, à la promenade, aux cercles, il donnoit à l'orgueilleux Prélat le plus fastidieux encens. L'Evêque rougissoit souvent ; l'Abbé applaudissoit à sa modestie : Quel empoisonneur ! disoit tout bas la Bruyere. (1)

On engagea des Marais à représenter à Me. de Maintenon, que Me. Guion troubloit l'ordre de St. Cyr, qu'elle y

(1) Relation du Quiétisme par l'Abbé Phelippeaux.

introduisoit une méthode particuliere, & que ses éleves avoient plus de déférence pour les décisions d'une femme, que pour les ordres d'un Evêque.

Ces plaintes étoient vraies en partie. Les écrits de Me. Guion étoient lus avec avidité à St. Cyr; & Me. du Perou, alors Maîtresse des Novices, étoit presque la seule qui ne donnât point dans la nouvelle spiritualité. Ses Novices n'obéissoient plus. On avoit des extases. Le goût pour l'Oraison devenoit si vif & si incommode, que les devoirs les plus essentiels étoient négligés. L'une, au lieu de balayer, restoit nonchalamment appuyée sur son balai. L'autre, au-lieu de vaquer à l'instruction des Demoiselles, entroit en inspiration; & s'abandonnoit à l'Esprit. La sous-maîtresse menoit furtivement les illuminées dans quelque réduit secret, où l'on se nourrissoit de la doctrine de Me. Guion. Sous prétexte de tendre à la perfection, on dédaignoit la regle commune qui y conduit. (1)

L'Evêque de Chartres accourut à la vue du danger. Il parla en particulier à toutes les Dames: il les persuada toutes.

(1) Mémoires de Me. du Perou.

Mais la Maison-fort se souleva contre lui, critiqua quelques nouveaux réglements, & se moqua des Confesseurs. M. de Chartres exigea qu'on lui remît tous les livres de Me. Guion, imprimés ou manuscrits. Me. de Maintenon, qui avoit sans doute concerté avec lui cet acte d'obéissance, tira de sa poche, sans hésiter, le *Moyen court*; & toutes les Dames l'imiterent, quoiqu'à regret.

Fénelon, qui connoissoit Me. de la Maison-fort, craignoit que l'indignation du Supérieur & de l'Institutrice contre l'entêtement de sa pénitente, ne tombât sur le Directeur. Il l'engagea à se soumettre à son Evêque, & la détermina à faire des vœux solemnels, pour lesquels elle avoit témoigné beaucoup d'aversion. Me. Guion fut priée de ne plus aller à St. Cyr. Madame de Maintenon traita cette affaire avec le plus grand secret, de peur d'allarmer le Roi sur ce nouvel établissement; tout fut calmé en apparence.

Mais si les Confeessurs de la Communauté avoient murmuré des visites de Me. Guion, les Dames ne murmurerent pas moins de son absence. Il fallut tolérer un commerce de lettres. Me. Guion leur en écrivoit de très-édifiantes, qui passoient toutes par les mains de Me. de Mainte-

non, dont la vigilance ne dédaignoit pas les détails les moins importants. Une copie échappée aux recherches de l'Evêque, multiplia les exemplaires du *Moyen court* & des *Torrents*. La nuit, on lisoit ces livres ; le jour, on les mettoit en pratique ; & Me. Guion régnoit à St. Cyr, comme si elle en eût été Supérieure.

Cependant le déchaînemeut de ses ennemis croissoit tous les jours. Malheureusement la dispute commençoit à s'échauffer dans les écoles ; & comme si une dispute sur l'amour étoit le fléau de l'amitié, Nicole & le P. Lami, auparavant fort liés, écrivoient l'un contre l'autre sans ménagements, comme firent depuis Bossuet & Fénelon, qui cesserent de s'aimer, dès qu'ils surent qu'ils aimoient Dieu différemment.

(1) Me. de Maintenon consulta séparément Mr. de Châlons, Mrs. Tiberge & Brisacier, Mr. Jolly, le P. Bourdaloue, & Mr. Tronson, qui se réunirent tous à désapprouver par écrit le *Moyen court*. Docile à la voix des Pasteurs, incertaine des suites qu'auroient les calomnies semées contre Me. Guion, elle lui persuada

(1) An. 1694

de conjurer l'orage par la retraite. Me. Guion ſe retira, ſans regret, du monde qui n'étoit pas fait pour elle, dans une ſolitude ignorée des hommes, hormis de Fouquet, Comte de Vaux (1) ſon gendre, du Duc de Chevreuſe ſon ami, & de Fénelon ſon fils en Jeſus-Chriſt. Elle crut être à l'abri des injuſtices des humains : mais les Théologiens étoient entrés dans ſes affaires.

Ils l'accuſerent de répandre de loin le poiſon du Quiétiſme. Les Confeſſeurs ne parloient que de crimes qu'on s'accuſoit d'avoir commis d'après ſes principes. On intercepta des lettres où des dévotes lui diſoient, *qu'elles étoient livrées à toutes les rages, à toutes les furies, depuis qu'elles étoient privées du Révérend Pere Alléaume.* Ces déſordres exagérés avec paſſion étoient imputés à Me. Guion, quoiqu'ils vinſſent de quelques Moines, qui, pour ſéduire leurs pénitentes, expliquoient phyſiquement ces paroles des Myſtiques, qui ſemblent faire de l'homme un être étranger à l'homme même : *Pourvu que la partie*

---

(1) Fils du dernier Sur-Intendant des Finances, & pere de M. le Maréchal Duc de Belle-Iſle.

ſupérieure, ſoit à Dieu, l'ame ne peut être ſalie par les impuretés de la partie inférieure.

On diſoit ouvertement, qu'il falloit enfermer Me. Guion, & qu'elle perdoit tout le monde. Sa réponſe étoit : *Ceux que j'ai perdus, vous le ſavez, ô mon Dieu! ſont pleins d'amour pour vous. Quand les femmes que j'ai données à Dieu*, ajoutoit-elle, *aimoient l'élégance & la vanité, mettoient des mouches, ſe couvroient de rouge, ruinoient leur famille par leur faſte, leur jeu, on ſe taiſoit. Aujourd'hui qu'elles ont quitté tout cela, on crie que je les ai perdues : eh! ſi je leur avois fait quitter la piété pour le vice, que diroit-on de plus?*

Les Janſéniſtes avoient tenté de la gagner. Ils auroient bien voulu perſuader au public, qu'ils étoient perſécutés, parce qu'ils aimoient trop le Seigneur. Ils euſſent eu pour eux tous les Myſtiques, toutes les imaginations foibles, tous les cœurs ſenſibles : & apparemment ils auroient encore mieux défendu Ste. Thérefe que Janſénius, qu'ils feignoient d'abandonner. Mais Me. Guion n'aimoit que ſes propres idées, & les ſoumettoit même au jugement de l'Egliſe.

Me. de Maintenon ne l'abandonna point

encore, non que le ſentiment de Fénelon balançât dans ſon eſprit celui de tant d'habiles Théologiens qui l'avoient condamnée ; mais parce qu'elle mettoit une grande différence entre l'Héréſie, qui lui paroiſſoit digne de cenſure, & la perſonne de l'hérétique, qui lui ſembloit digne de pitié. Cependant pour diſſiper les bruits ſemés avec affectation, qu'elle vouloit ſe mettre à la tête d'une eſpece de ſecte, qu'on appelloit à la Cour les Rigoriſtes, elle défendit abſolument à Me. Guion tout commerce avec St. Cyr, & pria l'Evêque, Supérieur de cette maiſon, d'y ſupprimer tous les écrits de cette Dame. Mr. de Chartres jugeoit ceux de Fénelon auſſi dangereux. La Maiſon-fort ne voulut pas s'en deſſaiſir. Me. de Maintenon obtint d'elle par perſuaſion, ce que l'Evêque n'avoit pu obtenir par autorité. Une Religieuſe remit au Prélat un manuſcrit relié, dont elle pria de ne pas lire les feuilles qu'elle avoit couſues : l'Evêque les lut, & y trouva des choſes qui firent friſſonner Me. de Maintenon (1).

Cependant loin de ravir à Me. de Guion la protection des Beauvilliers, des Col-

(1) Mém. de l'Evêque d'Agen.

berts & des Chevreuses, elle se joignit à eux pour la garantir de toutes les injustices qu'on lui préparoit auprès d'un Prince trop occupé pour n'être pas quelquefois surpris.

On fit un mémoire apologétique, que Me. de Maintenon avoit promis d'appuyer. Mais Me. Guion dédaigna d'être justifiée, remercia ses protecteurs, les pria de retirer le mémoire qui étoit déja donné, & se jetta dans les bras de l'*amour*. On prit donc le parti du silence, parti si commode à la Cour : on l'admira, on la plaignit, on la laissa opprimer.

Des Marais, de tout temps irréconciliable ennemi des Jansénistes, les poursuivoit avec ardeur dans son Diocese, où il arrachoit jusqu'aux moindres semences de la doctrine condamnée. Les Jansénistes tâcherent de l'occuper ailleurs, persuadés que son zele une fois allumé par d'autres matieres, leur permettroit de respirer un moment. Ils l'allarmerent sur cette nouvelle hérésie, & y réussirent si bien, que l'Evêque ne songea plus qu'à combattre, décrier, réduire Me. Guion. Diversion utile au parti, sur-tout par la défaite des Jésuites.

Des Marais renouvella ses plaintes à

Me. de Maintenon. Fénelon tâcha de la raſſurer. Ce partage de ſentiments en deux hommes, pour qui elle avoit une déférence égale, la jetta dans une profonde triſteſſe. Elle balançoit entre l'Evêque, qui l'entraînoit par ſa fermeté, & l'Abbé, qui l'enchaînoit par ſa douceur. Enfin, le plus ardent l'emporta : & l'Archevêque de Paris ayant menacé de recommencer ſes pourſuites, Des Marais ſe ſervit de cette circonſtance pour jetter des ſcrupules dans l'eſprit de Me. de Maintenon, qui ne cherchoit qu'à vivre en paix, & qui ſavoit l'averſion de Louis pour toute nouveauté. Ce Prince n'avoit pas encore entendu parler de cette affaire, & elle étoit née ſous ſes yeux, dans le ſein de ſa Cour : elle diviſoit la Capitale ; elle retentiſſoit dans toutes les chaires ; elle attiroit l'attention de toute l'Europe : il ſavoit confuſément que Me. Guion étoit un eſprit ſingulier. Tant il eſt facile à ceux qui approchent les Rois, d'étouffer le cri public !

CHAPITRE VIII.

Commiſſaires accordés à Me. Guion.

ME. de Maintenon ſervit encore Me. Guion, dont les mœurs, les lettres, les diſcours la raſſuroient ſur le fonds de ſa doctrine, ou du moins exigeoient qu'elle ſuſpendît ſon jugement. Me. Guion s'imaginoit pourtant qu'elle ne cherchoit qu'à l'accabler, préciſément parce qu'elle l'avoit tirée d'oppreſſion quelques années auparavant. Ce jugement paroîtra bien étrange : ce fut pourtant celui de Me. Guion (1).

Elle demanda des Commiſſaires pour juger de ſa doctrine & de ſes mœurs : elle n'en obtint que pour juger de ſa doctrine. Me. de Maintenon crut que le fonds une fois décidé, toutes les calomnies tomberoient d'elles-mêmes.

(2) La commiſſion fut nommée, & formée par Mr. de Meaux, par Mr. de

(1) Vie de Me. Guion.
(2) Août 1694.

Châlons, & par Mr. Tronson, Supérieur de St. Sulpice. Me. Guion étoit inconsolable de ce qu'on lui avoit refusé trois Laïques qu'elle auroit voulu joindre à ces trois Ecclésiastiques. Ses ennemis étoient l'Evêque de Chartres, dont le zele étoit effrayé : Hébert, Curé de Versailles, qui d'abord avoit approuvé ses Livres (1), & qui ensuite avoit été piqué de ce que la Comtesse de Guiche & la Duchesse de Mortemar avoient pris un autre Confesseur : l'Abbé Boileau, gagné par la sœur Rose, fille qui joignoit à toute l'extravagance d'une dévote tout le libertinage d'une aventuriere : Fléchier, qui ne cherchoit qu'à combattre pour augmenter sa réputation, & qui combattoit avec le grand nombre pour avoir un meilleur Evêché : Bossuet, qui depuis long-temps regardoit le pur amour comme une chimere, & depuis quelque temps Fénelon comme son rival : l'Abbé de Rancé, qui proscrivoit toutes les études & entroit dans tous les démêlés, qui déchiroit les Quiétistes, & avoit établi la regle la plus propre à en faire : en-

(1) Mémoires de Me. Guion. Hébert n'en dit rien dans les siens.

fin, tous les Eccléfiaftiques de Paris, que l'efpoir ou la reconnoiffance attachoient à leur Archevêque.

» Comment, s'écrioit Me. Guion, » comment aurai-je raifon contre tout » cela ? " Il lui reftoit Mr. de Châlons, efprit doux & conciliant, & Mr. Tronfon, qui, à la fermeté près, avoit toutes les vertus.

Boffuet partit pour Meaux, où il parcourut les papiers de Me. Guion. Il fut choqué de ces communications orgueilleufes de graces, indigné de l'amour-propre qu'il voyoit à chaque page, irrité d'un fonge où Me. Guion avoit été tranfportée par Jefus-Chrift dans une chambre à deux lits. » A quoi bon ces lits ? de- » manda Madame Guion. En voilà un, » répondit Jefus-Chrift, pour ma me- » re : & l'autre eft pour vous, ma chere » époufe ! "

Les conférences d'Iffy commencerent. L'Archevêque de Paris fe plaignit hautement qu'on empiétoit fur fes droits, en lui ôtant la connoiffance d'une héréfie née dans fon Diocefe. Il fe hâta de s'en venger, en précipitant une cenfure publique des livres qu'on examinoit. Cet acte d'autorité fut mal reçu. C'eft bien à lui, difoit-on, à juger des dogmes de myfti-

cité! A-t-il lu un livre de dévotion? A-t-il assez prié Dieu, pour juger des effets de la priere? Quel goût un Epicurien peut-il avoir pour la piété? On ne peut aimer à la fois Me. Guion & la Duchesse de Lesdiguieres (1).

Harlay demanda une audience au Roi, & lui dit que les Evêques de Meaux & de Châlons tenoient des conférences secretes à Issy. » Je le sais, répondit le Roi. » Ces assemblées, reprit l'Archevêque, » peuvent couvrir quelque complot. Je » connois ces Prélats, repartit le Roi. » Ils jugent Me. Guion, repliqua l'Ar- » chevêque : elle est dans mon Dioce- » se : c'est à moi à prononcer, & je l'ai » fait. Ce qu'ils feront, dit le Roi, vau- » dra encore mieux. " Bossuet sut cet entretien par Me. de Maintenon. Pour ôter tout ombrage à son Métropolitain, il alla le féliciter sur sa censure, & lui promit que celle d'Issy condamneroit les mêmes erreurs (2) d'après les mêmes principes. Les gens d'Eglise mettent dans leurs saints procédés trop de traits de gens du monde.

(1) Paule de Gondy, mariée le 12 Mars 1675, avec François-Emmanuel de Créqui, Duc de Lesdiguieres.

(2) Relation du Quiétisme, par Phelippeaux.

CHAPITRE IX.

Conférences d'Iſſy.

BOſſuet ſe rendit maître des Conférences, prit un point fixe, s'obſtina, s'empara des matieres & des mémoires, exclut le Duc de Chevreuſe, ſous prétexte qu'on diſcutoit une affaire Eccléſiaſtique, & traita Me. Guion non avec la charité d'un Evêque, mais avec la dureté d'un Tyran.

Il n'avoit point promis à Me. de Maintenon une condamnation formelle, comme Me. Guion ſe l'imaginoit : mais il l'avoit promiſe à Mr. de Paris ; il ſe l'étoit promiſe à lui-même : il la gardoit à l'Abbé Fénelon, qui de ſon côté tâchoit de la rendre plus difficile, en fourniſſant à ſon amie des extraits des Myſtiques, qui répondoient à tout.

Boſſuet voyoit un orgueil de diable, là où Fénelon ne voyoit qu'une humilité chrétienne. Le premier ſoupçonnoit tout : le ſecond donnoit à tout un jour favorable. Doux avec les gens hauts, haut avec les gens doux, Boſſuet avoit beau jeu

avec Fénelon & ſon amie. Celle-ci ne pouvoit répondre à un homme qui tyranniſoit ouvertement ſes aſſociés, parloit avec une extrême vivacité, l'interrompoit toujours, ne pouvoit ſouffrir d'être interrompu, la terraſſoit, ne l'entendoit pas, lui juroit qu'il l'avoit entendue, & l'écraſoit inceſſamment.

Boſſuet avertit Me. de Maintenon que Me. Guion revenoit de ſes erreurs. Il en avoit, à force d'importunités, tiré parole qu'elle paſſeroit quelques mois dans la Communauté des filles de Ste. Marie de Meaux. Le Prélat ne bornoit pas-là ſon triomphe : il en attendoit le Siege de Paris & la pourpre de Cardinal : il manqua l'un & l'autre, quoique très-digne de tous les deux.

Pendant les Conférences, Fénelon avoit écrit à Boſſuet les lettres les plus myſtiques & les plus ſoumiſes. On eût dit que ſon cœur étoit partagé entre l'amour déſintéreſſé & la foi aveugle. Il proteſtoit qu'il le regardoit comme le dépoſitaire de la Tradition, & que ſa conſcience étoit dans la ſienne. En un mot, les promeſſes d'obéiſſance & de docilité alloient à un excès, qu'on auroit à peine pardonné au Chrétien le plus idiot. Car enfin, Boſſuet n'étoit pas un Concile.

L'examen

L'examen d'Iſſy avoit rendu ſi peu d'héréſies, qu'on ne pouvoit en faire un beau Mandement. On ſurprit donc une ſignature à Me. Guion : cette ſignature ne ſuffiſoit pas. On tâcha, mais en vain, de la forcer à ſigner que, par une conſéquence fort éloignée & non apperçue, elle ne croyoit point au Verbe incarné. Les Religieuſes de Meaux, témoins & miniſtres de ces violences, déteſterent la mauvaiſe foi de leur Evêque, & admirerent la fermeté de leur priſonniere (1). En vain Boſſuet déclama contre ſon opiniâtreté; Me Guion lui répondoit : » Qu'eſt-» ce qu'une hérétique que vous avez tou-» jours admiſe aux ſacrés myſteres ? " Il déclama contre ſon défenſeur. Fénelon lui repliquoit : » Si j'ai été trompé, j'ai été » trompé le premier. "

Cependant Fénelon baiſſoit tous les jours dans l'eſprit de Madame de Maintenon, & ne s'en appercevoit pas. Me. Guion le devinoit du fond de ſa retraite, l'en avertiſſoit, & n'étoit pas crue. Me.

(1) Hiſtoire de Fénelon par Ramſay : Vie de Madame Guion, écrite par elle-même. Je ne garantis point ce fait : je cite mes Auteurs, & ces Auteurs ſont ſuſpects.

de Maintenon avoit demandé pour lui l'Abbaye de St. Vallery, soit pour le récompenser de l'éducation du Duc de Bourgogne, soit pour lui ménager un asyle contre l'orage qu'elle sembloit prévoir. Pour le détourner, Fénelon signa les trente-quatre articles d'Issy, mais uniquement par déférence, & non par persuasion. » Il sera bientôt l'ami des Jésuites, » dit l'Abbé Beaufort. "

La condamnation des écrits de Me. Guion, ne fut pas la seule cause du premier dégoût que Me. de Maintenon parut avoir pour lui. Il déplaisoit au Roi, malheureusement sujet à des antipathies injustes; & depuis long-temps, elle n'avoit plus de sentiments à elle. Fénelon étant un jour dans son cabinet, à l'heure que Louis avoit coutume de s'y rendre, la pria de le faire connoître au Roi. Madame de Maintenon l'y retint. Fénelon parloit bien, quoiqu'il parlât beaucoup. Mais briller devant Louis, n'étoit pas le moyen de lui plaire. Ce Prince aimoit fort l'esprit, & ne pouvoit souffrir cette ostentation qui humilie ceux qui n'en ont pas, & impatiente ceux qui en ont. Ennuyé des belles phrases de Fénelon, il dit à Me. de Maintenon, après qu'il fut sorti : » Votre hom- » me parle bien, Madame; mais je vous

» avoue qu'il ne ſera jamais le mien. »

Une ſeconde converſation acheva de le perdre. Plein d'idées de bien public, il laiſſa entrevoir au Roi les principes auſteres de Gouvernement qu'il inſpiroit au Duc de Bourgogne. Louis, que rien n'avoit préparé à des principes ſi vrais & ſi nouveaux, les prit pour des chimeres, & dit à quelques Courtiſans, qu'il venoit d'entretenir l'homme le plus ſpirituel & le plus chimérique de ſon Royaume. M. le Duc de Bourgogne, inſtruit de ces paroles, les redit à ſon maître, qui ſe promit bien de n'avoir plus déſormais de l'eſprit devant le Roi.

Peu à peu Me. de Maintenon fut moins éblouie des éclairs de l'imagination féconde & brillante de ſon Directeur. Peut-être le voyoit elle trop ſouvent pour ne pas s'en dégoûter. Elle donna toute ſa confiance à l'Evêque de Chartres, qui la conduiſit à Dieu avec plus de fermeté & moins de politeſſe que Gobelin, avec plus d'intelligence & moins de douceur que Fénelon.

CHAPITRE X.

Fénelon, Archevêque de Cambray.

LES amis de Fénélon le voyant ſur le bord du précipice, projetterent de lui faire donner l'Archevêché de Cambray, vacant par la mort de Mr. de Brias. Le Duc de Beauvilliers en fit au Roi les premieres propoſitions. Madame de Maintenon les appuya, d'après les conſeils de M des Marais, incapable de jalouſie, & pénétré du mérite de ſon ancien ami.

Cependant l'Abbé de Fénelon étoit ſoupçonné d'aſpirer en ſecret au Siege de Paris. Il repréſentoit à Me. de Maintenon, que ce Dioceſe avoit beſoin d'un homme qui y rétablît les loix de la diſcipline. Il en excluoit adroitement Boſſuet, en inſinuant, qu'Archevêque de Paris, il nuiroit à l'Egliſe en abandonnant ſes études, ou au Dioceſe, en les continuant. Il excluoit le Cardinal Janſſon, en exagérant les ſervices qu'il rendoit à Rome. Il excluoit M. de Noailles, en aſſurant qu'il étoit trop régulier & trop ami du repos, pour conſentir d'être transféré à Paris, après

avoir refusé de succéder à cet Evêque de Cahors, qui ne savoit pas ortographier son nom. (1)

Le Roi annonça lui-même à Fénelon sa nomination à l'Archevêché de Cambray. Fénelon répondit qu'il ne pouvoit regarder comme une récompense, une grace qui l'éloignoit de M. le Duc de Bourgogne. » Vraiment, repartit le Roi, je ne » prétends point vous obliger à résidence; » je sais trop combien vous êtes utile à » mes petits-fils. L'éducation des Princes, » repliqua Fénelon, & l'Archevêché de » Cambray, sont deux emplois incompa- » tibles. Le Concile de Trente ne permet » que trois mois d'absence, encore pour » les affaires du Diocese. Le Concile de » Trente, reprit Louis, n'a point prévu » combien vous êtes nécessaire à l'Etat & » à l'Eglise, & capable de servir l'un & » l'autre." Fénelon le supplia de lui donner quelque temps pour consulter ses amis.

Quelques jours après, le Roi le fit venir dans son cabinet, & lui dit : » On » peut concilier les intérêts de mon Royau- » me avec les devoirs de votre conscience.

(1) Relation du Quiétisme, par Phelippeaux.

» Vous résiderez dans votre Diocese ; & » vous nous donnerez les deux ou trois » mois que les canons vous permettent » toutes les années pour vos affaires par- » ticulieres. " En acceptant, Fénelon remit au Roi son unique Abbaye de St. Vallery. Désintéressement que les uns attribuerent à un ordre précis du Roi, les autres, au besoin de raffermir une réputation chancelante, tous à un motif d'intérêt, plutôt qu'à un sentiment de régularité.

L'Archevêque de Rheims, qui craignoit les suites d'un exemple si dangereux, dit brusquement à Fénelon : » Le bruit court » que vous quittez votre Bénéfice ; quelle » folie ! Si c'en est une, répondit Féne- » lon, elle est déja faite. Vous nous per- » dez tous, repliqua l'Archevêque. Que » voulez-vous que le Roi pense de Mr. » de Meaux, qui a plusieurs Abbayes ; de » M. de Rheims, qui en demande encore ; » de tant de Prélats qui croyent qu'être » Evêques, est un titre pour être Abbés ; » de tant qui en sollicitent, & de tant » d'autres qu'on ne rassasiera jamais ? » Je ne condamne personne, reprit Fé- » nelon. C'est-à-dire, repartit M. de » Rheims, que chacun doit suivre sa » conscience : Eh bien ! ma conscience

» à moi m'ordonne de garder mes Ab-
» bayes. (1)

Mr. de Meaux & M. de Chartres se disputerent l'honneur de consacrer Fénelon : celui-ci faisoit valoir les droits d'Evêque Diocésain ; celui-là représentoit ceux de l'amitié. Des Marais, à la priere de Fénelon, abandonna cette cérémonie à Bossuet, résolu de n'en être pas le témoin, s'il n'en étoit pas le ministre.

Me. de Maintenon voulut qu'elle se fît à St. Cyr, & que les trois enfants de France s'y trouvassent. Fénelon voyoit qu'il étoit suspect, & que son élévation lui feroit des ennemis & des envieux, que ses sentiments sur l'amour désintéressé & sur la mercénarité de l'espérance, étoient trop goûtés, trop suivis, pour lui être pardonnés. Il alla voir Bossuet ; que ne fit-il point pour l'adoucir ? Il se mit à genoux, l'appella son pere, son maître, son ami, baisa la main qui le devoit sacrer, & protesta qu'il n'auroit jamais d'autre doctrine que la sienne. Bossuet lui remit tous ses écrits sur le Quiétisme. Fénelon le pria d'en garder quelques-uns

(1) Lett. de Me. de Coulanges. Mém. de l'Evêque d'Agen, p. 483, & suivantes.

pour servir de témoignage contre lui, s'il s'écartoit jamais de la saine doctrine : » Non, Monsieur, dit Bossuet ; je ne veux » d'autres précautions avec vous que votre » parole. "

CHAPITRE XI.

Fénelon opposé à Bossuet.

LA Doctrine des deux Prélats fut bientôt très-opposée, & le trouble devint grand. Les Quiétistes, qui ne prêchent que le repos, furent traités partout de perturbateurs du repos public.

Madame Guion travailloit à se justifier des accusations de Bossuet. Elle n'avoit qu'une connoissance superficielle des Auteurs Ascétiques ; elle pria Fénelon de lui fournir des extraits. Il y travailla, craignant toujours qu'on ne donnât atteinte aux sentiments des vrais mystiques, qu'il croyoit avoir mieux saisis que Mr. de Meaux. Le Livre des *Justifications* de Me. Guion, parut. Manuscrit, il avoit fait pitié à Bossuet ; imprimé, il l'embarrassa. Rien n'est plus fort que cette apologie. L'Auteur prouve que les rêveries sont bonnes, à la vérité, par la citation

d'autres rêveries ; mais les rêveurs qu'elle cite, avoient été canonisés, béatifiés, invoqués, ou alloient l'être.

Bossuet, enclin au despotisme Ecclésiastique, peut-être jaloux de la réputation de son disciple, & certainement très-délicat sur tout ce qui pouvoit affoiblir son crédit, exigea de Fénelon qu'il condamnât son amie, soutenant qu'il lui seroit plus glorieux de décider comme Juge, que d'être condamné comme partie. L'écrit fut dressé, communiqué à Me. de Maintenon, approuvé par elle. Fénelon proposa des tempéraments ; Bossuet donna des promesses. On se plaignit de part & d'autre d'y avoir manqué.

L'Evêque de Meaux ne se rebuta point. Il présenta à Mr. de Cambray une Instruction pastorale sur les Livres examinés à Issy, & lui proposa de la signer. Fénelon, sur le point de partir pour son Diocese, en parcourut les marges fort à la hâte, jugea que c'étoit un libelle contre Me. Guion, en fut indigné, & refusa sa signature.

Bossuet fut irrité de ce refus. C'est donc pour soutenir une femme qu'il abandonne trois Evêques ! Ce soupçon les déshonoroit à la Cour ; que fera la certitude ? de quels Livres veut-il être le mar-

tyr ? Voilà ce que Boſſuet dit au Duc de Chevreuſe. Tout fut inutile ; le Duc lui rendit ſon Inſtruction.

Vraiſemblablement la pitié avoit parlé à Fénelon pour ſon amie opprimée. Peut-être crut-il que la déférence abſolue promiſe par l'Abbé de St. Valery, devenoit une baſſeſſe pour l'Archevêque de Cambray, qui avoit auſſi ſa part à l'infaillibilité de l'Egliſe. Peut-être céda-t-il avec trop de foibleſſe à cet amour-propre, qui perſuade, que dans un grand poſte, il eſt honteux d'être humilié.

Boſſuet ſe vengea de cette réſiſtance ſur Me. Guion. Il exigea d'elle une ſoumiſſion aveugle, & n'en obtint qu'un refus poſitif. L'Evêque, qui n'avoit rien de plus preſſé que d'être obéi, tenta ces voies de violences & d'autorité, qui avoient encore plus converti de Huguenots, que ſes arguments. Me. Guion effrayée de la lettre de cachet dont le Prélat la menaçoit, pour lui prouver qu'elle étoit hérétique, ſigna tout ce qu'on voulut. (1)

Me. de Maintenon, à qui des Marais & Boſſuet avoient promis la ſignature de Fénelon, fut choquée de ſon refus, &

(1) Relation du Quiétiſme.

en témoigna ſon mécontentement. Fénelon ſe juſtifia, & dit qu'il avoit promis de condamner les erreurs de Madame Guion, & non ſa perſonne; qu'il avoit rempli ſa promeſſe; que la dignité de ſon miniſtere ne lui permettoit pas de faire une entrée ſcandaleuſe dans ſon Dioceſe par égard pour M. de Meaux. » J'ai publiquement eſtimé Me. Guion; & l'on » veut que je la flétriſſe! Son crime eſt » de ne pas s'expliquer avec aſſez de juſ» teſſe; & l'on veut que je la dénonce » à l'Egliſe comme coupable de forfaits » dignes du feu! J'explique ſes expreſſions, » qui ſont obſcures, par ſes ſentiments, » que j'ai approfondis; & l'on veut que » je condamne ſes ſentiments, à cauſe de » ſes expreſſions! Je vous ai ſacrifié, » Madame, mes opinions; je ne ſacri» fierai à perſonne mon amie. J'ai ſigné » les trente-quatre articles d'Iſſy; mais » on ne verra jamais mon nom au bas » d'un libelle."

Boſſuet éclate encore plus violemment. Son zele s'en prend à Me. Guion, qu'il accuſe de dogmatiſer, après avoir promis de ſe taire, & d'être cachée à Paris, après avoir promis d'aller aux eaux de Bourbon. Il ſurprend un de ces ordres particuliers, qu'un Prince éclairé n'accor-

de qu'avec peine, & que le Ministre le plus intrépide ne contresigne qu'avec crainte.

Me. Guion fut arrêtée & conduite chez le Gouverneur de Vincennes. Le Roi, sollicité par Me. de Maintenon, qui aimoit l'accusée, & détestoit la violence, ne pouvoit se résoudre de donner un ordre rigoureux. Me. Guion ne pouvoit troubler l'Etat; & ce ne sont point les contemplatifs qui font les révolutions. Un Couvent suffisoit; mais la modération ne s'accordoit pas avec le projet de détruire M. de Cambray; de sorte que Louis eut la foiblesse de la faire enfermer dans le donjon de Vincennes. Me. Guion en devenoit plus coupable, & Fénelon plus suspect.

Celui-ci se vengeoit dans son Diocese de ses envieux, par ses vertus. Les Flamands, à qui leur Archevêque n'avoit jamais daigné annoncer la parole de Dieu, furent charmés, surpris, édifiés de voir leur nouveau Pélat descendre de chaire, dégoûtant d'une sueur apostolique, enseigner aux enfants les premiers éléments de la Religion, abandonner à ses Vicaires les fonctions aisées, & se réserver les pénibles; avoir un Aumônier pour distribuer ses revenus aux pauvres, &

non pour lui marmotter rapidement la Meſſe ; en un mot, ſe ſouvenir toujours qu'il étoit Paſteur, & leur faire oublier qu'il étoit François (1). De Cambray, il conduiſoit l'éducation des Princes, comme s'il eût été à Verſailles ; & leurs progrès ſembloient rendre inutile ſa préſence, que leur ennui rendoit néceſſaire.

Cependant des Marais ne ceſſoit d'éloigner Me. de Maintenon de tout ce qui avoit l'ombre de Quiétiſme. Ses Directeurs avoient toujours été ſon conſeil. Et loin de l'écarter des affaires d'Etat, ils lui perſuadoient d'y entrer, ſoit afin de régner ſous ſon nom, ſoit pour contreminer des cabales puiſſantes, ſoit parce qu'ils ne jugeoient point au-deſſous de la majeſté de la Religion, qu'elle fût protégée par une femme, à laquelle ils attribuoient les talents & les vertus d'un homme. Un bref, par lequel le Pape mettoit le St. Siége ſous ſa protection, l'autoriſoit à ſe mêler des affaires de l'Egliſe, où elle parut quelquefois comme témoin, jamais comme arbitre, & toujours malgré elle-même.

(1) Mém. de l'Evêque d'Agen.

CHAPITRE XII.

Mort de l'Archevêque de Paris.

(1) HArlay finit une vie impure par une mort honteuſe. Diſgracié depuis deux ans, il traînoit à Paris une vieilleſſe mépriſée. Accoutumé à faire valoir l'autorité Royale dans les aſſemblées du Clergé, il voulut conſerver un reſte de conſidération, en alléguant encore cette même autorité. L'Evêque d'Orléans lui donna un démenti courageux. » Vous en » impoſez, lui dit-il, à la plus auguſte » aſſemblée. " Le Roi en ayant été inſtruit, donna ordre à l'Archevêque de ſe rétracter publiquement, & lui défendit de prendre déſormais ſon nom en vain.

Harlay fut aſſommé de ce coup. Il partit pour Conflans, s'enferma dans ſon cabinet, & défendit, ſuivant ſa coutume, à ſes domeſtiques de l'interrompre. Précaution attribuée à la crainte qu'on ne s'apperçût qu'il tomboit du haut-mal. Là

(1) An. 1696.

il repasse avec amertume les affronts qu'il a essuyés, les crimes qu'il a commis. Enfin, ses gens, surpris de n'être pas appellés, entrent dans son appartement : ils trouverent leur maître frappé d'apoplexie, & se débattant avec la mort. On vole à Paris, pour chercher du secours. La Duchesse de Lesdiguieres arrive. Le Curé de la Paroisse n'est point averti. L'Archevêque, sans donner le moindre signe de répentir, meurt dans les bras de sa maîtresse, qu'un autre amant consola fort vite. (1)

Le Roi apprit cette nouvelle à Marly. » Qu'on ne me demande point, dit-il, » cette place ; je ne veux la donner qu'au » mérite. " L'Archevêque de Rheims outragea hautement la mémoire d'un homme sur lequel il auroit dû se taire ; car il étoit son ennemi : le Roi l'entendit avec indignation : le Comte de Grammont lui dit : » Monsieur de Rheims ! il est bon de » vivre. "

Nul Orateur sacré ne se chargea de l'oraison funebre de Harlay. Reste de l'ancienne probité. Le P. Gaillard fut moins scrupuleux ; il osa faire un Pa-

(1) Mém. de l'Evêque d'Agen.

négyrique en forme. Un homme de beaucoup d'efprit dit après l'avoir lu : » Ce » difcours fe réduit à ces deux propo» fitions : *Mon Héros eft damné : c'eft grand* » *dommage.* "

Le Public nomma l'Archevêque de Cambray au Siege de Paris. Me. de Maintenon demanda à Hébert, Curé de Verfailles, ce qu'on en difoit dans le monde. » Plufieurs penfent, répondit Hébert, » que fi Mr. de Fénelon n'avoit pas été » placé depuis peu, le choix tomberoit » fur lui : & on le defire fi fort, qu'on » voudroit que cette premiere grace du » Roi ne fût que l'avant-goût d'une plus » grande. Vous favez, interrompit Me. » de Maintenon, ce qui nous empêche » de le propofer. Mais Mr. de Meaux » & Mr. de Châlons nous reftent : au» quel des deux vous arrêteriez-vous ? » A celui qui refuferoit, repondit Hé» bert : & certainement Mr. de Châlons » n'acceptera pas. "

Louis-Antoine de Noailles s'étoit élevé aux Dignités Eccléfiaftiques, fans la protection des Jéfuites de qui elles dépendoient alors. Sa doctrine n'étoit pas fufpecte, & fa piété étoit fi éminente, que la Ducheffe de Noailles, morte en odeur de fainteté, n'avoit pas d'autre Confef-

feur que fon fils. Me. de Maintenon le propofa pour l'Archevêché de Paris. Le lendemain le Roi dit au Maréchal de Noailles d'écrire à fon frere, de fe rendre inceffamment à la Cour. L'Evêque de Châlons s'en excufa fur les occupations de fon miniftere. Le Roi lui dépêcha un courier : & Me. de Maintenon lui écrivit la lettre la plus preffante. Le Prélat fe rendit à Verfailles. Le Roi lui offrit le Siege vacant. L'Evêque lui repréfenta qu'il étoit tranquille à Châlons ; qu'il y faifoit du bien ; que vraifemblablement il n'en feroit pas à Paris, où il feroit accablé de contradictions ; qu'il auroit pour ennemis les Jéfuites, dont il n'épouferoit pas les paffions ; les Janféniftes, dont il combattroit les fentiments ; les Quiétiftes, contre lefquels il s'étoit déja déclaré ; tous les Eccléfiaftiques, que l'habitude & l'exemple de Harlay avoit endurcis dans le vice ou dans l'ignorance ; toute la Cour, qui fouffriroit impatiemment que la corruption des mœurs fût réprimée par la févérité de la difcipline. » Voilà bien des » ennemis, lui dit le Roi : mais vous » pouvez compter fur toute mon auto- » rité. " Là-deffus, Noailles accepta. Les Jéfuites cherchoient le fujet qu'ils devoient choifir : & le choix étoit déja fait. Le

P. de la Chaiſe ne l'apprit qu'avec le public, & ne pardonna cette prétendue injure ni aux Noailles ni à Me. de Maintenon. Le Roi dit aux Courtiſans : » Si » j'avois connu un homme plus digne de » cette place, l'Evêque de Châlons ne l'au» roit pas eue. " Le nouvel Archevêque, plus indifférent ſur ſon élévation que ſur celle de ſa famille, ſe ſervit d'un tour à peu près pareil pour avoir pour ſucceſſeur à Châlons l'Abbé de Noailles ſon frere ; » Sire, dit-il au Roi, ſi j'en con» noiſſois un meilleur, je vous le propo» ſerois. " L'Abbé de Noailles n'avoit pas encore l'âge requis par les Canons : une piéte auſtere & un ſavoir prématuré l'en diſpenſerent.

CHAPITRE XIII.

L'Explication des Maximes des Saints.

(1) TAndis que Me. Guion épouſoit Jeſus-Chriſt à Vincennes dans une de ſes extaſes, chantoit ſes amours, ſoupi-

(1) An. 1696.

roit ſes malheurs, parodioit les Operas de Quinault, tâchoit d'avoir autant de viſions que Marie d'Agréda, qu'on canoniſoit alors à Rome, ne répondoit que ces mots à ſes juges : *Dieu m'a fait la grace de m'obombrer par le P. La Combe*, qui répondoit aux ſiens : *J'ai obombré Me. Guion en Notre Seigneur*; Fénelon travailloit à Cambray à la juſtifier, à ſe juſtifier lui-même, à prouver l'orthodoxie des myſtiques : & Boſſuet déclamoit à St. Cyr contre le Quiétiſme, dans des conférences, où les Dames lui propoſoient leurs doutes, qu'il diſſipoit avec l'éloquence la plus ſolide. La Maiſon-fort, le bel-eſprit de la Communauté, ne ſe rendit point aux premieres inſtructions de Mr. de Meaux. Elle écrivit ſes difficultés. On a encore cet écrit, où l'on voit une décompoſition d'idées & de ſentiments, une érudition & une ſagacité qui étonneroient dans un homme. L'Evêque y répondit. La Maiſon-fort parut ſatisfaite : mais un ſecret penchant l'attiroit vers Mr. de Cambray.

Boſſuet rougit bientôt d'avoir employé contre Me. Guion ces voies de rigueur qui ne perſuaderent jamais perſonne. Noailles fit transférer la priſonniere, de Vincennes, dans un Couvent à Vaugi-

rard. Ce Prélat, qui n'oublia jamais que l'unique peine de l'errant eſt d'être enſeigné (1), la ramena par des inſtructions à des idées plus ſaines, & en obtint ſans contrainte un déſaveu de ſes erreurs.

Le Livre de Fénelon parut enfin, ſous le titre d'*Explication des Maximes des Saints*. Le ſtyle en étoit pur, élégant, tendre, les principes préſentés avec art, les contradictions ſauvées avec adreſſe. On y voyoit un homme qui craignoit également d'être accuſé de ſuivre Molinos, & d'abandonner Ste. Thérèſe, tantôt donnant trop à la charité, tantôt ne donnant pas aſſez à l'eſpérance. Parmi ſes propoſitions, les unes établiſſoient la réalité d'un état dans lequel on aime Dieu ici-bas uniquement pour lui-même : les autres vouloient qu'une ame peinée pût, dans le temps de ce que les myſtiques appellent les dernieres épreuves, faire à Dieu un ſacrifice abſolu du Paradis & de ſon ſalut. En général, le Livre pouvoit ſe défendre : il eût été plus ſage de le brûler. Fénelon le lut à Mr. de Paris, qui lui conſeilla de le ſupprimer ; à l'Abbé Pi-

(1) *Errantis pœna doceri.*

rot, Chancelier de l'Eglise de Paris, & Professeur de Sorbonne, qui se chargea de le répandre, & dit à Hébert : *C'est un Livre d'or ;* aux Jésuites du College de Clermont, qui promirent de le soutenir ; à l'Abbé Fleuri, qui crut ce qu'il n'entendoit pas aussi beau que ce qu'il entendoit.

A cette nouvelle, Bossuet éclata, & dit avec sa vivacité naturelle : *Eh bien ! qu'il écrive ! que son Livre paroisse avant le mien ! mais qu'il prenne garde à lui ! pour peu qu'il biaise, qu'il s'écarte du vrai, il me trouvera sur ses pas pour l'y ramener. J'éleverai ma voix, &, s'il le faut, je porterai mes plaintes à Rome :* apparemment pour se réconcilier avec elle ; car il avoit été un des plus zélés Gallicans de l'Assemblée du Clergé de 1682.

Les Quiétistes conçurent de grandes espérances. Ils répandirent une estampe, pour annoncer l'accomplissement de la prophétie de Me. Guion, qui avoit prédit, que l'oraison revivroit sous un enfant, c'est-à-dire sous Mr. le Duc de Bourgogne. Ce tableau proposé par Fénelon, dessiné par Silvestre, gravé par le Clerc, représentoit le Duc de Bourgogne, en habit de berger, une houlette à la main, au milieu d'un troupeau d'animaux de

toute eſpece, avec ces paroles du chapitre d'Iſaïe, *Puer parvulus illuminabit eos*. Mr. d'Anjou étoit dans un coin figuré en enfant nud, qui tiroit un ſerpent de ſon trou; & Mr. de Berri, encore à la mamelle, entre les bras de ſa nourrice, ſe jouoit avec un aſpic, qu'il tenoit à la main. Me. Guion étoit ſans doute la nourrice. On prétendoit repréſenter par ces emblêmes tous les états & toutes les paſſions calmées & vaincues par l'eſprit d'oraiſon, que la Prophéteſſe avoit introduit.

(1) Fénelon étoit à Cambray. Beauvilliers fit les honneurs du Livre qu'il avoit fait imprimer, en préſenta un exemplaire au Roi à Marly, & en envoya un à Boſſuet. Pontchartrain, alors Contrôleur-Général, depuis Chancelier, dénonça le Livre au Roi, & lui dit qu'il n'étoit approuvé que par des frippons ou par des dupes. Maurice le Tellier, Archevêque de Rheims, écrivit ſur le même ton à Sa Majeſté. Le Roi ne crut pas qu'un Miniſtre d'Etat & un Evêque Janſéniſte fuſſent de bons Juges d'un Livre de doctrine. Il manda Boſſuet, qui lui

(1) Février 1697.

jura que l'Evêque & le Miniſtre n'avoient dit que trop vrai. Le Roi lui reprocha ſon ſilence ſur une affaire ſi grave, ſes liaiſons avec Fénelon, & ſon empreſſement à le ſacrer Archevêque de Cambray. Boſſuet ſe jette à ſes genoux, pleure, gémit, & demande pardon de ne lui avoir pas révélé le fanatiſme de ſon confrere. » Je charge, lui dit le Roi, » je charge votre conſcience de tous les » malheurs que je prévois. Dieu m'eſt » témoin que le moindre ſoupçon au- » roit fermé pour jamais à Fénelon l'en- » trée aux Dignités Eccléſiaſtiques! "

Ce Prince, qui avoit ſi vivement pourſuivi le Quiétiſme en Italie, crut le mal plus grand qu'il n'étoit, & fut indigné que l'héréſie eût oſé ſe gliſſer dans ſa Cour & approcher de ſon Trône. Il haïſſoit tous les Sectaires; il en craignoit juſqu'à l'ombre. Il avoit détruit les Huguenots; il pourſuivoit les Janſéniſtes, au haſard de faire de ſon Royaume une vaſte ſolitude : & il apprenoit que la foi de ſa famille, de ſes héritiers, étoit en péril. Il fit des reproches amers à Me. de Maintenon, ſur ce qu'elle lui avoit caché l'amitié déja ſi ancienne de M. de Cambray pour Me. Guion, ſur ſes importunités pour le faire Archevêque, ſur

les conférences ſecretes qu'elle avoit eues avec lui. En vain elle lui dit, que les ſoupçons qu'on avoit contre M. de Fénelon, avoient cédé à l'eſpoir qu'avoit donné ſa docilité ; qu'il en avoit montré une entiere à l'examen d'Iſſy ; que l'on devoit des égards à un homme ſi eſtimable par ſa piété, ſi diſtingué par ſon eſprit. Le Roi rejetta toutes ces excuſes, & parut ſi mécontent, que Me. de Maintenon ſe ſeroit crue perdue, ſi elle avoit pu l'être.

Le P. de la Chaiſe fut conſulté : il répondit que le Livre des *Maximes* étoit très-bon, que tous les Catholiques en étoient édifiés, & qu'il falloit être Janséniſte pour le déſapprouver. Le Pere Segnery avoit le premier abattu le Quiétiſme en Italie, & le Pere de la Chaiſe le relevoit en France. Du reſte, la Société entiere n'entra point dans cette nouvelle diſpute ; ce qui prouve que le Confeſſeur n'en eſt pas toujours l'organe : la Société a ſes intérêts ; le Confeſſeur peut avoir ſes paſſions. Le Pere de la Rue prêcha contre l'amour déſintéreſſé : & Bourdaloue répondit avec candeur à Me. de Maintenon, que le Livre n'étoit point exact, & qu'écrit en langue vulgaire, il pouvoit être dangereux. Cette franchiſe le

le brouilla avec la Chaise. Mais Bourdaloue ne tenoit qu'à la vérité.

Allarmé par Bossuet, rassuré par son Confesseur, le Roi suspendit son jugement, mais se rappella que Fénelon faisoit des Romans de politique, & craignit fort qu'il n'en eût fait un de Religion, sur-tout voyant que toutes les femmes font leurs délices du Livre nouveau, appellé déja la *Bible de la petite Eglise*.

CHAPITRE XIV.

Propositions d'accommodement.

FÉnelon se rend à Paris, n'entend que les clameurs de ses envieux, est insensible aux applaudissements de ses amis, propose des moyens d'arrêter le scandale, offre de retoucher son Ouvrage, d'expliquer ce qui est obscur, & de suprimer tout ce qui paroît dangereux. Il voit Me. de Maintenon, qu'il trouve occupée à lire son Livre : » Voilà, lui » dit-elle, un chapitre que j'ai lu neuf » fois, & que je ne comprends pas en- » core. " C'étoit le chapitre sur le ma-

riage de l'ame, qui amusoit fort les Courtisans. » Madame, lui répond l'Ar-» chevêque, vous le liriez cent fois, » & vous ne le comprendriez pas da-» vantage. Tous les Livres mystiques » sont obscurs ; & ce n'est point à la » Cour qu'on apprend à les entendre. » C'est sans doute de-là, lui dit Me. de » Maintenon, que viennent tant de bruits » effrayants sur votre Livre. Quand je » pense que c'est vous qui l'avez fait, » je me rassure contre cet éclat. (1)

Huit jours après cette entrevue, elle lui parla encore des nouvelles rumeurs qu'excitoit le Livre, & lui en témoigna la plus vive douleur. » Mais, Monsieur, » vous êtes trop prudent pour n'avoir » pas consulté des amis éclairés & sages ; » vous êtes trop docile pour n'avoir » pas déféré à leur jugement. Oui, Ma-» dame, répondit Mr. de Cambray : j'ai » montré mon Ouvrage à M. le Cardinal » de Noailles, qui l'a lu & examiné ; » j'ai proscrit ce qui lui a déplu. Je l'ai » montré à Mrs. Tronson, Pirot, Fleury, » Hébert, qui l'ont approuvé. M. de » Meaux le condamne, parce qu'il a paru

(1) Mém. de l'Evêque d'Agen.

» avant le ſien, par le zele de mes » amis, qui, chargés de l'impreſſion » pendant mon abſence, ont craint que » M. de Meaux, piqué de ce qu'on n'a» voit pas ſoumis à ſon examen le ma» nuſcrit, n'en ſupprimât l'édition par » autorité. »

Madame de Maintenon propoſa des conférences ; le Cardinal de Noailles, toujours ami de la paix, les deſiroit extrêmement ; Fénelon y conſentoit, pourvu que M. de Meaux en fût exclus. Il conſervoit un vif reſſentiment des invectives de cet Evêque contre ſon Livre, du nom d'hérétiques de la dénonciation de Marly, & ſur-tout d'un mot qui lui avoit échappé devant toute la Cour. » Mr. de » Cambray, avoit-il dit publiquement, » m'a ſouvent avoué qu'il étoit lui-mê» me dans la pratique intérieure ſur la » contrition, tant reprochée aux Molino» ſiſtes. » Hébert, trop dévoué à ſes amis, lui rapporta ces paroles. Fénelon, le plus modéré des hommes, fit, pour diſſimuler ſon indignation, des efforts dont Hébert s'apperçut. Cependant il ne put s'empêcher de dire : (1) » Si Mr. Boſſuet a

(1) Mém. Mſts. de l'Ev. d'Agen, p. 488 & 489.

» tenu ce propos, Mr. Boſſuet eſt le plus
» malhonnête homme du monde. Je ne lui
» ai jamais parlé qu'en confeſſion de mes
» diſpoſitions intérieures ; & il s'en faut
» bien que je les lui aye ainſi expoſées."
M. de Meaux imprima dans la ſuite ce qu'il avoit dit. M. de Cambray lui répondit, qu'il étoit étrange qu'il abuſât du ſecret de la Confeſſion. Rien dans cette diſpute ne cauſa plus de ſcandale.

Cependant M. de Meaux diſoit au Roi, que Fénelon condamnoit lui-même ſon Livre, par ſon obſtination à rejetter les conférences. Me. de Maintenon, à qui ſon ami diſoit toujours qu'il ne lui falloit qu'un entretien avec le Roi pour le déſabuſer, lui ménagea une audience. Fénelon dit au Prince, qu'il n'avoit fait qu'expliquer les articles d'Iſſy ; qu'il les avoit expliqués par les maximes des Saints, dont il avoit fait une étude particuliere ; & que s'il lui étoit échappé quelques expreſſions impropres, elles diſparoitroient dans une ſeconde édition. Le Roi ſortit de cette converſation, plus irrité contre le coupable, ſoit que la préſence d'un homme, qui lui étoit odieux, réveillât ſes reſſentiments, ſoit que ſes ſoupçons ſe fortifiaſſent des efforts mêmes qu'on faiſoit pour les détruire. Il parla fort du-

rement à Me. de Maintenon, lui reprocha encore les conférences ſecretes, accuſa M. de Noailles de mollir, & dit à des Marais, qu'il avoit plus eſpéré de ſon zele. On lui repréſenta que Fénelon n'étoit pas encore condamné; & on lui promit que la douceur termineroit l'affaire. L'Archevêque propoſa de plus amples explications. Me. de Maintenon préſenta ce projet. Le Roi l'approuva. Boſſuet frémit de ſe voir enlever ſa proie, ſoutient que des explications ſont des faux-fuyants, veut une rétractation formelle, montre une longue liſte de Théologiens qui déſapprouvent le Livre, & l'emporte ſur le Roi, ſur Madame de Maintenon, ſur le Pere de la Chaiſe, ſur toute la Cour.

Paris, ne pouvant être juge du combat, raiſonnoit ſur les combattants. On cherchoit la cauſe des animoſités de Boſſuet & des répugnances de Fénelon. Le zele pour la Maiſon de Dieu, diſoit-on, inſpire de la charité, & non des emportements. Le grand éclat de M. de Cambray éblouit M. de Meaux; il lui ſemble que chaque louange qu'on donne à un autre, eſt un larcin qu'on fait à ſa gloire Il ne veut point qu'on croye que la Tradition de l'Egliſe ſur un dogme ſi important, lui

ait échappé. Il a toujours plus aimé la Cour que son Diocèse. Il n'est pas sans ambition ; il a perdu la place de premier Aumônier de Madame la Dauphine ; il veut la recouvrer dans la maison de Madame la Duchesse de Bourgogne, & la ravir à Fénelon, à qui elle semble appartenir. D'autres disoient, que cette place lui étoit déja assurée avant toutes ces disputes ; que sa supériorité étoit trop décidée pour l'accuser de jalousie, comme si l'on n'étoit jaloux que de son supérieur, ou de son égal ; que son zele, peut-être trop véhément, partoit de son attachement à la vérité, qui lui faisoit oublier ce qu'il devoit à l'amitié, pour ne se souvenir que de ce qu'il devoit à l'Eglise ; que garant de la doctrine des articles d'Issy, il étoit justement indigné que Fénelon, après y avoir souscrit, les condamnât par un Ouvrage qui élevoit autel contre autel.

CHAPITRE XV.

Fénelon prend Rome pour Juge.

FÉnelon défend le Livre qu'on ne veut point qu'il explique. Boſſuet répond. L'un a pour lui la Cour & le College de Clermont ; l'autre, les Janſéniſtes & la Ville. Ici, on regarde l'*Inſtruction* de M. de Meaux, comme une réfutation complete du Livre des *Maximes* ; là, on ſoutient que ç'en eſt l'apologie. A quoi bon tant d'éclat ? ces deux Evêques ont la même doctrine ; ils ne different que dans l'expreſſion : des mots valent-ils la peine qu'on nous donne des ſcenes ſcandaleuſes ? Les gens déſintéreſſés blâment Fénelon d'avoir écrit, & Boſſuet, d'avoir parlé.

Me. de Maintenon reſtoit neutre. L'inclination, l'eſtime, la pitié, l'attachoient à Fénelon. Mais ces ſentiments étoient moins forts, que le ſecret dépit qu'elle ſe cachoit peut-être à elle-même, d'avoir donné ſi long-temps toute ſa confiance à un homme accuſé d'une monſtrueuſe héréſie. Animée par Mr. de Meaux, attirée par M. de Cambray, conduite par M. de

Chartres, elle voulut encore voir l'hérétique, & le confronter avec le Cardinal de Noailles. En général, on convint des faits; on les nia en détail. Le Cardinal convint d'avoir examiné le Livre, mais nia de l'avoir approuvé. Cette conversation jetta Madame de Maintenon dans de plus grandes inquiétudes. » Disputez, » Messieurs, leur dit-elle; & s'il se peut, » ayez tous deux raison. " Si elle eût été Quiétiste, le Quiétisme eût-il été une hérésie?

Fénelon se flatta de trouver une puissante protection à Rome, où ses adversaires n'avoient aucun crédit. Tous ses amis lui conseillerent d'y porter en premiere instance le jugement de son Livre. Le Pere de la Chaise écrivit comme de la part du Roi au Cardinal de Janson, pour le prier de protéger les *Maximes des Saints*, dont la doctrine est pure, puisqu'elle souleve tous les Jansénistes. Le Cardinal répondit au Roi, qu'il obéiroit. A la lecture de cette dépêche, le Roi manda le Pere de la Chaise, lui reprocha violemment d'abuser de son nom, rejetta ses excuses, & donna ordre à Torcy de désavouer promptement le Jésuite.

Me. de Maintenon, encore sollicitée

par M. de Cambray, fit entendre au Roi qu'il falloit, pour conſerver la paix en France, que cette conteſtation ſe jugeât à Rome. Le Roi ne s'y oppoſa point; Fénelon prit ſon ſilence pour une permiſſion, & enſuite pour un ordre. Il écrivit au Pape. Le Cardinal de Bouillon lui offrit d'avancer ſon voyage, ſous prétexte du Décanat du ſacré College qui devoit lui tomber après la mort de Cibo & d'Altieri. Il promettoit de ſe rendre par ſes intrigues maître des délibérations. Mais pour aſſurer le ſuccès de ſa négociation, il demanda d'être chargé des affaires du Roi à la Cour de Rome. Le Pere de la Chaiſe écrivit à Janſon, qu'il étoit temps de jouir des bienfaits que le Roi deſtinoit à ſes ſervices. Janſon donna dans ce piege, preſſa dans toutes ſes dépêches le départ du Cardinal de Bouillon, & repréſenta que le titre de Miniſtre du Roi, uni à celui de Doyen du ſacré College, feroit utile aux intérêts de la Nation.

Bouillon déplaiſoit à Louis, qui ſe ſouvenoit des lettres interceptées, & qui ne lui pardonnoit point d'avoir voulu donner à ſon neveu le nom de *Prince Dauphin*, à cauſe de la Principauté Dauphine en Auvergne. Pontchartrain & Torcy furent gagnés. Bouillon fut Ambaſſadeur.

Vain, inquiet, ambitieux, redevable de ſon rappel aux Jéſuites, ennemi perſonnel des Noailles, intime ami de Fénelon, fier de ſa naiſſance, enorgueilli par ſes malheurs, incapable des affaires les plus aiſées, aſſez préſomptueux pour ſe charger des plus délicates, dominé par le plaiſir cruel de troubler le repos du Roi, auquel il ne pardonnoit, ni ſon exil, ni la perte de l'Evêché de Liege, Bouillon partit pour l'Italie, uniquement occupé de l'affaire de M. de Cambray. Il prit pour Théologien le Jéſuite Charonier, importun citeur de Poëtes, outré dans ſes flatteries, mal-adroit dans ſes intrigues, obſcene dans ſes propos.

Soit fatigue du voyage, ſoit changement de climat, Bouillon, en arrivant à Rome, tomba dans une vraie démence. Le jour, il étoit mélancolique; la nuit, il étoit furieux; plus d'appétit, plus de ſommeil; ſans ceſſe agité par des idées triſtes, il étoit gardé à vue. Les bains de Freſcati rétablirent ſon cerveau.

Fénelon continuoit à proteſter de ſa ſoumiſſion, & Boſſuet de ſa fermeté : » J'é-
» leverai ma voix juſqu'au Ciel contre
» ſes erreurs; la cauſe de Dieu ne ſera
» point lâchement abandonnée; fuſſé-je
» ſeul, ſeul je réſiſterai à tous. Les ames

» ſont en péril ; mais Dieu ne m'aban-
» donnera, ni moi, ni ſon Egliſe. Quoi
» qu'il en arrive, la vérité ſera triom-
» phante, & l'erreur confondue." (1) Si cet homme véhément avoit été condamné, croyez-vous qu'il ſe fût ſoumis ?

CHAPITRE II.

(2) *M. Fénelon renvoyé dans ſon Dioceſe.*

LE Roi, qui n'avoit pas encore ôté à Fénelon l'Education des Princes, lui refuſa la permiſſion d'aller en perſonne à Rome ſolliciter ſon affaire, & lui propoſa d'entrer en conférence avec M. de Meaux. Fénelon fuyoit la diſpute, ſoit que Boſſuet lui fût odieux, ſoit qu'il craignît d'être accablé par ſon impérieuſe volubilité. Cependant, à la perſuaſion d'Hébert, il ſacrifia ſes reſſentiments à l'amour de la vérité, & conſentit aux conférences, pourvu que le Cardinal de Noailles, quelques Evêques & huit Docteurs y aſſiſtaſſent, & qu'un Secretaire écrivît mot à

(1) Relation du Quiétiſme, p. 264.
(2) Juillet 1697.

mot les objections & les réponses. (1) Il livra ces conditions par écrit au Pere Valois, qui jouoit le rôle de médiateur, pour conserver sa place & pour sauver son ami.

Le Pere La Combe, enfermé à Vincennes, avoua tout ce qui s'étoit passé entre Me. Guion & lui. Il écrivit même un billet (2) à sa pénitente, où il lui rappelloit toutes leurs familiarités passées, & l'exhortoit à s'en répentir. Le Cardinal de Noailles le fit lire à Me. Guion, qui soudain s'écria: » Que le Pere La Combe » est malheureux! il est donc fou? O mon » Dieu! que vos jugements sont impénétrables! Moi, quatorze nuits avec ce saint » homme!" Une femme de chambre de Me. Guion, un Gentilhomme de Monsieur, l'accuserent d'attouchements impurs. Elle fut envoyée à la Bastille, & son défenseur fut perdu. Rien n'irrita plus le Roi que ce billet: il regarda Me. Guion comme la corruptrice des mœurs; les Duchesses de Guiche, de Mortemar, de Sully, de Chevreuse, de Beauvilliers, comme corrompues; Fénelon, comme le protec-

(1) Mém. Msts. de l'Evêque d'Agen.
(2) Ibid. p. 508 & 509.

teur du vice ; & Me. de Maintenon, comme complice de tout le mal qu'elle avoit célé. Il ſe rappelloit toujours avec un nouveau chagrin, les conférences pieuſes de l'hôtel de Beauvilliers ; & qui ſait juſqu'où alloient ſes ſoupçons ? ils n'épargnoient pas la vertu la plus pure, s'il falloit en juger par ſes emportements, ſi effrayants dans un Roi ſi modéré.

Cependant Fénelon, au milieu de ſes amis, diſſipoit ſes chagrins par les plaiſirs innocents d'une converſation enjouée. L'Abbé de Langeron entre d'un air triſte & abattu. » Avez-vous reçu des lettres de » Flandres ? Oui, dit l'Archevêque. Vous » mande-t-on, reprend l'Abbé, ce qui » eſt arrivé dans votre Palais ? Oui, » on me l'écrit. Mais vous dit-on que » tous vos meubles, tous vos livres, » tous vos papiers ont été conſumés par » le feu ? Oui, mon cher Abbé, je ſais » tout cela, & j'en ſuis conſolé. " Il reprend tranquillement les propos agréables que Langeron avoit interrompus. Un moment après, on lui porte une lettre du Roi. Il l'ouvre ſans empreſſement ; il y voit ſans pâlir ſa diſgrace ; il en dit un mot à ſes amis, & continue ſon diſcours.

Fénelon, ſi bruſquement renvoyé dans ſon Dioceſe, conſerva encore ſa place de

Précepteur. C'eſt tout ce que le Roi accorda aux inſtances de Me. de Maintenon, & aux larmes du Duc de Bourgogne. Le Cardinal de Noailles & M. de Chartres, qui avoient tout eſpéré des conférences acceptées, ne douterent pas que M. de Meaux n'eût fait jouer des reſſorts ſecrets pour punir l'Archevêque de ſon entêtement.

Ces deux Prélats n'étoient pas éloignés des voies intérieures. Et vraiſemblablement, s'ils n'avoient craint que le Livre des *Maximes* ne fût plutôt une apologie de Me. Guion qu'une explication des ſentiments des Myſtiques, ils ſe ſeroient tus, & peut-être joints à Mr. de Fénelon. Mr. de Chartres avoit ſouvent dit, qu'il penſoit comme lui, mais qu'il s'exprimoit autrement : & Mr. de Paris, lors des articles d'Iſſy, ſembloit s'être engagé à ſoutenir l'amour déſintéreſſé, par ces mots de ſon inſtruction : *Ne blâmons point les excès où l'amour porte les ames. La meſure de l'amour de Dieu, eſt de l'aimer ſans meſure.*

Me. de Maintenon ne crut point devoir entrer dans une affaire portée au St. Siege. Elle attendit en ſilence la déciſion de l'Egliſe. Mais elle acheva de déraciner à St. Cyr les principes des Myſtiques.

Elle exhorta la Maison-fort à se conformer aux Constitutions, à marcher vers Dieu par les voies les plus simples, à reprendre ses anciennes imperfections, plutôt que de conserver celles que ses chimeres lui donnoient. La Maison-fort obéissoit ; mais bientôt après elle avoit de nouvelles extases. Mr. Bossuet ne la convainquoit pas, parce qu'elle trouvoit en lui une espece de mauvaise foi à condamner hardiment en Fénelon ce qu'il n'osoient condamner dans les Saints. L'Evêque vouloit accorder un profond respect pour les Auteurs mystiques, avec un parfait mépris pour les défenseurs. Et cela n'étoit pas possible.

De Cambray, Fénelon écrivit au Duc de Beauvilliers la lettre la plus édifiante. Il ne se plaignit ni de la sévérité du Roi, ni des cabales de ses envieux, ni de l'injustice de ses ennemis : il parut tranquille, détaché de ses sentiments, supérieur à l'adversité, prêt à se soumettre, convaincu qu'il falloit défendre l'amour désintéressé avec un entier désintéressement. Cette lettre, répandue dans le public, traduite en Italien, lui fit beaucoup de partisans.

Bossuet, qui aimoit mieux raisonner sur l'oraison que la faire, répondit à cette

lettre, donna un sens coupable de rébellion méditée aux termes qui annonçoient la plus parfaite soumission. » Déja, dit-il, son obéissance se prépare des » défaites : & l'on verra renaître ces raf» finements qui ont fatigué les siecles » passés & le nôtre. " Il reprocha sans détour à Mr. de Cambray, qu'il forgeoit des persécuteurs à l'oraison pour s'en faire le martyr, & s'engagea dans des raisonnements théologiques, qui éblouirent les gens d'Eglise, & ennuyerent les gens du monde. Ses amis même furent blessés de l'âcreté de son zele. Les Ministres le désapprouvoient. Fleury, Catalan, Langeron le blâmoient hautement. Et que ne disoient pas ses ennemis? Comment, après avoir offert tant de tolérance aux Huguenots, en avoit-il si peu pour les Quiétistes? Son Apocalypse étoit une pure rêverie : ses notes sur David & sur Salomon, l'ouvrage d'un écolier : ses Variations, un beau roman : son Exposition de la foi Catholique, un lâche déguisement de la doctrine de l'Eglise. Bossuet n'ignoroit point ces discours : il en connoissoit les auteurs : il eût pu les perdre d'un seul mot, & il les recevoit à sa table, soit pour opposer la charité à l'outrage, soit pour les rendre témoins

de ſon triomphe, & peut-être pour tous les deux (1).

CHAPITRE XVII.

Ecrits pour & contre.

LA diſpute s'échauffoit tous les jours. A peine un Livre de Mr. de Meaux paroiſſoit-il, qu'on voyoit en même-temps pluſieurs réponſes de Mr. de Cambray. Mr. de Fénelon lui diſoit avec une douceur charmante, qu'il étoit le plus emporté des hommes : Mr. Boſſuet répliquoit avec fureur : » Et vous le plus artificieux Montan de la nouvelle Priſcille ! loin de trouver en vous l'humilité d'un Evêque, je ne vois ni celle d'un Chrétien, ni même celle d'un homme. " Ses intentions pouvoient être droites. Mais certainement on ne peut le juſtifier de malignité : car quand Fénelon juroit qu'il ſe ſoumettroit, il ne falloit pas crier qu'il ne ſe ſoumettroit pas. Il étoit permis d'attaquer l'erreur :

(2) Relation du Quiétiſme 2e. partie, p. 4.

il ne l'étoit pas de rendre odieuse la personne. J'ai eu la patience de lire tous ces écrits, & je n'ai trouvé aucune réponse de Bossuet à ces paroles de Fénelon (1). *Je suis ce cher Auteur que vous portez dans vos entrailles, pour le précipiter avec* Molinos *dans l'abyme du Quiétisme : vous allez me pleurer par-tout, & par-tout vous me déchirez en me pleurant.*

St. François de Salles étoit réclamé par les deux partis : il eût dû être abandonné par l'un & par l'autre. Fénelon eut tort de le suivre, & Bossuet, de l'expliquer (2). M. de Meaux avoit autant de peine

(1) IIIe. Lettre de M. de Meaux, sur la fin.

(2) » Les Amantes spirituelles, épouses du Roi » céleste, se mirent, se purifient, s'ornent le » mieux qu'elles peuvent, non pour être parfai» tes, non pour se satisfaire, non pour se con» templer, non pour acquérir le Ciel, mais pour » obéir à l'époux. Elles ne se purifient pas pour » être pures, elles ne se parent pas pour être » belles, mais seulement pour plaire à leur amant, » auquel si la laideur étoit aussi agréable que la » beauté, elles préféreroient la laideur à la beauté » même. *St. François de Sales à la mere de Chan» tal, & ailleurs.* Oui, même ils préféreroient » l'Enfer au Paradis, s'ils savoient qu'en celui-là » il y eût un peu plus de bon plaisir divin qu'en » celui-ci ; en sorte que si par imagination d'une » chose impossible, ils savoient que la damna-

à convenir des erreurs de St. François de Sales, que Mr. de Cambray à convenir des siennes. Tous les deux s'étoient engagés dans un labyrinthe, dont ils ne pouvoient sortir, en mettant l'autorité à la place de la raison. Bossuet, étonné de la fécondité & de l'éloquence de son adversaire, trembloit, ou feignoit de trembler pour la Religion. Il répondit à Me. de Grignan, qui lui demandoit si Mr. de Fénelon avoit tant d'esprit : » Ah ! Madame, » il en a à faire peur. "

(1) Me. de Maintenon, aussi attentive à conserver, parmi ses enfants, la pureté de la foi, que l'innocence des mœurs, pria le Roi d'ôter de St. Cyr trois Religieuses, dont l'entêtement avoit résisté à Mr. de Chartres & à Mr. de Meaux. Le Roi y alla lui-même avec Me. la Duchesse de Bourgogne. Il fit assembler la Communauté, & représenta fortement le

---

» tion fût un peu plus agréable à Dieu que la » salvation, ils quitteroient la salvation, & courroient à la damnation. " Les écrits de St. François de Sales sont pleins de passages aussi singuliers. Il falloit laisser-là le Saint, avouer qu'il avoit été homme, & dire que M. de Cambray avoit eu tort de copier un Saint de deux jours.

(1) Septembre 1698.

danger des nouvelles opinions, dit que le Quietiſme ne réſiſteroit pas à celui qui avoit écraſé le Janſéniſme, défendit de rouvrir la porte à ces filles opiniâtres, proteſta qu'il prenoit ces précautions pour affermir la maiſon de St. Louis contre les ſecouſſes qu'elle éprouveroit après ſa mort, & répéta pluſieurs fois : *Un eſprit inquiet & ſingulier me fait peur par-tout.*

Il ne s'en tint pas là ; il craignit que le mérite & les talents de Meſdames de la Maiſon-fort, de Tour, & de Montaigle, qui avoient été renvoyées, ne donnaſſent un jour envie à la Communauté de les rappeller. Il écrivit de Compiegne à la Supérieure, qu'il défendoit expreſſément de les recevoir, ni pendant ſa vie, ni après ſa mort. St. Cyr, toujours fidele aux intentions de ſon Fondateur, a conſervé depuis le tréſor de la foi, avec d'autant plus de ſoin, qu'un exemple domeſtique lui a appris combien il eſt facile de le perdre. Me. de Maintenon y établit une maxime, avec laquelle on peut quelquefois errer, mais jamais avoir tort : je veux dire, un inviolable attachement au St. Siege, & un reſpect docile pour celui qui le remplit.

CHAPITRE XVIII.

Calomnie réfutée.

LEs écrits Polémiques continuerent de part & d'autre. Fénelon se plaignit de ce qu'on vouloit le faire hérétique malgré lui. Les deux Evêques se donnerent publiquement des démentis. Les fideles en furent scandalisés, les libertins en rirent, le Duc de Nevers fit des satyres : le Roi dit : » Je croyois que » l'on se tairoit jusqu'à ce que Rome » eût parlé. " Les sages gémirent de voir les deux plus beaux génies de France employer leur esprit & leur temps à des ouvrages anéantis avec les disputes qui les font naître. Les critiques remarquerent que les mœurs des deux Prélats n'étoient point attaquées, quoique les liaisons de l'un avec Madame Guion prêtassent beaucoup aux traits de la calomnie, & que l'attachement de l'autre pour Mlle. des-Vieux de Mauleon eût déja fourni des contes satyriques à Jurieu. (1).

Quelques - uns prétendoient qu'une crainte mutuelle les retenoit dans la mo-

(1) Voyez les Lettres Pastorales de Jurieu aux Religionnaires de France.

dération. Les amis de Boſſuet (& nul homme n'en eut plus que lui) vantent encore aujourd'hui ſa modération, & prétendent qu'il auroit perdu ſon ennemi, s'il n'eût ſupprimé l'interrogatoire de Me. Guion, qui chargeoit Fénelon d'être, ſuivant l'expreſſion du Cantique des Cantiques, *monté ſur le palmier, & d'avoir cueilli le fruit.* Calomnie atroce & abſurde. Atroce : j'ai vu l'original du procès-verbal de la main de l'Abbé Pirot, & il n'y a pas un mot de Fénelon. Abſurde : car après les reproches que le Roi avoit faits à ceux qui lui avoient cachés de ſimples liaiſons, qu'elle apparence qu'ils euſſent oſé lui cacher des crimes ? Le Lieutenant de Police y auroit-il connivé, lui qui vouloit faire un Traité contre les Quiétiſtes, moins allarmés de ces raiſonnements que des lettres de cachet, qui ne raiſonnent point.

Les partiſans de Fénelon diſent encore aujourd'hui, que Boſſuet avoit auſſi ſa Me. Guion, & que ſon adverſaire avoit la copie de ſon contrat de mariage avec Mlle. Deſvieux. Quoi qu'il en ſoit, les mœurs de l'un & de l'autre demeurerent ſans tache dans une querelle où l'on crioit ſans ceſſe que les mœurs étoient perdues. Celles de Me. Guion furent vengées par le témoignage ſolemnel d'une aſſemblée du Clergé.

Et qu'on ne m'accuſe point de ternir celles de Mr. de Meaux, en parlant de ſes liens avec Mlle. Deſvieux. Car outre que le mariage eſt l'aſyle des mœurs, le fait eſt vrai : & s'il étoit honteux, ce ne ſeroit pas à l'Hiſtoire à le juſtifier. Mr. de Voltaire, qui, à force de rejetter le menſonge, proſcrit ſouvent la vérité, le rapporte dans ſon Siecle. En voici les circonſtances qu'il a omiſes. Boſſuet n'étoit encore que Chanoine à Metz, ſuivant les uns Soudiacre, ſuivant les autres, ſimple Tonſuré, lorſqu'il épouſa ſecretement Mlle. Deſvieux de Mauléon, d'une bonne famille de robe, de beaucoup d'eſprit, d'une éminente vertu. Ses talents l'amenerent à Paris : ſa femme l'y ſuivit; quelques-uns diſent qu'elle l'y avoit attiré. Mlle. Deſvieux étoit ſans biens : Boſſuet, qui en acquit inſenſiblement dans l'Egliſe, pourvut d'abord à ſes beſoins, enſuite lui donna un état convenable à la maîtreſſe d'un Evêque. La vertu de l'un & de l'autre écartoit tout ſoupçon de galanterie. Parmi leurs domeſtiques les uns furent admis au myſtere, les autres le découvrirent, & tous ne ſe turent pas : ce bruit parvint juſqu'au P. de la Chaiſe, qui dit un jour à Boſſuet : » Vous êtes, » Monſeigneur, plus Mauléoniſte que Mo» liniſte. " Dès que le ſecret fut éventé,

on assembla plusieurs circonstances, telles que les visites fréquentes du Prélat, ses longs séjours à Paris malgré sa régularité, les voyages de Mlle. Desvieux à Germigny, l'accroissement de sa fortune & de son train, & mille autres choses qui accréditerent le témoignage des domestiques. Ceux qui surent le mariage, le cacherent par égard pour la Religion : on craignit que les Huguenots n'en tirassent avantage contre leur plus redoutable ennemi : la gloire de Bossuet étoit devenue celle de l'Eglise. Après sa mort, ses créanciers poursuivirent Bossuet son neveu, Maître des Requêtes, pour le payement d'une maison achetée à Paris en 1684; & celui-ci ne s'étant porté héritier que par bénéfice d'inventaire, ils recoururent par voie de saisie à Mlle. Desvieux, qui occupoit la maison depuis l'achat. Celle-ci produisit deux actes : par le premier, Bossuet s'étoit engagé de faire cette acquisition : par le second, il lui en avoit fait une donation pure & simple. Les créanciers s'obstinant, elle communique son contrat de mariage à son Avocat, qui lui répond du succès de son affaire, & s'en assure en avertissant les neveux de l'Evêque d'un fait si intéressant pour la mémoire de leur oncle. Le Roi, sur le rap-

port

port qui lui en fut fait, donna ordre à l'Abbé Boſſuet d'aſſoupir une affaire qui ſcandaliſeroit les foibles. Un accommodement réduiſit au ſilence les créanciers. Mlle. Deſvieux eut deux filles, très-bien élevées, dont on prétend que l'une vit encore. Themiſeuil de St. Hyacinthe ſouhaitoit fort qu'on le crût iſſu de ce mariage ; qui ne connoiſſoit pas ſon pere, n'en pouvoit choiſir un meilleur. Un valet de chambre de Boſſuet, paſſé au ſervice du Cardinal de Biſſy, lui dit, qu'il y avoit eu entre eux quelque choſe de plus que des viſites de bienſéance & d'honnêteté. Un autre s'étant refugié à Geneve, y conta pluſieurs particularités, très-croyables ſi elles ne venoient d'un proſélyte. Quelques-uns crurent que le P. de la Chaiſe s'étoit ſervi de cette anecdote pour l'exclure du Cardinalat & de l'Archevêché de Paris. Quelqu'un ayant un jour demandé à Boſſuet, ſi le mariage d'un Prêtre étoit bon, il répondit : » Oui : le contracter, c'eſt pécher contre la Diſcipline : mais après l'avoir contracté, le diſſoudre, c'eſt pécher contre le Décalogue. " Il fut ſouvent prié de donner ſon ſentiment par écrit ; mais il le refuſa toujours : il craignoit de diviſer l'Egliſe, lui qui avoit tant travaillé pour la

réunir. Cependant il lui eût rendu un plus grand ſervice par un traité contre le célibat des Prêtres, que par tous les écrits de Controverſe qu'on ne lit plus, & qu'on n'eût dû jamais lire. Qu'il y a loin de l'Evêque qui donne des ſujets à l'Eglife, au Citoyen qui en donne à l'Etat !

CHAPITRE XIX.

Livre de Fénelon examiné à Rome.

LE Roi écrivit au Pape une lettre aſſez forte contre le Livre des *Maximes*. Bouillon publia qu'elle avoit été extorquée, ſurpriſe, ou dictée à Louis par Monſieur de Noailles & par Mr. Boſſuet.

La Congrégation du Saint Office nomma pour Examinateurs ſept Religieux, & pas un Evêque, parce que, dit naïvement l'Abbé Phelippeaux, les Prélats de Rome n'entendent point les matieres de Religion, & laiſſent la Théologie aux Moines. Cependant l'Egliſe Gallicane a plus de déférence pour les déciſions d'une pareille Aſſemblée, que pour celles d'une Aſſemblée générale de ſon propre Cler-

gé : l'éloignement impoſe : on peut dire, *Rome a parlé*; & les noms gouvernent le Monde.

Les deux Evêques avoient à Rome chacun ſon ſolliciteur. Mr. de Cambray y avoit l'Abbé de Chanterac, ſon oncle & grand-Vicaire ; Mr. de Meaux, l'Abbé Boſſuet ſon neveu. Boſſuet étoit repréſenté comme l'oracle de l'Egliſe de France, Fénelon comme perſécuté par une ligue d'Evêques ennemis de la Cour de Rome, & protégé par les Jéſuites, qui, accuſés de ne vouloir pas d'amour commencé dans les pécheurs, ſoutenoient la néceſſité de l'amour pour les juſtes. Tant les diſputes de Religion ſont une pure affaire de parti.

Dans les premieres ſéances, Mr. de Cambray n'eut que deux voix contre cinq. Bouillon voulut en vain exclure des Conſulteurs, dont l'érudition & la droiture étoient connues, & leur en ſubſtituer d'autres plus agréables au St. Eſprit ; il ne put obtenir que deux Evêques, le Drou & Rudolovic, plus ignorants que tous les Monſignors enſemble (1).

---

(1) Relation du Quiétiſme, par Phelippeaux, Théologien de l'Abbé Boſſuet.

L'adjonction de ces deux Prélats produisit dans la Congrégation de vives disputes, & un partage scandaleux. Les amis de Mr. de Cambray triompherent, & soutinrent qu'on ne pouvoit plus condamner le Livre. Le Pape, Prince foible qui n'avoit que des sentiments d'emprunt, fut affligé d'un Schisme qui alloit déshonorer la Cour de Rome. Il ajouta trois autres Consulteurs aux premiers. On recommença l'examen du Livre. Les Cambrésiens publioient à Rome, que, depuis l'Instruction pastorale de Fénelon, Paris étoit revenu de ses préventions, & l'Eglise de ses allarmes; que le Roi, mieux informé, se reprochoit la premiere ferveur d'un zele mal-entendu; que Mr. de Paris & Mr. de Chartres abandonnoient l'Evêque de Meaux, & que l'Europe regardoit Fénelon comme une victime que Bossuet, jaloux de ses talents, vouloit immoler à sa gloire. Les deux partis croyoient Rome inspirée par le St. Esprit, & parloient, écrivoient, agissoient comme si elle n'étoit déterminée que par des motifs purement humains.

Ces bruits suspendoient le jugement du Pape & de la Congrégation. Avant de prononcer, il falloit bien savoir si la sentence plairoit à la puissance coactive. Car sans le

fer & le feu, que servent les arrêts d'un Tribunal qui prononce sur des opinions?

On pressoit les Consulteurs, & on les accabloit de livres. On hâtoit leur jugement par des importunités : on le retardoit par des lectures immenses. Le Pape, piqué de l'acharnement avec lequel les trois Evêques demandoient une condamnation qu'ils avoient anticipée, craignoit de commettre son autorité. Les Examinateurs étoient encore partagés, & les Cardinaux ne furent pas plus d'accord.

Bouillon, après avoir fait naître divers incidents, crut sauver l'honneur de son ami, en proposant de défendre la lecture du Livre des *Maximes*, jusqu'à ce qu'il eût été corrigé. Cet expédient fut rejetté : il proposa d'affermir la saine doctrine par des Canons qui ne diroient rien du Livre attaqué. Les Meldistes parerent ce coup. Enfin, dans les dernieres séances, il dit au Sacré College : » Qui pensez-vous con-
» damner? un Théologien couvert de la
» poussiere de l'école? un particulier sans
» aveu, sans appui? Détrompez-vous :
» c'est un Archevêque, le plus bel-esprit
» du Royaume, un homme saint dans ses
» mœurs, sage dans le gouvernement de
» son Diocese, un homme qui vous fait
» l'honneur de vous porter son affaire

» en premiere instance, qui a recours à » l'autorité du St. Siege, méprisée & affoiblie par ses ennemis ; un Théologien » dont la doctrine est approuvée par toutes » les ames pieuses, & condamnée seulement par cinq misérables Fraticelli, sans » caractere, sans érudition, si obscurs, » que je ne sais pas même leur nom. » Réfléchissez sur les suites de votre condamnation. Mille Livres imprimés contrediront votre jugement. Vous ne pouvez pas plus empêcher d'enseigner l'amour pur, que de le sentir. Condamnez Mr. de Cambray. Il a des ressources dans son génie & dans ses amis. » Vous l'opprimerez : il ne s'abandonnera pas à lui-même. Vous l'abbatrez : » ses amis le releveront. "

Ces menaces déplurent aux Cardinaux : un d'eux lui répondit : » Seigneur Cardinal, nous sommes Juges, & non pas » écoliers. " Le Pape, outré des hauteurs de Bouillon, qui lui baisoit les pieds en le menaçant : » Cet homme, disoit-il, » ne vient me voir que pour me quereller : il a toujours l'air d'un sanglier blessé. " Cependant, pour se ménager une excuse auprès du Roi, Bouillon condamnoit avec les Cardinaux les propositions qu'il protégeoit : » C'est bien à nous,

» leur disoit-il, à défendre le pur amour,
» à nous, qui ne connoissons que l'a-
» mour impur !

CHAPITRE XX.

Disgrace de Fénelon.

LE Roi, instruit des faux bruits de sa bienveillance pour Mr. de Cambray, & de l'avantage que l'erreur en tiroit, piqué d'avoir donné un Quiétiste pour Précepteur, un Quiétiste pour Confesseur (1) à ses enfants, irrité de l'abus qu'on faisoit de son nom, pressa fortement la condamnation des *Maximes*, & détruisit par un coup d'éclat tout ce qu'on avoit dit à Rome de son penchant pour Mr. de Cambray. Fénelon perdit sa place & sa pension de Précepteur, malgré les pleurs & les prieres du Duc de Bourgogne. Tous ses parents furent privés de leurs emplois : un de ses freres, renvoyé de la Marine ; l'Abbé de Beaumont son neveu, l'Abbé de Langeron son ami, Du Puis & Leschelle, Menins des Princes, chassés de la Cour : tous ses partisans regardés com-

(1) Le Pere Valois, Jésuite, placé par Fénelon auprès des Princes.

me coupables. Un commerce de lettres avec lui fut un crime d'Etat (1). Le fils de Me. Guion eut ordre de quitter les Gardes, où il servoit avec distinction. Les Beauvilliers, les Guiches, les Chevreuses, les Sullis craignirent d'être enveloppés dans la disgrace de leur ami. On en parloit hautement à la Cour. Les Jansénistes & les Courtisans le souhaitoient : les uns, parce que Mr. de Cambray leur avoit enlevé le Duc de Chevreuse, éleve de Port-Royal : les autres, parce que la vertu du Duc de Beauvilliers leur déplaisoit autant que son crédit. On en délibéra dans le Conseil secret. Le Roi n'osa condamner le Gouverneur de ses petits-fils sans l'entendre. Beauvilliers, après avoir briévement rappellé les commencements & les progrès de cette affaire, ajouta : » Je n'ai rien à me reprocher sur le Quiétisme. Je suis ce que j'ai toujours été, » humblement soumis à toutes les décisions de l'Eglise. Si les sentiments de » Mr. de Cambray sont des erreurs, ils » ne sont pas les miens. En matiere de » foi, je pense comme mon Curé & non » pas comme mon ami. Si l'amitié pour

(1) Mém. Msts. de l'Evêque d'Agen. p. 520.

» lui eſt un crime, ou toute la Cour eſt
» coupable comme moi, ou je ſuis in-
» nocent comme toute la Cour. L'édu-
» cation des Princes n'eſt point en péril
» entre mes mains. Loin d'avoir les ſen-
» timents des Quiétiſtes, ils en ignorent
» même le nom. Je ſais, Sire, qu'on m'ac-
» cuſe de les accabler de prieres trop fer-
» ventes. Que Rome les condamne! Je
» les réduirai à la ſimple récitation du
» chapelet. Je ſuis l'ouvrage de Votre
» Majeſté. Vous m'avez élevé; vous pou-
» vez m'abattre: dans la volonté de mon
» Prince, je reconnoîtrai la volonté de
» Dieu: je me retirerai de la Cour avec
» le regret de vous avoir déplu, & avec
» l'eſpérance de mener une vie plus tran-
» quille." Le Roi parut ſatisfait de ces ſentiments.

Me. de Maintenon fut inconſolable de la diſgrace de Mr. de Cambray. Elle n'avoit pu le ſoutenir, parce que Mr. Boſſuet diſoit au Roi, que Rome ne ſe réſoudroit jamais à flétrir un homme qu'elle croiroit bien avec lui. Elle ne put que le plaindre. Le ſalut des Princes lui étoit plus cher que la fortune de ſon ami. Elle n'oſoit parler: c'eût été fortifier les ſoupçons du Roi. Cette douleur contrainte corrompit ſon ſang. Elle tomba dangereuſe-

ment malade. » Hé bien ! lui disoit le » Roi, il faudra donc vous voir mourir » pour cet homme-là ? (1) " Cette maniere de la consoler, fut un nouveau coup de poignard. Le chagrin s'étoit emparé du cœur de Louis. Il lui reprocha ses liaisons avec Fénelon, & ces entretiens secrets qu'il avoit si long-temps ignorés. Me. de Maintenon ne put dissiper ces funestes ombrages, qu'en s'abstenant de prononcer même le nom de Mr. de Cambray. Récit bien différent de celui de Mr. de Ramsai, qui présente la disgrace de Fénelon comme un coup de Me. de Maintenon même, bassement jalouse de la faveur du Prélat auprès du Roi, qui ne le pouvoit souffrir (2).

Mais pourquoi Me. de Maintenon ne s'opposa-t-elle point à la disgrace précipitée d'un homme qu'elle aimoit tant ? Pourquoi ne pas prier le Roi d'attendre la condamnation de Rome ? Voilà la question que je faisois à Me. la Marquise d'***, qui a long-temps vécu avec Mr. de Cambray & avec Me. de Maintenon : & voici mot pour mot ce qu'elle me ré-

---

(1) Mém. de Me. du Pérou.
(2) Vie de M. de Fénelon.

pondit : *Si la haute vertu de Me. de Maintenon avoit permis au Roi quelques ſoupçons jaloux, ils ſeroient tombés ſur Mr. de Cambrai.*

Une lettre foudroyante apprit à Bouillon ces changements inattendus. Il n'en fut point ébranlé, & dit : » C'eſt à préſent » qu'il m'eſt glorieux de ſervir mon ami. " On lui remontra qu'il ſe perdoit. » Un » homme de ma qualité, répondit-il, ne » ſe perd pas aiſément. Les Noailles » peuvent manquer; mais Bouillon ! " Ses flatteurs lui perſuadoient qu'il étoit en amitié ce que Turenne étoit en guerre.

C'étoit peu pour Me. de Maintenon d'être forcée à dévorer ſa douleur. On exigeoit qu'elle trahît la confiance que Fénelon avoit eue en elle dans un temps plus heureux. L'honneur, le zele, la compaſſion, déchiroient tour-à-tour ſon cœur. On diſoit à Rome, que Mr. de Cambray avoit eu les plus étroites habitudes avec Me. Guion : ſes amis n'en convenoient pas. On cherchoit à Paris un titre convaincant. Il échappa un jour à Me. de Maintenon, de dire que Mr. de Cambray lui avoit autrefois écrit là-deſſus la lettre la plus détaillée. Des Marais en fit confidence à Boſſuet, qui lui dit, que l'in-

térêt de la Religion n'admettoit point les délicatesses de l'amitié. La même raison fut alléguée à Me. de Maintenon, comme si, sans une perfidie, la vérité n'eût pu triompher. Me. de Maintenon eut la foiblesse de donner à Mr. de Chartres une copie de cette piece (1), & d'en montrer l'original au Nonce. Ce Mémoire est envoyé à Rome : l'Abbé Bossuet le distribue aux Cardinaux. Bouillon en est déconcerté : l'Abbé de Chanterac se tait : Fénelon écrit une longue apologie, & n'est pas écouté.

Cette piece détermina la Congrégation des Cardinaux, qui, sans l'infidélité ou le zele de Me. de Maintenon, & sans la rétractation arrachée à propos au P. La Combe, auroit vraisemblablement renvoyé les Parties hors de Cour. Le Pape avoit toujours regardé cette affaire comme peu sérieuse : *Cambray*, avoit-il dit, *peche par excès d'amour divin*, *&* *Meaux par défaut d'amour pour le prochain.* Entendant les Cardinaux s'échauffer sur ce que Fénelon détruisoit l'espérance, & Bossuet la charité, il leur dit : » C'est la » foi qui se perd, & nul de vous n'y

(1) Elle est dans le Recueil des Lettres.

» pense." En France, on n'étoit occupé que du péril de l'Eglise. A Rome, où un aruspice ne peut encore voir un aruspice sans rire, on se demandoit d'où venoient les craintes de la France.

CHAPITRE XXI.

Fénelon est condamné, & se soumet.

(1) APrès bien des discussions, le Cardinal Cazanata dressa un Bref qui déplut aux deux partis. Les Cambresiens dirent, qu'un Bref n'avoit point de force dans les Parlements, & ne pouvoit faire une loi de Doctrine. Le Pape croyoit avoir donné une Bulle. Les Meldistes en trouverent l'exorde sec & bas, furent surpris qu'on ne parlât, ni de Molinos, ni des Quiétistes; qu'on n'excommuniât point ceux qui défendroient le Livre des *Maximes;* qu'on n'en qualifiât pas d'Hérétiques les propositions; que le Pape osât dire qu'il prononçoit *motu proprio*, lui qui en avoit été requis par le Roi & par M. de Cambray.

(1) 13 Mars 1699.

Il eſt remarquable que le Bref ne condamna point les Auteurs myſtiques dont M. de Fénelon avoit expliqué les maximes. Leur doctrine, foudroyée dans ſon Livre, triomphe encore dans les leurs. Il faut l'avouer ; le crime de Fénelon fut de l'avoir tirée de l'obſcurité myſtérieuſe où elle eſt enveloppée. Dégagée du galimathias qui la couvroit, elle parut nouvelle, elle choqua les fideles, elle effraya les Théologiens. Artifices, intrigues, autorité, raiſonnements, tout fut employé pour détruire des erreurs, qui, grace au phyſique de notre climat, ſe ſeroient bientôt détruites d'elles-mêmes. Les viſions des Aſcétiques ne peuvent guere ſe maintenir ou s'étendre, que dans ces pays où le ſoleil embraſe les cerveaux. C'eſt-là que les hommes libertins ou dévots, ſe jettent dans l'amour profane, qui fait toujours craindre de n'être pas aſſez aimé, ou dans l'amour ſacré, qui tremble toujours de ne pas aimer aſſez.

Fénelon n'eut point pour le Bref l'indifférence qu'on l'avoit accuſé de prêcher pour le ſalut. Mais l'humilité, ou, ſi l'on veut, un amour-propre généreux & éclairé, fit taire les conſeils ſpécieux de l'orgueil. Il avoit promis de ſe ſoumettre, & il ſe ſoumit ; il ſe ſoumit ſans

restriction, sans réserve. Quand il annonça en chaire sa propre condamnation, toute l'assemblée fondit en pleurs. Il fit un Mandement contre son Livre, & le Pape l'en félicita. Sa docilité le justifia dans tous les cœurs. Elle ne déplut qu'à Jurieu, qui l'accusa de bassesse, & à Bossuet, qui l'accusa de dissimulation. Ceux qui avoient été enchantés de combattre un hérétique, n'eurent pas le plaisir de poursuivre un rebelle. (1) Ses ennemis en furent outrés : ils s'étoient flattés d'une désobéissance qui auroit justifié leurs fureurs prématurées ; & dès qu'ils virent une soumission parfaite, ils demanderent une rétractation for-

(1) M. l'Evêque d'Agen assure dans ses Mémoires, p. 529 & 530, que M. de Méaux avoit publié que M. de Cambray ne se soumettroit point, & lui avoit tenu un pareil discours. Il assure aussi, p. 537, que les bruits publics accusoient M. Bossuet d'avoir dépêché à M. de Valbelles, Evêque de St. Omer, & Suffragant de Cambray, divers couriers, pour l'engager à critiquer, comme il fit, le Mandement de son Métropolitain : ce qui indigna toute l'assemblée Provinciale. On exigea de M. de Cambray, qu'il condamnât tout ce qu'il avoit écrit pour défendre son Livre. Prétention injuste, puisqu'un texte peut être blâmable, sans que le commentaire le soit.

melle, tel que l'avoient faite les Chevreuſes & les Beauvilliers, qui avoient conſervé leur place pour avoir abjuré la petite Egliſe, mais perdu ſans retour l'amitié du Roi pour l'avoir ſoutenue.

Le Roi rappella le Cardinal de Bouillon, qui partit ſur le champ, mais qui revint à Rome ſur les premieres nouvelles de la mort du Cardinal Cibo, qui laiſſoit vacante la belle place de Doyen du Sacré College. Le Roi donna ordre au Prince de Monaco, ſon Ambaſſadeur, de demander à Bouillon le Cordon de l'Ordre du St. Eſprit, & la démiſſion de la charge de grand Aumônier de France. Le lendemain de cette nouvelle, Paſquin, en habit de Cardinal, en attitude de ſuppliant, préſenta un placet au Roi, avec ces paroles du Prophete : *Ne projicias me à facie tuâ, & Spiritum Sanctum ne auferas à me.*

Dans l'Aſſemblée provinciale de Paris, convoquée pour l'acceptation du Bref, M. de Meaux parla ſi fortement contre M. de Cambray, que tous les Evêques furent ſcandaliſés de tant de zele. Malgré ſes oppoſitions, l'Aſſemblée ordonna que le Mandement de chaque Prélat rendroit grace à Dieu de la joie que la docilité parfaite de Fénelon donnoit à l'Egliſe.

Plus grand dans ſa défaite, que ſon

ennemi dans ſon triomphe, Fénelon crut devoir à ſon Dioceſe un monument de ſon repentir. Il fit faire pour l'expoſition du Saint Sacrement, un Soleil, dont un des Anges, qui en étoient les ſupports, fouloit aux pieds divers Livres hérétiques, ſur un deſquels étoit le titre du ſien.

Me. de Maintenon fut édifiée de ſa docilité. Mais M. de Chartres lui perſuada que Mr. de Cambray devoit à l'Egliſe un plus grand exemple; que la ſimple ſoumiſſion étoit inſuffiſante, & qu'un Prélat étoit obligé de combattre ſes erreurs avec le même zele qu'il les avoit répandues. » Je ne croirai point, diſoit-elle, » qu'on ſoit détrompé d'une opinion, » que je ne voye qu'on l'attaque avec au» tant de force qu'on l'a ſoutenue." Mais il me ſemble que, puiſque le Pape étoit content, Madame de Maintenon devoit l'être.

CHAPITRE XXII.

Me. de Maintenon accusée de vouloir rendre son mariage public.

LA disgrace de M. de Cambray étonna toute l'Europe. Elle fut attribuée à Me. de Maintenon. A Paris, on ignoroit les intrigues de Fénelon à la Cour de Rome, les infidélités de Bouillon, les sentiments du Roi; on s'intéressa pour le malheureux. Il n'étoit pas soutenu par Me. de Maintenon; on le crut opprimé par elle. On chercha les causes de cette persécution inespérée; & voici ce qu'on publia.

Me. de Maintenon, peu contente du haut rang où Louis l'avoit élevée, voulut rendre son mariage public. Elle accoutuma le Roi à cette prétention, lui cita l'exemple de cent Souverains, qui n'avoient pas dédaigné de placer leur sujette sur leur Trône, lui inspira mille scrupules sur le scandale qui naissoit de l'extrême familiarité dont la Cour étoit témoin. Louis ne put résister à ses importunités, & s'en remit à la décision des Casuistes les plus éclairés. Me. de Maintenon fit con-

sulter M. de Cambray, & le Pere le Comte, Jésuite, Confesseur de Me. la Duchesse de Bourgogne. Comme elle avoit masqué le problême sous les noms d'une Demoiselle & d'un Gentilhomme, ils ne trouverent aucune difficulté, & déciderent au gré de ses desirs. Elle en parla sans déguisement au Pere de la Chaise, qui, sentant l'importance de cette décision, craignit de se commettre, évita adroitement de répondre, & proposa l'Archevêque de Cambray, comme très-capable de prononcer sur une affaire si délicate. Fénelon ne sentit pas moins que le Jésuite le danger de décider, & lui dit avec émotion : » Que vous ai-je fait, mon Pere, » pour me perdre ? " La Chaise ayant repliqué que le Roi l'attendoit au Conseil de Conscience ; (1) » Eh bien ! reprit » l'Archevêque, allons-y ; *Quand Balac me donneroit sa maison pleine d'or & d'argent, je dirai tout ce que le Seigneur me dira.* (2) Noailles, Archevêque de Paris, Bossuet, le Pere de la Chaise, le Pere le

(1) Remarquez qu'il n'y avoit point alors de Conseil de Conscience.

(2) Les Auteurs de ce conte disent Harlay. Mais Harlay étoit mort en 1696, & le P. Le Comte n'avoit pas encore paru à la Cour.

Comte, & Fénelon, agiterent cette grande queſtion. Les deux premiers opinerent pour la déclaration du mariage; les deux derniers furent d'un avis contraire. Le P. de la Chaiſe ne parla qu'après avoir vu de quel côté penchoit la balance, & lu ſon opinion dans les yeux du Roi. M. de Cambray préférant l'honneur de la France, de ſon maître, de ſes diſciples, à ſes intérêts particuliers, repréſenta qu'il n'y avoit nul ſujet de ſcandale; que le mariage n'étoit ignoré de perſonne, quoiqu'il ne fût pas déclaré; que la France avoit une trop haute idée de la piété du Monarque & de celle de Me. de Maintenon, pour imaginer que leur union ne fût qu'un concubinage; que la Cour habituée depuis douze ans à cette intimité, ne ſe méprenoit point ſur la nature de ces liaiſons; que donner à Me. de Maintenon le titre de Reine de France, c'étoit déshonorer le Trône, ſans élever Me. de Maintenon, qui en avoit preſque tous les honneurs.

Le Pere de la Chaiſe ſe rangea de ce ſentiment, foiblement combattu par Noailles & par Boſſuet, qui n'en avoient pris un oppoſé que pour tendre un piege à Fénelon. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer Louis. Me. de Maintenon s'ap-

perçut que son projet avoit échoué. Piquée de ce mauvais succès, elle eut l'adresse de tirer du Roi tout ce qui s'étoit passé au Conseil. Elle s'en vengea, en faisant condamner à Rome les *Maximes des Saints*, en chassant l'Auteur de la Cour, & en suscitant contre le Pere Le Comte, Mrs. Tiberge & Brisacier, (1) qui déférerent à Rome les écrits de ce Jésuite sur les cérémonies Chinoises. Mr. le Dauphin témoigna sa reconnoissance au Pere Le Comte & à Fénelon, les embrassa, & les combla de bontés. Mais il fut si fort irrité contre Mr. de Paris & M. de Meaux, qu'il les traita de Prêtres insolents, qu'il feroit jetter par les fenêtres, s'il n'étoit retenu par son respect pour le Roi & pour leur habit.

Ces bruits furent répandus, non par M. de Cambray, qu'on n'en doit pas soupçonner, mais par des partisans indiscrets, qui crurent le servir, par quelques-uns de ses parents, qui crurent augmenter sa gloire en attribuant ses malheurs à sa vertu, &

---

(1) Me. de Maintenon influa si peu sur les poursuites de Mrs. Tiberge & Brisacier, qu'elle se refroidit à leur égard quand elle les vit ouvertement opposés aux Jésuites, qu'elle n'aimoit pourtant pas.

par ces gens qui veulent rendre raiſon des événements les plus ſimples, en formant un tiſſu d'incidents compliqués. Cette anecdote ne put trouver créance auprès de ceux qui connoiſſoient la Cour; ils ſavoient que le Roi n'étoit pas porté à conſulter Fénelon, ni Fénelon, à diſſuader une action auſſi indifférente au bien de l'Etat, & à l'honneur de la famille Royale. Mais elle ſe répandit dans tant de livres, (1), qu'aujourd'hui même elle a beſoin d'être réfutée malgré ſon extrême abſurdité.

Je ne nierai pas qu'il n'ait peut-être échappé à Me. de Maintenon quelques deſirs de monter ſur le Trône, deſirs qu'on doit lui pardonner, puiſqu'à ſa place, une autre en auroit formé de plus vifs, & qu'il ne reſte aucun veſtige des ſiens. Mais qu'on me permette les obſervations ſuivantes.

Cette hiſtoriette eſt détruite par tout ce que nous venons de dire d'après les Mémoires les plus ſûrs & les plus détail-

(1) Voyez la vie de l'Abbé de Choiſy; l'Hiſt. de Louis XIV, par Limiers, Tome 3; l'Hiſt. de Louis XIV, par Reboulet, Tome 7; les Lettres de Me. du Noyer; les manuſcrits de Me. de Bouju, Dame de St. Louis.

lés. Quoique rapportée dans toutes ces compilations, intitulées, *Histoire de Louis XIV*, elle seroit tombée dès sa naissance, si Me. du Noyer ne l'avoit mise dans une de ces lettres romanesques, qu'on rougit de citer, quoiqu'on ait puisé dans cette source tant d'anecdotes si souvent répétées sur Louis XIV & sur Me. de Maintenon. Qui a donc inventé celle-ci ? Ce n'est pas un homme instruit de la Cour ; ce n'est pas Fénelon ; ce n'est pas Me. du Noyer ; cet Auteur l'a seulement embellie. La premiere trace s'en trouve dans les Mémoires de l'Abbé Phelippeaux, qui rapporte (1) que le Pere Gentet, Jésuite, Pénitencier de St. Pierre, disoit publiquement à Rome, que M. de Cambray n'étoit persécuté que pour s'être opposé à la publication du mariage de Me. de Maintenon avec le Roi, à laquelle les trois Evêques, ses persécuteurs, avoient consenti. Quelques amis de Fénelon, mal informés, croyent pouvoir grossir par-là son parti, & répetent cette fable, qui vole de bouche en bouche. Mais l'Abbé Phelippeaux, alors à Rome, & instruit

(1) Relation du Quiétisme, premiere partie, p. 305.

de tout, traite ces contes de *fauſſetés, débitées avec autant d'aſſurance, que s'il eût fallu faire le voyage de la Chine pour en être éclairci.* (1)

L'année où on place ce fait, en détruit toute la vraiſemblance ; c'eſt en l'année 1697 : mais le Pere Le Comte ne fut Confeſſeur de Madame la Ducheſſe de Bourgogne qu'en 1698.

Mr. de Cambray étoit alors Directeur de Me. de Maintenon, ou il ne l'étoit plus. S'il l'étoit, auroit-elle agi ſans le conſulter auparavant, ſans être aſſurée de lui ? S'il ne l'étoit pas, auroit-elle conſulté un homme, dont elle étoit mécontente ou dégoûtée ?

C'eſt mal connoître Louis XIV, que d'imaginer qu'il eût ſacrifié M. de Cambray au reſſentiment de Me. de Maintenon. Si Fénelon avoit tenu le diſcours qu'on lui prête, c'étoit un lien qui l'attachoit au Roi ; Me. de Maintenon n'auroit pas

(1) M. de Ramſai, qui impute à Me. de Maintenon la diſgrace de M. de Cambrai, l'attribue à ſa jalouſie, & non pas à ſon ambition. M. l'Evêque d'Agen dit que cette diſgrace produiſit des raiſonnements infinis, & promet d'en parler dans la ſuite de ſes Mémoires. Mais cette ſuite eſt perdue.

pas ſongé à le perdre, & Louis n'y auroit jamais conſenti. D'ailleurs, la condamnation des *Maximes* ne fut point ſollicitée à Rome; l'Ambaſſadeur étoit dévoué à Fénelon.

Le prétexte de remédier au ſcandale, prétexte mal imaginé; ce ſcandale n'exiſtoit point. Me. de Maintenon avoit donné tant de preuves de force dans ſa jeuneſſe, tant d'exemples de vertu à la Cour, qu'il n'étoit pas apparent qu'elle eût choiſi, pour tomber, l'âge où l'on ſe releve de ſes chûtes. Allégué au commencement du mariage, ce prétexte eût eu quelque couleur; mais l'alléguer douze ans après!

Ceux qui ont connu Me. de Maintenon durant ſa faveur, ceux qui l'ont vue dans ſa retraite, ſavent combien elle étoit humble, ſimple, ennemie des grandeurs. Quelle apparence, qu'une femme uniquement occupée de ſon ſalut ou des affaires qui pouvoient y contribuer, eût voulu jouer dans ſa vieilleſſe le perſonnage faſtueux de Reine, qui la tiroit de cette ſolitude & de cette liberté, qu'elle aimoit tant? Dans toutes ſes lettres, elle ſe plaint de ſon eſclavage; eſt-il vraiſemblable qu'elle ſoupirât après un eſclavage plus grand?

Elle étoit trop attachée à la gloire du

Roi, & peut-être trop peu dégagée du préjugé, qui croit cette gloire bleſſée par un mariage ſi diſproportionné, pour ſouffrir que Louis l'élevât à un rang, qui, après tout, n'auroit rien ajouté à ſon crédit, & auroit ajouté à ſes peines, en l'engageant dans tous les embarras de la grandeur. Si elle avoit voulu être Reine de France, elle l'eût été. Elle étoit maîtreſſe abſolue du cœur de Louis; & c'eſt bien peu connoître l'amour, que de croire qu'un frivole point d'honneur pût lui réſiſter long-temps.

Le conte que je réfute, ſuppoſe dans Me. de Maintenon un violent deſir de rendre ſon mariage public, & dans le Roi, un penchant à le déclarer. Mais comment accorder ces diſpoſitions avec le ſilence de l'un & de l'autre? Le mari meurt ſans confier à perſonne ſon ſecret; & la femme, avant de mourir, brûle tout ce qui auroit prouvé ſon état. Comment ne ſeroit-il jamais échappé à Madame de Maintenon, qu'on croit ſi ambitieuſe & ſi vaine, une réponſe qui pût faire deviner ce qu'elle étoit? On lui a ſouvent fait des queſtions indiſcretes. Elle détournoit la converſation, & ſe déroboit à la plus adroite curioſité. S'il nous reſte quelques titres certains de ſon état, nous les de-

vons à une de ses amies, qui les sauva du feu. Nous devons la principale de ces pieces à sa modestie; & c'est une lettre de M. de Chartres au Roi, écrite après la paix de Riswick. Me. de Maintenon ne voulut point qu'elle allât à son adresse, à cause des louanges dont elle étoit semée, & la rendit à l'Evêque, dans les papiers duquel elle fut trouvée par M. de Merinville, son successeur, qui la donna à St. Cyr, avec ordre de ne l'ouvrir qu'après sa mort. (1)

On ne douta plus que Me. de Maintenon n'eût formé le dessein de régner. Ce Roman prit au point, qu'on débita, que sans la perte de la bataille d'Hochstet, ells eût été déclarée Reine de France.

Quatre ans après, ce bruit se réveilla. Et il est peut-être plus difficile de justifier Louis XIV, que Me. de Maintenon. Lorsque Lille étoit assiégée par Eugene, & défendue par Boufflers, le Duc de Bourgogne, qui venoit de perdre la bataille d'Oudenarde, s'avança pour la secourir. Vendôme, à qui le Prince avoit donné ordre d'obéir, fit de si belle dispositions, que les Alliés ne pouvoient lui

(1) Voyez les Pieces justificatives.

échapper. Il dépêcha un Courier au Roi pour le préparer à un événement qui finissoit la guerre. A cette nouvelle, le Roi entra chez Me. de Maintenon ; & dans le premier mouvement de sa joie, lui dit : » Vos prieres sont exaucées, Madame ; » Vendôme tient mes ennemis ; Lille sera » délivrée, & vous serez Reine de Fran- » ce." Ces paroles furent entendues & repétées ; Monseigneur les sut, & trembla pour la gloire de la Famille Royale ; & pour parer le coup qui la menaçoit, il écrivit à M. le Duc de Bourgogne, qui aimoit son pere autant qu'il craignoit son aïeul, qu'à son retour, il trouveroit deux maîtres. Me. la Duchesse de Bourgogne conjura son époux de ne pas contribuer à lui donner pour Souveraine une femme, née tout au plus pour la servir. Le Prince, ébranlé par ces instances, empêcha que Lille ne fût secourue.

Ce fait, suspect à tous ceux qui connoissent l'état de la Cour dans les dernieres années de Louis XIV, est trop généralement cru pour pouvoir être absolument rejetté. Il est certain qu'on attribua dans toute l'Europe la retraite de Vendôme aux craintes de M. le Dauphin, & à la docilité de son fils. Ce bruit se répandit même chez les étrangers. Delà,

ces billets que les ennemis jettoient parmi nous : *Rassurez-vous, François, elle ne sera pas votre Reine. Nous ne leverons pas le siege.*

On peut donc croire que Louis, dans la ferveur du plaisir que lui donnoit la certitude d'une victoire inattendue, qui le mettoit au-dessus de ses ennemis & du préjugé, offrit ou promit le Trône à Madame de Maintenon. (1) Mais il n'est pas vraisemblable qu'elle ait ménagé, espéré, conduit, ni même accepté cette offre, ou cette promesse ; c'est peut-être à la crainte qu'elle avoit eue du succès, qu'il faut rapporter ces mots d'une de ses lettres à Me. du Perou, après le siege de Lille : *Nos Princes ont échappé à un malheur plus grand pour eux que la mort.* Dans ce fait particulier, l'Histoire ne l'accuse pas, & son caractere la justifie. D'ailleurs, elle avoit alors soixante douze ans ; est-ce à cet âge qu'il prend fantaisie de représenter ?

---

(1) On ne peut certainement, dit M. de V., croire de pareilles faussetés.

CHAPITRE XXIII.

Vraie cause de la disgrace de Fénelon. Sa mort.

MR. de Cambray ne se pressa pas de reparoître à la Cour, ni le Roi de le rappeller. Le Prince le soupçonnoit d'avoir condamné son livre plutôt par obéissance que par conviction. Madame de Maintenon n'osoit parler pour lui, soit qu'elle regardât enfin comme dangereux un homme qui l'avoit trompée deux fois, soit qu'elle craignît de rallumer la colere du Roi contre un ami, dont la doctrine avoit essuyé la flétrissure d'hérésie, la plus déshonorante aux yeux de Louis.

Fénelon, encore Précepteur du Duc de Bourgogne, avoit composé pour l'instruction de son éleve, un Roman moral, où il réunit la pompe d'Homere à l'élégance de Virgile, tous les agréments de la fable à toute la force de la vérité. Sous sa plume vive & naturelle, notre langue acquit de nouvelles graces. Les droits des peuples eurent un défenseur, la vertu, un panégyriste, les bons Rois, un modele. Les grands principes de politique développés & agissants, préparerent aux François les

jours les plus brillants, ſous un Prince qui ne devoit reſpirer que leur bonheur. Fénelon n'imaginoit pas que ce livre ſeroit un jour, & ſi funeſte à ſon Auteur, & ſi utile à l'Univers.

Un Ecrivain célebre (1) prétend que le Télémaque fut le fruit de la retraite de Fénelon. Il ignore donc que la premiere édition de cet Ouvrage eſt de 1699, année où finirent ſes démêlés avec Boſſuet. Un ſi long Poëme put-il avoir été deſſiné, fait, volé, imprimé dans l'eſpace de quelques mois?

Il n'eſt pas plus vraiſemblable qu'il ait été compoſé depuis 1695 juſqu'en 1699. Les ſoins de l'Epiſcopat, le livre des *Maximes*, les écrits pour & contre, la crainte des diſgraces, un procès à Rome, occuperent trop Fénelon pour lui permettre de compoſer un ſi long Roman, & de le compoſer ſans rature. (2) Quand les contemporains ne nous di-

(1) Siecle de Louis XIV.

(2) *Ibid.* Cet Auteur dit qu'il a vu le manuſcrit ſans rature. La famille en a corrigé le ſtyle, à chaque édition qu'elle en a donné. Il prétend que les amours d'Eucharis & de Calypſo n'étoient pas des leçons à donner au Duc de Bourgogne : comme ſi un Prince devoit être élevé comme un particulier.

roient pas (1) qu'il fut fait pour M. le Duc de Bourgogne encore enfant, il est évident qu'il faudroit en placer la composition à un temps, où Fénelon étant à lui-même, aux Princes & à Me. Guion, avoit ce loisir que les Muses demandent, ces habitudes à la Cour auxquelles nous devons tant de portraits ressemblants, cette jeunesse vigoureuse qui court au but en se jouant, cette sensibilité qui saisit la nature, égaye le style, & badine avec les Graces.

M. le Duc de Bourgogne demanda le rappel de Fénelon. Le Roi lui défendit tout commerce avec lui. Le Précepteur & l'éleve désobéirent. Les Lettres de Fénelon au Prince passerent par les mains de Beauvilliers. Les *Directions pour la conscience d'un Roi* (2), furent le fruit de cette correspondance furtive. Un pinceau libre & fier y crayonne les devoirs d'un Souverain, efface les vaines chimeres d'un pouvoir indépendant, & pose pour fondement de la félicité publique l'observation des Loix, l'amour de la vertu, & le respect réciproque du Monarque pour les sujets, & des sujets pour le Mo-

(1) Mém. de M. l'Ev. d'Agen. p. 785.
(2) Publiées depuis par M. de St. Felix.

narque. Cet Ouvrage, ſurpris à M. le Duc de Bourgogne, indigna Louis, étonné de voir le tableau d'un bon Roi, & fâché de ne s'y reconnoître pas. Le premier crime de Fénelon, fut d'être Quiétiſte; le ſecond, d'être un eſprit inquiet.

Il revoyoit de temps en temps les *Aventures de Télémaque*, & en donnoit les feuilles à tranſcrire à un valet de chambre, qui en fit une copie pour lui-même. Mécontent de ce domeſtique, il le renvoya. Celui-ci fit pluſieurs copies de l'Ouvrage, & les vendit aux curieux. On s'aſſembloit chez les grands Seigneurs pour en entendre la lecture. On ne ſe laſſoit pas d'en louer les beautés qui y étoient, & celles qui n'y étoient pas. Mr. de Cambray en racheta des copies pour le ſupprimer, non comme d'un livre dangereux, mais comme d'un livre imparfait. Le valet de chambre ne pouvant ſuffire à la curioſité du Public, le fit imprimer par parties.

La premiere donna de l'impatience pour les ſuivantes. En quinze mois, on en fit vingt éditions. On dit que les *Maximes des Saints* étoient un Roman, & que le Roman étoit les maximes des Rois. Le Public crut y voir une ſatyre du Gouvernement. On fit des applications. Ca-

lypso étoit Madame de Montespan ; Eucharis, Mlle. de Fontange ; Télémaque, le Duc de Bourgogne ; Mentor, Mr. de Beauvilliers ; Antiope, Me. la Duchesse de Bourgogne ; Protésilas avoit des traits de Louvois ; Idoménée, du Roi Jacques ; Sésostris, de Louis XIV.

Ce livre eut des ennemis de toute espece ; des Gens de Lettres, chagrins d'être forcés à tant d'admiration, (1) qui critiquerent des anachronismes, des phrases négligées, des répétitions fréquentes, & qui furent réfutés par le mépris public ; des dévots, qui murmurerent qu'un Ecclésiastique eût donné à l'héritier de la Couronne les amours de Calypso & d'Eucharis, pour premieres leçons ; & les anti-Quiétistes, qui publierent que Fénelon s'étoit vengé de sa disgrace, en employant les fautes du grand-pere à l'instruction du petit-fils. On assure même, dit Hébert, (2) que Me. de Maintenon en parla la premiere au Roi : ce qui n'est guere vraisemblable.

Mr. de Cambray voyoit le succès de

(1) Tels que l'Abbé Faydit.

(2) Mém. Msts. de l'Evêque d'Agen, p. 787 de l'original.

ſon livre avec la plus amere douleur. Le Courtiſan & l'Auteur en ſouffroient également : l'Auteur, des imperfections de l'Ouvrage ; le Courtiſan, de l'imputation de ſatyre. Le Roi le lut ; & ſoit qu'il fût guidé par la prévention, ou accuſé par ſa conſcience, il s'y vit à chaque page. Un jour, il dit au petit coucher, en préſence de Fagon & de Félix : » Je ſavois » bien par le livre des *Maximes*, que M. » l'Archevêque de Cambray étoit un mau- » vais eſprit ; mais je ne ſavois pas qu'il » fût un mauvais cœur : je viens de l'ap- » prendre en liſant *Télémaque*. On ne peut » pouſſer l'ingratitude plus loin. Il a en- » trepris de décrier éternellement mon re- » gne." (1) Fagon & Félix lui repréſenterent que la malignité n'étoit pas dans le livre, mais dans les Lecteurs ; qu'il étoit facile de prêter des vues ſatyriques aux Hiſtoriens & aux Moraliſtes les mieux intentionnés ; qu'on ne pouvoit accuſer l'Auteur du *Télémaque* d'avoir peint Sa Majeſté, puiſqu'il n'avoit peint que de mauvais Princes ; qu'abſtraction faite de ſes vues, que Dieu ſeul connoiſſoit, il étoit facile de répondre à tout, en demandant

(1) Mém. Mſts. de l'Ev. d'Agen, p. 799.

s'il ne feroit pas à desirer que Mr. le Duc de Bourgogne ressemblât à Télemaque.

Ces vérités courageuses couvrirent de gloire le premier Médecin & le premier Chirurgien, mais ne persuaderent pas le Roi. Fénelon fut instruit de cette conversation par Hebert. En vain, il répéta ce que ces amis avoient répondu; en vain il écrivit à Me. de Maintenon, qu'en donnant pour thême aux Princes une histoire fabuleuse, il avoit voulu les détourner des vices attachés à leur état, & les porter aux vertus convenables à leur rang, & qu'il montreroit dans tous les livres les mêmes portraits qu'on reprochoit au sien. Tout fut inutile. Quand les Princes ont une fois manqué la vérité, elle est perdue à jamais pour eux. Fénelon fut regardé par les Sages comme une victime dévouée, malgré lui, au bien public.

Les Jésuites ne désespérerent pourtant pas de son retour. Ils connoissoient son attachement pour eux, & ils lui avoient prouvé leur reconnoissance en punissant avec sévérité le Pere de la Rue qui avoit déclamé en chaire contre lui. Le Pere de la Chaise profitoit de tout ce qui pouvoit adoucir le Roi. Les vertus de Mr. de Cambray lui en fournissoient de fréquen-

tes occaſions. Ce Prélat abandonna quinze mille livres de ſon revenu, pour ſoulager les Curés de ſon Dioceſe, du fardeau du don gratuit, ſi léger pour la haute Egliſe, ſi peſant pour le bas Clergé. Le Confeſſeur fit valoir ce ſacrifice; le Roi écouta & ſe tut. La garniſon de Cambray mal payée ſe révolta; l'Archevêque vendit tout ce qu'il avoit, & calma la ſédition. Le Roi parut inſenſible à un ſervice ſi important dans une ville frontiere, environnée d'ennemis, remplie encore d'amour pour ſes anciens maîtres. Malgré cette inflexibilité, les Jéſuites ſe ſouvinrent toujours que Mr. de Cambray avoit rejetté avec horreur les Janſéniſtes qui lui avoient offert leurs travaux, leurs plumes, leurs amis, leur crédit pour ſoutenir ſon livre, dans le temps qu'il étoit accablé de tous les côtés. Ils parlerent au Roi du ſoin que l'Archevêque avoit des Officiers malades, de ſa bienfaiſance envers les ſoldats, de ſes efforts pour retenir les peuples dans le devoir, de ſon ardeur à combattre le Pere Queſnel, de ſon zele à convertir le Duc d'Orléans. Mais le Roi ne pouvoit pardonner à l'Ecrivain qui l'avoit accuſé d'avoir méconnu, cinquante ans, les vrais principes de l'art de régner.

Me. de Maintenon garda le ſilence. Mais elle aima toujours cet illuſtre malheureux. Lorſque Mlle. d'Oſmond ſe maria, elle lui donna, entre autres inſtructions, le conſeil de voir ſouvent Mr. d'Arras, dont le Roi eſtimoit la piété & le déſintéreſſement. Mais ayant appris qu'Havrincourt étoit dans le Dioceſe de Cambray : » Ah ! mon Dieu ! ma fille ! lui » dit-elle d'un ton ſatisfait & d'un air » myſtérieux, que vous êtes heureuſe » d'être à portée de cet homme-là ! Faites » pour lui ce que je vous ai conſeillé pour » M. d'Arras, mais n'en dites jamais rien."

Lorſque le Duc de Bourgogne vint en Flandre, M. de Cambray alla le voir à la poſte, où le Prince s'arrêta pour dîner. L'Archevêque lui préſenta la ſerviette, que M. le Duc de Bourgogne prit fort gravement. Il ſe mit derriere la chaiſe, & dit quelques mots pour ranimer l'entretien. Le Prince parut n'y faire aucune attention. Tous les aſſiſtants ſouffroient de ce ſilence ſi mortifiant pour le Prélat. Mais au ſortir de table, le Duc de Bourgogne le ſaluant, lui dit : » Adieu, Monſieur, je ſais ce que je vous dois ; vous » ſavez ce que je vous ſuis." D'autres prétendent, qu'il lui dit : » J'ai fait tout » ce que j'ai pu ; mais plus d'eſpérance :"

que les gens inſtruits comprirent le ſens de ces mots, & que les Janſéniſtes feignirent de les entendre de je ne ſais quel accommodement qu'ils prétendoient que M. le Duc de Bourgogne & Monſieur de Cambray avoient projetté pour la paix de l'Egliſe. Mais les premieres paroles ſont certainement vraies ; je les tiens de Me. la Marquiſe de .... qui étoit préſente, & qui même dit à M. de Cambray : » Ces paroles méritent bien d'ê- » tre gravées dans vos archives. "

Fénelon voyant que toutes les avenues de la Cour lui étoient fermées, attendit, dans l'exercice de ſes devoirs, un changement qui les lui r'ouvrit. La mort le ravit à la Patrie & à l'Egliſe, qui ne ceſſoient de le rappeller, au moment où les eſpérances de l'une & de l'autre alloient être remplies. Le Roi, peu touché de la belle lettre que Fénelon agoniſant avoit écrite au P. Le Tellier, dit en apprenant cette nouvelle : » Le voilà donc mort, » cet homme, qui m'a toujours payé d'ingratitude !" Diſcours bien différent de celui qu'on attribue à Me. de Maintenon : » Il meurt bien mal-à-propos pour » l'Egliſe & pour lui-même ; le Roi alloit » le rappeller ; & il nous eût été fort » utile dans les troubles préſents. " Quoi

qu'il en ſoit, s'il eût ſurvécu au Roi, il eſt vraiſemblable que M. le Régent, qui l'aimoit, l'eût admis aux affaires; les Grands, en qui l'imagination domine, employent volontiers les gens d'imagination.

LIVRE ONZIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Etat de la France.

(1) LE Roi prenoit des villes, gagnoit des batailles, ſoutenoit ſeul les efforts de toute l'Europe liguée contre lui, & ne ſoupiroit qu'après la paix. Il n'eſpéroit plus de rétablir le Roi Jacques : la bataille de la Boyne avoit affermi Guillaume ſur le Trône. La France épuiſée d'hommes & d'argent, mouroit de faim au milieu des feux de joie & des *Te Deum*. Les recrues étoient difficiles ; le recouvrement des deniers publics onéreux & incertain ; les manufactures tombées ; l'argent repréſenté par le papier ; les dettes de l'Etat multipliées par la difficulté des emprunts ; la diſette des grains preſque générale. Le peuple maudiſſoit des victoires qui lui annonçoient toujours un

(1) An. 1695.

nouvel impôt. Le Juif Sacerdoti (1) & le Libraire Huguetan, qui avoient fait subsister long-temps la Cour & l'armée, étoient, l'un détenu en prison à Genes pour dettes, l'autre sorti du Royaume avec quelques millions (2).

---

(1) Le Roi, pour le mettre désormais à l'abri de ces avanies, lui donna un brevet par lequel il le reconnoissoit par-tout pour son Ministre, & par-là le fit jouir du droit des gens dans toute son étendue.

(2) Huguetan, originaire de Lyon, réfugié pour cause de Religion en Hollande, y fit une grande fortune à vendre des Bréviaires & des Missels. Il revint en France, où il acquit, malgré son Calvinisme, la confiance de Louis XIV. Mr. de Pontchartrain l'ayant contraint de signer des lettres de change pour plusieurs millions, Huguetan révoqua par le même courier les ordres forcément donnés à ses correspondants, & se retira à la Haye, où il épousa la fille naturelle d'un Prince de Nassau, & obtint le Gouvernement de Viane, asyle sacré des banqueroutiers. Le Roi, qui avoit fait en partie les fonds de ces lettres protestées, donna commission au Capitaine Gautier de l'enlever. Huguetan, trahi par son valet de chambre, fut conduit jusqu'à la derniere ville de Hollande à travers tous les canaux dont ce pays est coupé. La derniere barriere s'ouvroit, lorsqu'un soldat qui avoit entrevu une robe rayée au moment que Gautier sortoit du carrosse pour donner quel-

Me. de Maintenon, encore tremblante de la maladie que Louis avoit eue au Quesnoy, craignoit toujours ces campa-

---

ques ordres, s'avança & ouvrit la portiere pour voir la belle que les voyageurs cachoient avec tant de soin. Au-lieu d'une femme, il vit un homme, en bonnet de nuit, les fers aux mains, un bâillon à la bouche. La barriere se referma. Gautier & ses records furent saisis, & eurent la tête tranchée. Huguetan offrit ses services à la Cour d'Angleterre, qui les refusa, & à celle de Vienne qui le fit Baron. Il erra en divers pays, toujours poursuivi par ses craintes & par le Contrôleur-général. Il s'établit à Hambourg, où il introduisit un systême de Commerce qui mit la Bourse de cette ville dans un désordre affreux. Le Magistrat le pria d'en sortir. Il porta en Danemarck ses richesses & son esprit. On y vit ce que peut un seul homme. Il tira ce pays de la barbarie. Il y établit des Compagnies maritimes, des Manufactures de laine & de soie, & une Banque un peu plus solide que celle de Law. Consulté sur tout, quoique sans emploi, il accrédita si bien les bons principes de l'administration des Finances & du Commerce, que les Républiques les plus soupçonneuses prirent confiance en la probité de ce Gouvernement, quoiqu'il soit purement despotique. Fréderic IV érigea pour lui & pour ses descendants la terre de Guldestéen en Comté, & Huguetan en prit le nom. Il obtint la clef de Chambellan, & ensuite le Cordon blanc de l'Ordre de Danebrog. Il vécut avec beaucoup de magnificence, augmentant

gnes, ces sieges, où la vie la plus chere étoit exposée comme la plus vile. Elle savoit qu'il regardoit Guillaume comme un ennemi digne de lui, & qu'il croyoit qu'il ne ne manquoit à sa gloire, que de l'avoir vaincu en bataille rangée. Elle ne cessoit donc de parler de la paix, qui seule pouvoit l'affranchir de ses allarmes pour la personne du Roi, & de ses inquiétudes pour le bien public, & de tant de malheureux dont elle étoit environnée. Elle vendit ses chevaux & ses pier-

---

son bien en Marchand, & le dépensant en Seigneur. Brouillé avec un Ministre de Chrétien VI, il se retira dans ses terres en Holstein, & fit un si grand vuide à Copenhague, qu'il fut rappellé avec honneur. Je ne l'ai vu qu'âgé de cent trois ans. Mais il passoit encore alors pour l'homme le plus aimable dans la société, le plus prévoyant dans le Conseil, le plus droit dans le Commerce, le plus compatissant pour les pauvres. Quoique la Librairie eût commencé sa fortune, il ne connoissoit d'autre livre que Rabelais : quoique la Cour de France l'eût persécuté dans toutes ses retraites, il aimoit la France uniquement. Sa fille unique fut enlevée par le Marquis de Monteléon, Ambassadeur d'Espagne. Il refusa une de ses petites-filles en mariage à un Prince du Sang de Danemarck. Il mourut en 1750, de chagrin de n'avoir pu obtenir le Cordon bleu de l'Eléphant.

reries, peut-être autant pour faire connoître au Roi la misere du peuple, que pour secourir quelques indigents. Les Ministres entroient dans ses idées, sur-tout Beauvilliers, le plus honnête homme de la Cour; Pontchartrain, las de chercher de l'argent où il n'y avoit plus de commerce; Barbezieux, que les affaires détournoient des plaisirs qu'il aimoit à l'excès; & même le Roi Jacques, qui étoit plus impatient d'avoir des chevaux d'Angleterre que de remonter sur le Trône.

Le Roi, plein de sentiments de paix, la faisoit négocier secretement par Harlay, de Crecy & Cailleres (1). Il levoit des impôts excessifs; mais il faisoit des pensions considérables, & de grands retranchements dans sa maison. Il travailloit beaucoup, & dépensoit peu. Son application ranimoit ses Généraux, & son économie consoloit ses peuples.

Il ne put se résoudre à établir la peine de mort contre les déserteurs, quelque instance qu'on lui en fît. Le Marquis de

(1) De l'Académie Françoise, & depuis Plénipotentiaire au Congrès de Riswick. Il a écrit un Traité *sur l'Art de négocier*, qui ne prouve point qu'il sut négocier ni écrire.

Nangis ayant répondu au reproche que le Roi lui faisoit que son Régiment n'étoit pas complet : » Sire, on n'en viendra » jamais à bout, si l'on ne casse la tête » aux déserteurs ; " le Roi repliqua : » Eh ! » Nangis, ce sont des hommes. (1) "

Il dit à l'Intendant de Flandres : » Vous » m'avez mandé l'année derniere, bien » des choses tristes & dures. Continuez, » je vous prie : je veux savoir la vérité, » quelque fâcheuse qu'elle soit. " Paroles, sentiments, dont l'Histoire se charge toujours avec plaisir.

Les levées se faisoient par force ou par adresse. Des soldats répandus dans Paris enlevoient les gens propres à porter les armes, les enfermoient dans des maisons, & les vendoient aux Officiers. Ces maisons s'appelloient des fours. Il y en avoit trente dans la capitale. Le Roi, instruit de cet attentat contre la liberté publique, que le Magistrat n'avoit osé réprimer de peur de lui déplaire, fit arrêter ces enrôleurs, ordonna qu'ils fussent jugés dans toute la rigueur des loix, rendit la li-

(1) Remarquez, (dit Mr. de V. Tom. V, p. 282.) que le Marquis, depuis Maréchal de Nangis, ne fut Colonel de ce Régiment qu'en 1711.

berté à ceux qui l'avoient perdue par fraude ou par violence, & dit qu'il vouloit être servi par des soldats, & non par des esclaves.

Il est si aisé à un Roi de France d'être adoré de son peuple! Ces actes de justice ou de bonté charmerent Paris au point, que la Capitation, qu'on regardoit alors comme la derniere ressource de l'Etat, (1) rendit au-delà des espérances des Fermiers. La premiere année des nouveaux tributs est d'ordinaire mal perçue : il se forme entre l'exacteur soupçonneux & le propriétaire adroit un combat, qui regle le payement sur un taux désavantageux au premier. Les sujets furent si persuadés que cette imposition finiroit avec la guerre, qu'ils s'empresserent à la payer. Les Suisses établis dans le Royaume, députerent au Roi pour le prier de les comprendre dans la Capitation, comme aussi affectionnés à l'Etat que les François mêmes. Les laquais allerent à l'hôtel-de-ville faire les mêmes instances (2). Certaine-

(1) Jamais, remarque Mr. de V., il n'y a eu de Ferme de la Capitation.

(2) Ce conte ridicule se détruit de lui-même; les maîtres payerent toujours pour leurs domestiques.

ment, si le Prince doit répondre à des sentiments par des sentiments, un impôt établi dans de pareilles circonstances, établi pour un temps, payé avec tant de zele, ne doit pas être éternel, & ne le sera pas, si nous avons jamais un Ministre des finances, qui sache ce que c'est qu'un artisan.

Les Alliés avoient encore toutes leurs forces, & n'avoient perdu que des villes. Ils avoient pris Pondichery : ils s'étoient rétablis en Flandre : ils se ranimoient en Allemagne : ils avoient ravagé le Dauphiné : ils menaçoient nos côtes. La machine infernale ne fit que du bruit : mais Dieppe fut réduit en cendres. Le Duc de Savoye s'empara de Cazal ; & Guillaume, de Namur. Villeroi & le Duc du Maine laisserent échapper la plus belle occasion de battre le Prince de Vaudemont, & de se couvrir de gloire. Le Maréchal de Noailles prenoit en Catalogue toutes les villes qu'il attaquoit ; mais ces succès n'avoient pas de suite. En un mot, les deux partis sembloient rassasiés de combats, & faisoient la guerre comme devant bientôt faire la paix.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

Madame la Ducheſſe de Bourgogne.

(1) CAtinat, auſſi grand Miniſtre que grand Capitaine, battoit le Duc de Savoye, & traitoit avec lui. Ce Prince, toujours décidé par ſes intérêts, accepta la neutralité qu'on lui offrit, & trahit ſes alliés, d'abord avec le même artifice, & enſuite avec la même effronterie qu'il avoit trahi la France. On promit de lui rendre Pignérol, & tout ce qu'on lui avoit pris. On lui demanda ſa fille aînée pour Mr. le Duc de Bourgogne. On lui accorda tous les honneurs des Têtes couronnées : comme ſi le Roi de France avoit le droit tant conteſté au Pape & à l'Empereur, de relever la dignité des Souverains (2). Ce traité fut tenu ſecret,

(1) An. 1696.

(2) Quatre ans après, lors du mariage de Léopold, Duc de Lorraine avec Mlle. de Chartres, il ne voulut point reconnoître le titre d'Alteſſe Royale que prenoit ce Prince d'après une patente de l'Empereur, qui le lui avoit donné, parce qu'il étoit fils d'une Archiducheſſe, Reine de Pologne.

juſqu'à ce que le Duc de Savoye pût ſe déclarer avec avantage. Il n'avoit promis que ſes bons offices pour accélérer la paix générale ; & il donna ſon armée. Il aſſiégea Valence avec Catinat, & ſigna le contrat de mariage de ſa fille.

Mlle. de Savoye (1) arriva enfin (2) à Montargis, où la Cour l'étoit allée attendre. Le Roi, en la prenant entre ſes bras, la porta dans une Egliſe, & l'offrit à Dieu, qui ſeul pouvoit la garantir de la corruption de la Cour. Il fut ſi content de la premiere entrevue, qu'il en écrivit le ſoir même à Me. de Maintenon, qui étoit reſtée à Fontainebleau. La Princeſſe y arriva le lendemain. Elle n'avoit pas oublié les inſtructions de ſa mere, qui lui avoit uniquement recommandé la docilité, la confiance, les égards pour Me. de Maintenon : elle lui prodigua ſes careſſes, & dès ce moment acquit toute ſon amitié. Jamais enfant ne fut plus propre à plaire. Elle avoit tout l'éclat de la beauté, ſans en avoir une

---

(1) Marie-Adélaïde de Savoye, née le 6 Décembre 1685.

(2) 4 Novembre.

fort réguliere : le front trop grand & la bouche aussi : le visage trop petit pour les traits : mais l'âge proportionna tout. De grands yeux, le regard fier, la physionomie vive & Italienne, le nez très-bien, le teint embelli des couleurs les mieux distribuées, une taille unique, cet air majestueux qui soumet d'abord, ces graces qui charment toujours, & cet esprit naïf, le meilleur juge du bon & du beau. Telle étoit, ou devint la Princesse destinée au Duc Bourgogne. Mes Lecteurs étrangers ne me pardonneront point ce portrait ni ce qui va le suivre; il n'appartient qu'aux François de sentir combien il est doux de parler de la mere de son Roi.

Louis connoissoit trop les talents de Me. de Maintenon pour l'éducation des enfants, pour ne pas desirer qu'elle se chargeât de celle de la Princesse. Il lui témoigna qu'il le souhaitoit; mais il ne l'exigea point. Il auroit pu le lui commander : il l'en pria. Il auroit pu l'y assujettir par une Charge qui eût été pour toute autre une récompense & un honneur : il n'y songea seulement pas : ce qui disoit assez qu'elle avoit un état incompatible avec des fonctions domestiques. Mlle. de Savoye ne s'y méprit pas.

Elle crut ne pas trop hasarder, en donnant à Me. de Maintenon le doux nom de tante, d'abord à l'imitation de Mlle. d'Aubigné, ensuite par un sentiment de respect & d'amitié, que le Roi étoit le premier à lui inspirer. Car un jour qu'elle s'étoit assise dans sa niche : » Otez-vous donc, lui dit » le Roi : ne voyez-vous pas que vous » êtes à la place de Madame ? "

Plus le dépôt qu'on lui confioit étoit précieux, plus il étoit embarrassant. Me. de Maintenon hésitoit : tentée d'accepter, quand elle jettoit les yeux sur cet enfant qu'elle regardoit comme l'Ange de la paix : prête à refuser, quand elle pensoit que cette éducation alloit la rendre au monde qu'elle avoit quitté. L'Evêque de Chartres, qu'elle consulta, vit toutes les conséquences d'un pareil refus, & lui ordonna, avec toute l'autorité de son ministere, de donner tous ses soins à la jeune Princesse : persuadé que personne n'étoit plus propre à former une Reine, qu'une femme qui avoit su le devenir par l'esprit & la vertu seuls. Me. la Duchesse de Savoye lui faisoit les mêmes instances. Me. de Maintenon se rendit. L'âge tendre de la Princesse lui donnoit de belles espérances, qu'un âge plus avancé ne démentit pas. Elle se fit un devoir de

cultiver tant de qualités naiſſantes. Mais bientôt l'inclination lui en fit une loi plus douce encore. Elle aima la Princeſſe ; elle en fut tendrement aimée.

Une éducation publique lui parut convenir à Mlle. de Savoye. Elle attribuoit tous les défauts des Princeſſes à cette éducation ſolitaire, où elles ne voyent que des eſclaves dans ceux qui les ſervent, & des flatteurs dans ceux qui les inſtruiſent. Elle crut que la Princeſſe prendroit à St. Cyr des mœurs Françoiſes ; qu'une ſociété ſi nombreuſe lui donneroit le goût des vertus ſociales ; qu'elle aimeroit la piété à force de la voir droite, ſimple, aimable ; qu'elle y profiteroit des exercices qui ſeroient de ſa portée ou de ſon rang, & qu'elle y apprendroit du moins à connoître ſes ſemblables, à leur plaire, à les ſupporter, à les reprendre, à les récompenſer, & mille choſes qu'on n'apprend pas à la Cour. Mais il falloit lui faire aimer St. Cyr. Me. de Maintenon lui prépara une entrée agréable. La Communauté en longs manteaux la reçut en cérémonie : la Supérieure prononça un joli compliment : les Demoiſelles rangées en haye borderent ſon paſſage juſqu'à l'Egliſe où elle fut conduite. Après le *Te Deum*, elle monta dans les claſſes. Des

enfants de ſon âge jouerent devant elle une converſation, aſſez ingénieuſe pour l'amuſer, & aſſaiſonnée de louanges ſans flatteries. Elle en fut ſi charmée, que depuis elle voulut toujours y ſuivre Me. de Maintenon.

Elle y alloit trois fois la ſemaine, depuis neuf heures du matin juſqu'au ſoir. Elle y eut des favorites. Mlle. d'Oſmond tint une des premieres places dans ſon cœur : le choix ne pouvoit être plus heureux : c'étoit aimer la beauté, les graces, la douceur, la vérité. Mais Mlle. d'Aubigné effaçoit tout, en qualité de niece de Me. de Maintenon. Leurs études, leurs jeux, leurs exercices, leur parure, leurs penchants étoient les mêmes : & la familiarité alloit juſqu'à ſe quereller & même à ſe battre.

Les plaiſirs de la Cour, les honneurs, tout déplaiſoit à la Princeſſe : & St. Cyr ſeul pouvoit l'amuſer. Quelquefois elle s'habilloit en Dame de St. Louis, ordinairement en Demoiſelle : dans ce déguiſement, on l'appelloit Mademoiſelle de Laſtic, nom d'une famillle illuſtre, qu'elle avoit choiſi elle-même : & dans cet habit, elle alloit à l'économie, où elle entendoit le détail du ménage; au dépôt, où on parloit d'affaires; au noviciat, où

elle trouvoit une instruction ; aux classes, où elle apprenoit à commander en obéissant. Enchantée quand on feignoit de ne pas s'appercevoir de son rang, elle faisoit toutes les charges, s'en occupoit, s'y croyoit nécessaire, désapprenoit la mollesse de Versailles, & devenoit cette Antiope que Minerve formoit pour Télémaque.

Quelquefois elle s'érigeoit en maîtresse des classes : & en cette qualité, elle y faisoit le catéchisme, & par conséquent l'apprenoit : elle égayoit l'instruction, la rendoit sérieuse, la varioit à son gré : elle acquéroit de la facilité à parler ; elle permettoit des questions ; elle en exigeoit même : elle y répondoit avec justesse. Une Demoiselle lui ayant demandé si l'on ressusciteroit avec le corps qu'on a eu sur la terre, la Princesse fort embarrassée : » Voilà, dit-elle, de ces questions qui ne se font point ! il s'agit » d'aller au Ciel, & non de savoir com» ment on y sera fait. " Une autre ayant jetté dans le feu un oiseau tout vif, elle montra par une forte réprimande son indignation contre une telle cruauté.

Me. de Maintenon vouloit qu'elle joignît à ces sentiments d'humanité, le goût & le talent de répandre des bienfaits sur

tout ce qui l'environnoit. Elle lui disoit sans cesse, que la liberalité est la vertu des Princes. Et pour l'y accoutumer, elle lui faisoit distribuer mille petits présents aux Demoiselles. Il est rare que les Grands s'avisent de faire du bien : ils attendent qu'on leur demande des graces ; & souvent le vice effronté a les récompenses dues au mérite timide. Ils ne pensent point à ce qui peut plaire à ceux qu'ils aiment : il faut le leur indiquer dans un placet, ou par un mot adroitement amené : automates qui ne se meuvent que suivant l'impression qu'on leur donne. Me. de Maintenon apprit à la Princesse à tout observer, à tout retenir, à prévenir les demandes, à adoucir les refus, à louer à propos, à pénétrer les vues ou les penchants de ceux qui étoient autour d'elle, à leur ménager de ces surprises agréables qui sont les charmes du bienfait, à verser ses dons sur des gens étonnés que leurs besoins ou leurs desirs fussent connus, à récompenser ses domestiques d'une action, d'un sentiment qu'ils croyoient n'avoir pas été remarqué : en un mot, toutes ces petites attentions, sans lesquelles les Princes ne méritent pas d'avoir des amis.

Cependant le temps fixé pour la célé-

bration du mariage aprochoit, & les brigues partageoient la Cour. Mesdames de Beauvilliers, de Crequi, de Ventadour, & du Lude prétendoient à la premiere place dans la Maison de la Princesse. Me. de Beauvilliers fut rejettée, sous prétexte de ses fréquentes maladies, & réellement à cause de son Quiétisme : Me. de Crequi, à cause de son âge : Me. de Ventadour, à cause des fautes de ses sœurs : Me. du Lude, femme plutôt exempte de vices qu'ornée de vertus, fut choisie pour Dame d'honneur. Me. de Caylus vouloit être Dame d'atour ; mais elle étoit Janséniste : & la Comtesse de Mailly lui fut préférée. Le Comte de Tessé, le plus poli des Courtisans, fut premier Ecuyer le Marquis de Dangeau, Chevalier d'honneur : le Marquis de Villacerf, premier Maître d'hôtel : la Vieuville, Secretaire des commandements : Bourdelot, premier Médecin, & Mr. de Meaux, premier Aumônier. Quand ce Prélat se mit aux genoux de la Princesse, pour prêter le serment accoutumé : » Ah ! lui dit- » elle, je suis bien honteuse de voir à » mes pieds une si bonne tête ! "

Le choix du Confesseur méritoit toute l'attention du Roi. C'est le seul homme qui ait droit d'être vrai à la Cour : &

il étoit difficile d'en trouver un qui osât se servir de ce droit, ou qui sût n'en pas abuser. Le P. de la Chaise présenta une liste de plusieurs Jésuites d'un savoir & d'une vertu reconnue. Le P. d'Emeric y étoit : Me. de Maintenon & le Cardinal de Noailles le protégeoient ouvertement. Le Roi penchoit pour lui. Le P. de la Chaise, soit qu'il crût qu'un homme austere ne convenoit pas à une jeune Princesse, soit qu'il fût jaloux du crédit qu'un tel homme acquerroit dans une Cour dévote, l'exclut, en disant que c'étoit un scrupuleux. Me. de Maintenon fut indignée de ces paroles, & en fit observer au Roi l'indécence, la perfidie, & la malice. Le P. de la Chaise revint, & dit d'un air empressé, qu'il venoit de découvrir que le P. d'Emeric étoit Janséniste. A ces mots, Me. de Maintenon gémit & se tut : cependant que de choses n'avoit-elle pas à dire? Mais ce fantôme de Jansénisme étoit si effrayant pour le Roi, que, le dissiper, c'étoit s'exposer à être traitée elle-même de Janséniste. Quand elle réfléchissoit sur tant de gens, que le seul soupçon, & souvent le soupçon le plus injuste, avoit perdus, sur la prévention où étoit le P. de la Chaise que tous les dévots étoient hérétiques ou im-

bécilles, sur les mésintelligences qui étoient entre elle & lui, sur la haine & les défiances de la Société, assez prouvée par les députations qu'on lui faisoit des Peres Bourdaloue & de la Rue chargés de la prier de l'aimer un peu, elle se trouvoit fort heureuse qu'on ne lui présentât pas le Formulaire à signer. Le P. le Comte fut nommé Confesseur, & déplut fort à la Princesse, à laquelle le Roi permit d'en changer autant qu'elle voudroit, pourvu qu'elle choisît toujours un Jésuite.

On délibéra si l'on rétabliroit la chambre des filles d'honneur. Le Roi le desiroit, sous prétexte que de jeunes Demoiselles rendroient la Cour plus gaye & plus vive, & réellement, parce qu'à l'âge où les plaisirs nous abandonnent, nous avons besoin de la présence de la jeunesse pour nous en tracer quelque image. Me. de Maintenon, qui se souvenoit de l'ancienne fragilité des filles d'honneur, opinoit pour les Dames du Palais: & le Roi, soit par réflexion, soit par complaisance, revint bientôt à ce sentiment. St. Cyr fournissoit assez d'enfants pour amuser la Princesse. Me. de Maintenon avoit toujours auprès d'elle quelques Demoiselles de St. Louis, des plus sages

& des plus aimables. Elle eut successivement Mlle. de Castéja, depuis Madame de la Lande, sous-Gouvernante des enfants de France, & digne de l'être; Mlle. de Tonnancourt, qui fut renvoyée pour avoir eu sur le Roi de petits desseins qu'elle avoit laissé entrevoir, en glissant sa bague dans un de ses gants; Mlle. de Bouju, qui eut plus de vocation pour le Couvent que pour la Cour; Mlle. de Normanville, qui épousa le Président Brunet; Mlle. d'Osmond, belle, spirituelle, charmante, mariée au Marquis d'Havrincourt, auquel elle apporta en dot cent mille francs, le Gouvernement d'Hesdin, une heureuse fécondité, & l'espérance que ses services seroient remarqués; & enfin, Mlle. d'Aumale, ornée de toutes les perfections, hormis la beauté, qu'elle eût dédaignée si elle l'avoit eue; si attachée à Me. de Maintenon, qu'elle refusa le Comte de St. Fremont, brave Officier général, qu'à sa considération, on eût avancé aux premiers honneurs, quoique le Roi lui dît; » Jeune, vous refusez un Maréchal » de France; vieille, vous épouserez un » Mousquetaire " si estimé du maître, que Mesdames de Caylus & de Dangeau se disoient : » Faisons notre Cour à Mlle. » d'Aumale; si Me. de Maintenon meurt,

» nous ferons bien-aises de la lui avoir » faite. »

(1) Les noces de M. le Duc de Bourgogne furent célébrées avec magnificence ; & ce fut la derniere fête qui excita & satisfit la curiosité des étrangers. Madame la Duchesse de Bourgogne excédée de compliments sur son mariage, répondit à un Courtisan : » Ce que vous me dites-» là, est la plus belle chose du monde ; » mais heureusement, on ne se marie pas » tous les jours. »

Elle avoit l'art de peindre en un seul mot ; elle disoit du Duc & de la Duchesse d'Harcourt : » Toutes les fois que je les » vois, il me semble voir le courage » marié à la vertu. Elle disoit de Me. de Montespan, l'esprit le plus caustique de la Cour : » langue de serpent dans » une tête de colombe. »

Me. de Maintenon craignoit fort qu'elle n'abusât de ce dangereux talent, & qu'à force d'être vraie, elle ne parût méchante. Elle craignoit aussi ce goût pour le bel-esprit, tant haï du Roi, & si funeste à l'esprit naturel. Pour la garantir de ces défauts, elle écartoit d'elle cette jeunesse

(1) 7 Décemb. 1697.

frivole, qui auroit pu les lui donner. Elle l'avoit presque toujours dans son appartement. On y jouoit tous les soirs; la Princesse d'Harcourt, la Duchesse de Guiche, la Marquise de Dangeau, la Comtesse de Grammont, étoient les plus assidues à ces assemblées, où la présence du Roi ne gênoit que Mr. le Dauphin. Quoique cet arrangement assujettît Me. de Maintenon à de grandes dépenses, elle ne demanda point au Roi un dédommagement; & ce qui est encore plus glorieux pour elle, le Roi ne lui en offrit point. Cependant elle souffroit d'être obligée de donner aux plaisirs de la Cour, des sommes que sa charité avoit destinées aux pauvres; & pour s'en consoler, elle avoit besoin de se dire, qu'en tombant entre les mains des Artisans, elles devenoient une espece d'aumône.

Me. du Lude ne quittoit pas un moment Me. la Duchesse de Bourgogne. Tous les soirs, un de ses bulletins rendoit compte à Me. de Maintenon de sa journée. Tout ce qui entouroit la Princesse, concouroit à en faire une femme accomplie. Avoit-elle manqué à quelqu'un de ses devoirs; elle en étoit avertie par un air de tristesse, répandu sur tous les visages. Leur joie lui disoit qu'elle les avoit remplis,

& l'excitoit à les remplir encore. Absente ou présente, Me. de Maintenon se trouvoit sans cesse entre elle & les pieges de la Cour.

Elle nourrissoit son esprit des leçons les plus solides, soit en lui faisant connoître le cœur humain par des remarques sur le caractere des Courtisans, ou sur les nouvelles du jour, soit en lui traçant par écrit des conseils que la sagesse semble avoir dictés, soit en enveloppant la vérité sous d'ingénieuses fictions, ou en mettant dans la bouche d'un Philosophe Chrétien des maximes sur la source du vrai bonheur. (1) Elle eût voulu lui communiquer toute son expérience; l'esprit des Princes est un fruit qui ne sauroit trop tôt mûrir.

Me. la Duchesse de Bourgogne alla plus rarement à St. Cyr; mais elle n'en perdit pas le goût: on la vit pleurer à Fontainebleau, de ne pouvoir se délasser dans ce lieu, où elle trouvoit tous les plaisirs en cessant d'être Princesse. Elle en fit un jour les honneurs au Roi, & y reçut la Reine d'Angleterre en Dame de St. Louis. Elle est en cet habit dans le meil-

(1) Voyez Pieces justificatives, No. XXII.

leur portrait qu'on ait d'elle. Madame de Maintenon entretenoit ce goût, tant pour retirer la Princesse du mal par le souvenir du bien, si jamais elle s'égaroit, que pour assurer à cette maison une protectrice qui entrât avec un zele éclairé dans tout le bien qui s'y devoit faire.

Mécontente de son Confesseur, la Duchesse de Bourgogne voulut essayer, soit par curiosité, soit par dévotion, d'un Confesseur de St. Cyr ; & se trouvant encore trop Princesse au tribunal de la Pénitence, elle voulut sur-tout n'en être pas connue. Mlle. d'Osmond, sa favorite, lui donna le sien pour un homme très-sage & très-doux. La Princesse va se jetter à ses pieds. Le bruit des étoffes d'or & de soie la décele. Le Confesseur sévere lui fait de vives réprimandes : » Ah ! dit-» elle, tu m'as trompée, d'Osmond ! il » est terrible. Elle court chez Me. de Main-» tenon, & lui dit : Ma tante, j'ai enfin » trouvé un Confesseur excellent ; il m'a » grondée, on ne peut pas mieux : je » n'en veux pas avoir d'autre. " Cependant elle n'y retourna plus. Le second sentiment peut être donné à la vérité ; le premier & le dernier n'échappent presque jamais à l'orgueil.

Le Duc de Bourgogne, le plus ver-

tueux des Princes & le plus ardent des maris, brûloit d'amour pour la Ducheſſe, & ſoupiroit après l'inſtant où il ſeroit permis d'éteindre ſes feux. On avoit défendu aux deux jeunes époux de ſe voir de deux ans, de peur que des plaiſirs prématurés n'attaquaſſent dans l'un & dans l'autre le principe de fécondité. Les deux amants ſe cherchoient ſans ceſſe, échappoient à leurs ſurveillants, & ſe ſéparoient toujours à regret. Me. du Lude employoit toute ſon adreſſe à retarder le moment de ce premier combat, entre la Philoſophie & les Graces. Le Prince réclamoit les droits de l'hymen; la Princeſſe, ceux de l'amour. Enfin, on abrégea le terme marqué; & toute la France en fut charmée, comme ſi elle avoit prévu le Roi chéri, que ces deux enfants devoient lui donner un jour. On ne pouvoit les voir ſans s'intéreſſer à leur bonheur; la Ducheſſe avoit des vertus à l'âge où c'eſt beaucoup d'en promettre; & le Duc, né colere, impatient, avare, étoit devenu, par les ſoins de Fénelon & de Beauvilliers, le plus doux, le plus patient, le plus bienfaiſant des hommes. Tout ce qu'il avoit, appartenoit aux pauvres. Il prenoit ſur ſes plaiſirs les dons qu'il faiſoit aux Officiers. Il étoit acceſſible, s'informoit de tout, &

retenoit tout. Il avoit, ſur le ſoulagement des Peuples, des vues ſurprenantes dans un Prince de dix-ſept ans, & malheureuſement dans tout Prince. Louis l'adoroit, malgré l'averſion naturelle aux Rois pour ceux de leurs fils qui ont un cœur citoyen.

CHAPITRE III.

La Paix de Riſwick.

QUatre Traités, ſignés à Riſwick ſans difficulté, & preſque ſans objections, donnerent la paix à l'Europe. Le Roi rendit à l'Empereur & au Roi d'Eſpagne tout ce qu'il leur avoit pris, & tout ce qui avoit été réuni à la Couronne par les Chambres de Metz & de Briſac.

Les Plénipotentiaires Anglois oſerent propoſer dans les conférences, que le Roi d'Angleterre fût chaſſé de France. Louis ne répondit que ces mots : » A ce prix, » la Grande-Bretagne n'aura jamais la paix » avec moi. " Ils ſentirent combien cette propoſition étoit indécente, & ſe bornerent à demander qu'il ne demeurât plus à St. Germain, à cauſe du voiſinage de

Verſailles. Louis fut indigné qu'on voulût lui donner des loix dans ſon pays, & répondit : » Le Roi & la Reine d'Angle-» terre ſont malheureux, & mes amis."

La reſtitution de tant de conquêtes lui coûta moins, que l'article par lequel il reconnut Guillaume pour légitime Roi de la Grande-Bretagne. Il le regardoit comme ſon ennemi perſonnel, & comme l'ennemi de tous les Rois. Cependant il fut ſenſible à quelques propos pleins d'eſtime pour lui, qu'avoit tenus l'uſurpateur: » Le Roi de France, avoit-il dit, ne de-» vroit point me haïr : car perſonne ne » l'a plus loué que moi. Dès qu'il fait » un nouveau réglement dans ſes trou-» pes, je l'établis dans les miennes. S'il » fait un pas, s'il tient un Conſeil extraor-» dinaire, je ſuis inquiet. Je l'imite en » beaucoup de choſes ; je le crains en » pluſieurs, & je l'admire en toutes" (1)

Le peuple avoit murmuré contre la durée de la guerre ; il murmura contre la paix. Nos Plénipotentiaires furent inſultés à Paris, comme s'ils avoient trahi les intérêts de la patrie. On ſe demandoit quel étoit le fruit de tant de batail-

---

(1) Manuſcrits du Marquis de Dangeau.

les gagnées, de tant de fieges heureux ; de tant de fang répandu ; comme fi ce n'en étoit pas un affez beau, que la ceffation de tant de funeftes profpérités. On eût voulu que le Roi eût gardé quelques places. Eh ! fi la France eût été aggrandie de quelques villes de plus, le François eût-il payé un fol de moins ?

Les Courtifans vanterent la modération du Roi ; fauffes vertus, fauffes louanges. La reftitution des conquêtes, dès qu'elle n'eft pas forcée, eft, ou une imbécillité dans le Prince, ou un crime contre l'Etat, qu'elles auroient indemnifé des fraix de la guerre. On rendit tout, parce qu'on ne pouvoit rien garder. Les Alliés avoient été fouvent battus ; mais pleins de reffources & de vigueur, ils alloient tout envahir. Louis fit donc la paix à propos ; & c'eft beaucoup pour un Prince conquérant.

Cependant toute l'Europe admira l'équité des conditions qu'il propofa d'abord, & la facilité avec laquelle il les adoucit enfuite. Il parut jufte, parce qu'il n'avoit encore paru qu'ambitieux. En rendant la Lorraine, il dit à Couvonge : » Il me » tardoit fort de faire cette reftitution à » votre maître ; je l'aurois faite au feu » Duc, que j'ai toujours eftimé, s'il n'a-

» voit toujours été parmi mes ennemis.
» J'aime encore mieux rétablir un Sou-
» verain, que de le dépoſſéder."

Un Annaliſte célebre, (1) & d'après lui, l'Auteur du Siecle de Louis XIV, prétendent que la mort prochaine du Roi d'Eſpagne fut le motif ſecret de tous les ſacrifices que fit la France à la tranquillité de l'Europe. S'il m'étoit permis de combattre deux Ecrivains ſi diſtingués, je dirois qu'elle n'en fit que d'apparents; que l'on négocioit depuis cinq ans; qu'il n'eſt pas vraiſemblable que la mort du Roi d'Eſpagne eût été prévue dix ans avant qu'elle arrivât; que la miſere du peuple étoit extrême; que le Roi la connoiſſoit; qu'il fut déterminé par la commiſération ſeule; que ſes projets ſur l'Eſpagne, quels qu'ils fuſſent, euſſent été mieux ſecondés par une armée victorieuſe & bien payée, que par les plus habiles négociateurs; que Luxembourg & Louvois n'étoient plus, pour faire, l'un, des campagnes brillantes, l'autre, des traités glorieux; & que l'amour & le beſoin du repos finirent cette guerre que le chagrin d'un Miniſtre con-

(1) V. l'Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire de France, par M. le Préſident Hénault, page 450.

tre Me. de Maintenon, avoit commencée. On ne voit dans le Congrès de Rifwick, que les reftitutions de la France ; on ne voit pas fon épuifement.

Quand on lit cette partie de l'Hiftoire du fiecle paffé, on ne peut que déplorer les malheurs des peuples, d'être fans ceffe, fans raifon & fans pitié, facrifiés aux jeux cruels de quelques Princes, qui fe querellent par laffitude de la paix, & fe réconcilient par laffitude de la guerre: femblables à des enfants, auffi prompts à s'embraffer, qu'ardents à fe battre. Ne vaudroit-il pas mieux que les conférences du Congrès euffent précédé la déclaration de guerre? On fe feroit aigri ; on fe feroit rapproché ; on fe feroit entendu ; Louis XIV auroit dit aux Hollandois : Je ferai fidele aux Traités de Munfter & de Nimegue. L'Empire lui eût dit : Il eft injufte, qu'un de vos Parlements démembre l'Empire par arrêt, & vous nous blâmeriez de le fouffrir. Les Anglois lui auroient prouvé qu'on ne donne point à une nation un Roi malgré elle. On feroit convenu de tout ; & que de fang humain on eût épargné !

CHAPITRE IV.

Le bien public.

LOUIS penſoit ſi peu à hériter ſeul de la Monarchie d'Eſpagne, qu'après la paix, ſon premier ſoin fut de la démembrer. Ce fantôme de gloire, ſi longtemps adoré, avoit enfin diſparu. Il ſacrifia, par les Traités de partage, ſes droits ſur la ſucceſſion entiere de Charles II, à la tranquillité publique. Il ne ſongea plus qu'à rendre ſon peuple heureux, & à fermer par une bonne adminiſtration les playes que la guerre & l'ambition avoient faites à l'Etat.

Me. de Maintenon ſouvent conſultée, & toujours inſtruite, indiquoit le mal, & quelquefois trouvoit le remede. Elle étoit engagée dans toutes les affaires, quoi qu'elle s'en crût incapable, parceque, diſoit-elle, (1) j'y ſuis entrée trop tard. La droiture de ſon cœur, & la juſteſſe de ſon eſprit, ſuppléoient à ce qui lui man-

(1) Lettre à Me. des Urſins, dans le Cabinet de M. le Cardinal Lanti.

quoit du côté de l'habitude. Le Roi, que Mazarin avoit formé au plus profond secret, lui cachoit quelquefois certains détails, soit pour jouir seul de la gloire des projets qu'il avoit faits seul, soit pour se maintenir dans son indépendance, soit à la priere de quelque Ministre. Mais bientôt la confiance revenoit. Me. de Maintenon rentroit dans le tourbillon auquel elle croyoit avoir échappé; & toujours maudissant les affaires, s'en occupoit toujours: & elle avoit droit de s'en occuper. L'intérêt que le citoyen doit prendre au bien de la patrie, l'oblige d'avancer ce bien par toutes les voies légitimes. C'est le devoir de tous les sexes, de toutes les conditions, de tous les âges; & qui ne peut le remplir par son emploi, par son crédit, par ses conseils, doit le remplir par ses vœux. Tous les titres, qui peuvent autoriser à se mêler du gouvernement, se réunissoient en Madame de Maintenon; celui de sujette, celui de favorite, celui de femme du Roi. Une maîtresse qui dispose des emplois, qui distribue les graces, qui préside aux délibérations du Conseil, avilit l'autorité qu'elle partage, la nation qu'elle gouverne, l'amant qu'elle conseille, les Ministres qu'elle contredit. Mais une femme peut, sans

attenter

attenter à l'honnêteté publique, avertir son époux du mal qu'on lui dissimule, du bien qu'il laisse imparfait; le garantir du poison de la flatterie, en lui présentant sans détour la vérité; le préserver des pieges tendus à sa crédulité ou à ses passions par ses Ministres; par Pontchartrain, qui se rend nécessaire par des minucies, & néglige l'essentiel; par Barbezieux, qui passe mollement sa matinée entre ses maîtresses & ses complaisants, tandis que l'Officier bâille ou jure dans son antichambre; par Château-neuf, qui ne sait faire ni un rapport, ni une retraite; par le Directeur des bâtiments, qui ose présenter des comptes infideles, & que le Roi n'ose gronder, de peur de le tuer d'une seule réprimande. (1)

Me. de Maintenon savoit mettre des bornes à son crédit. Elle donnoit souvent des avis, & rarement des conseils. Elle résistoit à la dangereuse tentation de protéger. On ne voyoit point autour d'elle cette foule d'importuns, qui cherchent à tout engloutir. Il ne falloit point acheter

(1) Mém. de l'Evêque d'Agen. *Le Roi me dit:* (c'est l'Evêque qui parle.) *Il est vieux & cassé; si je lui parle de cette affaire, il mourra de douleur; il faut le laisser vivre.*

d'une de ſes créatures un moment d'audience. On ne lui écrivoit pas vingt lettres pour avoir une réponſe de deux mots. Un Confeſſeur, un domeſtique, un Courtiſan, ne ſe vantoient pas de la gouverner. Ses oreilles étoient fermées aux rapports comme aux recommandations. Elle avoit été ſi ſouvent trompée dans les ſervices qu'elle avoit rendus, qu'elle craignoit toujours de protéger le métalent effronté ou le vice artificieux, aux dépens du mérite modeſte ou de l'humble vertu. Cette conduite impoſoit ſilence aux Frondeurs : car ce n'eſt point contre le Favori, qui regle les affaires, que le peuple murmure ; c'eſt contre celui qui diſpenſe les graces. L'empire de Me. de Maintenon étoit ſolide & tranquille, parce qu'il n'étoit pas ſenti.

Le P. de la Neuville, Jéſuite, l'ayant priée, ſans la connoître, de lui obtenir une audience de Me. de Maintenon : » Et » que lui voulez-vous ? lui dit-elle. J'en » veux, répondit le Jéſuite, un emploi » pour un de mes freres. Vous vous » adreſſez mal, reprit-elle ; elle demande » quelquefois au Roi des aumônes, mais » jamais des graces. Elle a tant de cré» dit ! repliqua le Pere. Pas tant que vous » croyez, repartit-elle. Ah ! dit le Jéſuite,

» c'eſt à Madame de Maintenon que j'ai
» l'honneur de parler ; elle ſeule peut ſe
» défier de ſon propre crédit."

Elle répondoit avec régularité à toutes les lettres qu'elle recevoit. C'étoient d'ordinaire des lettres de charité. Elle s'habilloit, dictoit, & cauſoit tout à la fois. Le Roi, voyant que ces correſpondances emportoient un temps précieux, lui propoſa de prendre un Aumônier. » Un » Aumônier, dit-elle, me feroit fort utile, » mais s'accorderoit mal avec mon état." Valincourt brigua la place de Secretaire de ſes commandements. Elle aima mieux un enfant de St. Cyr, rejettant tout ce qui pouvoit lui donner de l'éclat.

Le moment du bonheur de la France ſembloit arrivé. Me. de Maintenon étoit prête à ouvrir tous les avis utiles, & Louis à les ſuivre. Mais Deſmarais, Briſacier, Fénelon, la Chetardie, Bourdaloue même, au lieu de conſeiller le bien public, conſeillerent des jeûnes & des prieres. Ils gliſſoient ſur la protection due au peuple ; ils appuyoient ſur la vigilance due aux affaires de l'Egliſe, qui ne vont toujours que trop bien. Tant les Eccléſiaſtiques ſont habitués à concentrer l'Etat en eux-mêmes ! Si, au-lieu d'un Théologien, Me. de Maintenon avoit eu un Philoſophe pour

Directeur, Me. de Maintenon eût peut-être été moins sainte; mais la France eût été plus heureuse.

On ne peut que gémir qu'elle ait fait si peu de bien, avec l'intention, la capacité, l'occasion d'en faire tant. Desmarais la rassure sur ses distractions, lui prescrit des austérités, lui ordonne des Communions, lui parle des exercices de piété du Roi, (1) & ne lui dit mot de son

(1) Voyez les Lettres de l'Evêque de Chartres; en voici une qu'on ne trouve point parmi celles que vient de publier M. l'Abbé Berthier. » Il m'est venu une pensée, Madame, & » il me semble que je dois vous la dire. Je crois » que vous feriez un grand bien au Roi, si vous » pouviez gagner sur lui de lui faire faire une » espece d'Oraison dans les moments où vous le » trouvez libre & touché. Cette espece d'Orai- » son devroit être très-courte, très-simple, pro- » portionnée à son état d'inapplication. Je vou- » drois seulement l'accoutumer à regarder Dieu » sous l'idée qui le frappe le plus, comme de » grandeur & de miséricorde, & sur-tout à le » lui faire chercher familiérement au-dedans de » soi. Ces personnes-là passent souvent leur vie » sans connoître, sans goûter Dieu, & sans s'y » voir. Elles le regardent comme un objet étran- » ger, & dans une distance infinie. Mais si vous » pouvez parvenir à faire trouver au Roi Dieu » dans son propre fonds une seule fois, il goû- » tera la manne cachée, & se dégoûtera des » oignons d'Egypte. Dieu se communiquera peu-

peuple. Il vouloit que la grace fît tout miraculeusement dans un Prince qui n'en étoit que foiblement touché; comme si l'on gouvernoit les Empires par inspiration. Il exigeoit une piété fervente d'un homme dont l'imagination n'étoit pas assez vive pour lui rendre présent un Etre honoré avec foi, mais sans goût & sans amour. Il s'affligeoit avec Me. de Maintenon, de ce qu'il donnoit si peu de temps à la priere, comme si le travail n'étoit pas la meilleure priere des Rois.

» à-peu à lui, & fera par une touche secrete » du cœur ce que les plus fortes instructions ne » sauroient faire sur un esprit inappliqué. Essayez, » Madame, je vous conjure, sans écouter la » sagesse humaine, en vous abandonnant avec » petitesse au pur esprit de Dieu. La vraie ma- » niere de faire cet essai, est de vous accom- » moder à la foiblesse d'une ame qui n'a peut- » être jamais sentit Dieu. Semblable au Prophe- » te qui se raccourcissoit sur l'enfant qu'il vou- » loit ressusciter, pliez-vous, raccourcissez-vous, » faites cette oraison avec lui, & supprimez les » raisonnements qui le lasseroient bientôt. La » longueur de trois *miserere* suffira pour la pre- » miere fois. Qu'il vous suive pas à pas. Ar- » rêtez-vous, recommencez à propos... *Suit une longue énumération des attributs de Dieu, que l'Evêque termine par ces paroles*: Vous voyez, » Madame, que je ne suis guere prudent & » sage; aussi ne veux-je point l'être avec vous.

Malgré ce funeste oubli du bien public, le bien public se fit, quoiqu'imparfaitement & avec lenteur. Depuis la paix jusqu'en 1701, les annales de la patrie nous montrent Louis jugeant des procès contre lui-même, & ordonnant aux Magistrats de le condamner dans toutes les affaires douteuses, affoibliſſant le luxe par son exemple, remettant aux Provinces une partie du don gratuit, encourageant l'agriculture, honorant le commerce, & aboliſſant (1) la Capitation, pour remplir la promeſſe qu'il avoit faite à son peuple.

On diminua le nombre des pensionnaires. Le Roi fit seul ce réglement dans la chambre de Madame de Maintenon. Il portoit toujours fort haut la somme des pensions; Me. de Maintenon la diminuoit toujours, persuadée qu'il valoit mieux faire un peu de bien à beaucoup de sujets, que d'en faire beaucoup à peu.

Tout se vendoit dans les Finances. Le Roi dit au Contrôleur-Général: » Je ne

(1) Arrêt du Conseil d'Etat du 19 Décembre 1697, portant qu'on imposeroit seulement le quart de la Capitation, pour les trois premiers mois de l'année 1698, après lesquels ledit impôt ceſſeroit entiérement, conformément à la Déclaration du 18 Janvier.

» veux point que la faveur & la pro-
» tection ſoient achetées ; & vous le di-
» rez de ma part aux gens d'affaires." Deux Commis furent chaſſés, & quelques Dames menacées de l'être. Cette ſévérité conſterna le Contrôleur-Général. Ses mains pouvoient être pures, mais celles de ſes gens ne l'étoient pas.

Le grade militaire, qui, depuis la mort de Louvois, étoit tombé dans le mépris, fut rétabli dans ſes prérogatives, ſans nuire à l'émulation. Pontchartrain nommant au Roi pluſieurs Officiers pour une place de Capitaine de galeres, inſiſta fort ſur le Chevalier de Froulé. » Vous pro-
» tegez donc bien Froulé, lui dit le Roi.
» Il le mérite. Mais il a des aînés, auſſi
» braves gens que lui ; ils n'ont point
» de protecteur ; il faut que je leur en
» ſerve. Et il choiſit le plus ancien. (1)

Le Duc de Bourgogne fut admis au Conſeil des Dépêches. Le Roi lui dit :
» Dans les commencements, vous n'o-
» pinerez pas ; mais en bien écoutant,
» vous apprendrez à bien opiner." Enſuite il lui parla des affaires du dedans du Royaume, avec autant de détail,

(1) Manuſcrits du Marquis de Dangeau.

que s'il les eût toujours immédiatement conduites, avec autant de confiance que s'il lui eût résigné l'Empire.

Le jeune Prince se hâtoit de s'instruire de l'état du Royaume, comme s'il eût dû bientôt le gouverner. Il voulut connoître les Provinces; les Intendants eurent ordre de lui envoyer des Mémoires détaillés : un voyage *incognito* l'eût mieux instruit. En parcourant la France, il eût vu des Villes heureuses, des villages ruinés, des campagnes désertes, des manufactures abandonnées, l'industrieux laboureur gémissant sous le poids des impôts; le Moine stérile & fainéant, engraissé des fruits de la terre qu'il ne cultive pas; un peuple pauvre & digne d'être heureux; des moyens faciles d'augmenter la somme des biens, & de diminuer celle des maux. Les Intendants répondirent mal à ses espérances & à ses vues. L'un, vivant en Roi depuis vingt ans dans sa Généralité, n'en connoissoit ni les forces, ni les ressources, ni les malheurs. L'autre calomnioit les habitants dans la sienne. Celui-ci, arrivant dans sa Province, exagéroit les abus & les inconvénients, pour obtenir des pouvoirs plus étendus. Celui-là, vieilli dans l'administration, les pallioit pour étouffer le cri de l'oppression

publique. Ceux des pays d'Etats peignoient les assemblées des trois Ordres représentés par les Peres de la Patrie, comme des assemblées de séditieux. Ceux des pays d'Elections vantoient les avantages de la taille arbitraire, comme s'ils craignoient que cet instrument de la tyrannie ne leur fût arraché. Quelques-uns s'appesantissoient sur des détails inutiles, & glissoient sur les grands objets de la curiosité du Prince. Quelques autres osoient proposer des moyens de lever de nouveaux tributs. Tous avouoient les maux de la révocation de l'Edit de Nantes; aucun d'eux ne les déploroit. Le Duc de Bourgogne vit de bonne heure, que l'homme du Roi est rarement l'homme du peuple.

CHAPITRE V.

L'Archevêque de Paris. Le Pere de la Chaise. Le Curé de Versailles.

NOailles pensoit avec plus d'élévation que Godet Desmarais. Il avoit toute la confiance de Me. de Maintenon, & en profitoit moins pour lui-même que pour son Diocese. Il proposa le démem-

brement des Evêchés; il tenta de donner des mœurs aux Courtisans; il ne souffrit point que le Conseil du Roi gouvernât l'Eglise, ni que l'Eglise refusât une portion de ses revenus aux demandes du Conseil. Consulté sur quelques affaires d'Etat, il dit la vérité avec plus de hardiesse, que la douceur de son caractere ne sembloit en promettre. Il blâma la réduction des rentes de l'Hôtel-de-Ville; & Me. de Maintenon dit au Roi, qui se félicitoit d'avoir trouvé un moyen facile de payer ses dettes : » Sire, vous allez » donc défendre à vos Parlements de pro- » céder contre les voleurs de grands che- » mins! " Le Roi répondit, que les besoins de l'Etat le forçoient à cette réduction. Me. de Maintenon soutint qu'un Roi ne pouvoit manquer à ses engagements, qu'après avoir épuisé tous les moyens possibles de les remplir.

Elle gémissoit de voir tous les jours de nouveaux bâtiments s'élever avec une magnificence, qui sembloit insulter à la misere publique. Elle avoit hautement condamné la Chapelle de Versailles; persuadée, dit Mlle. d'Aumale, que ce lieu si embelli ne seroit pas toujours la résidence de nos Rois. Elle détruisit si bien cette passion de bâtir, que les dépenses

du Roi pour ſes plaiſirs ſe bornerent à l'embelliſſement de ſes jardins. Pontchartrain lui ayant propoſé de décorer Paris d'édifices publics, Louis répondit : » Ces » Miniſtres, à force de me parler de gloi» re, ont fait accroire à l'Europe que » je mettois la mienne dans ces miſeres» là. J'aime à bâtir ; qu'on ne me parle » plus de bâtiment, ni pour Paris ni pour » moi ; que mon peuple ſoit bien nourri, » je ſerai toujours aſſez bien logé. "

L'abus de l'autorité affligeoit Me. de Maintenon, & indignoit l'Archevêque. Les ordres particuliers, d'abord employés contre les traîtres, enſuite en faveur de quelques familles, dont on vouloit ménager l'honneur ; enfin contre les Janſéniſtes, qui ſignoient le Formulaire pour échapper aux anathêmes, & dogmatiſoient ſecretement pour s'étourdir ſur leurs remords ; ces ordres s'étoient multipliés au point qu'ils formoient dans l'Etat une eſpece d'Inquiſition, & que la France alloit être gouvernée par lettres de cachet. Les hérétiques craignoient les délateurs ; les beaux eſprits, les ſoupçons ; les plaideurs, les évocations au Conſeil ; les innocents & les coupables, un jugement ſecret, toujours plus cruel & moins juſte qu'un jugement public. L'Archevê-

que ne cessoit de dire à Me. de Maintenon, qu'un jour Dieu demanderoit compte au Roi de toutes les injustices commises sous son nom, de toutes ces lettres closes, de tous les exils ordonnés contre les formes, de tous les maux de cette jurisprudence nouvelle, sans formalités, toujours violente, quelquefois équitable, toujours soupçonnée de ne l'être pas, assujétissant à l'inconstante volonté de l'homme, l'homme réclamé par l'immuable loi. Me. de Maintenon en parla souvent au Roi, qui confondant le droit d'arrêter sans preuve un citoyen avec celui de le juger sans formes, répondit toujours : » C'est ainsi qu'on en a usé » dans tous les temps :" tant les premieres usurpations sont dangereuses. Cependant il étoit plein de respect pour les Loix. » Quand une fois on s'en écarte, » disoit-il, on ne sait plus où on en est." Mais il vouloit que tout se fît promptement ; il vouloit que tout se fît par lui : il étoit juste ; il croyoit que ces Ministres l'étoient ; & c'est-là la plus commune & la plus criante des injustices des Rois.

Me. de Maintenon ne pouvant empêcher les ordres & les recherches contre ce qu'on appelloit crime d'Etat, tenta du moins d'en modérer la rigueur. Elle ap-

prit les sévérités muettes exercées à Vincennes & à la Bastille, d'où il sort si peu de gens sages, & où il en meurt tant de désespérés. On refusoit aux prisonniers des livres, les visites de leurs amis, & les Sacrements; elle conjura le Ministre d'avoir un cœur.

Elle engagea le Roi à veiller avec attention au choix des Ecclésiastiques. L'empire qu'elle avoit sur lui, ses liaisons avec les Evêques, sa réputation de sagesse & de piété, pouvoient la rendre en quelque sorte maîtresse de la nomination des Bénéfices. Cependant elle se contenta d'abord de porter le Roi à faire le bien de l'Eglise, sans presque s'informer comment il le faisoit. Un Evêque la remerciant d'une Abbaye : » Moi, Monsieur, lui » dit-elle ! vous m'apprenez que le Roi » vous l'a donnée : je ne me mêle ni de » l'Eglise, ni de l'Etat. " Et alors, cela étoit vrai.

Mais depuis elle fut si vivement sollicitée par l'Evêque de Chartres & par l'Archevêque de Paris d'écarter les loups du bercail du Seigneur, qu'elle devint la femme d'affaires du Clergé, qui ne pouvoit alors se passer d'un appui. Le P. de la Chaise étoit souvent trompé, & quelquefois il vouloit bien l'être. La plupart

des placets étoient ſimoniaques. L'un y parloit des ſervices de ſes ancêtres, l'autre des bleſſures de ſes parents. Celui-ci inſinuoit qu'il avoit été ruiné par la guerre, & qu'un Bénéfice payeroit ſes dettes, comme ſi les biens de l'Egliſe étoient le prix du ſang verſé dans les combats. Celui-là vantoit ſa nobleſſe. Le P. de la Chaiſe propoſoit au Roi ces hommes avides, avares, & ambitieux. On le blâmoit de traiter ces ſaintes affaires avec trop de légéreté; de donner des Abbayes à un de ſes freres qui ne méritoit que des chiens courants; d'accabler de Bénéfices un de ſes neveux, l'opprobre de ſa famille; de mettre à la tête des plus riches Couvents trois de ſes nieces, dont une commit un péché ſi honteux & ſi public, qu'il fut obligé de la faire enfermer. Son frere, Sénéchal de Lyon, acheta du Marquis de St. Valier la Charge de Capitaine des gardes de la Porte : on plaiſanta beaucoup ſur ce nouveau Comte de la Chaiſe.

Un ſi grand crédit étoit effrayant pour l'Archevêque de Paris. Il falloit y mettre des bornes. Le Prélat remplit le Roi de tant de ſcrupules, Me. de Maintenon le fit ſi ſouvent rougir de mauvais choix faits d'après le P. de la Chaiſe, que le

Jésuite dit à ses amis » Je suis perdu : » je ne puis plus choisir, & bientôt je » ne pourrai plus exclure. "

Pour connoître les Ecclésiastiques capables de gouverner par les mœurs les Provinces que les Magistrats gouvernoient par les loix, le Roi demanda une liste des meilleurs sujets au Duc de Beauvilliers : & Me. de Maintenon une autre à l'Archevêque de Paris. Les nominations furent plus judicieuses. Les translations furent moins fréquentes : on dit au Roi qu'elles étoient sévérement défendues par les sacrés Canons, & qu'elles entretenoient parmi les Evêques l'ambition & la cupidité. La résidence se rétablit : quelquefois un coup d'œil du Roi renvoyoit dans leurs Dioceses ceux qui se trouvoient à son lever : souvent un ordre du Procureur-général abrégeoit leur séjour à Paris. » Si » les Evêques de Cour, disoit Me. de » Maintenon, savoient combien ils y sont » méprisés, ils n'y paroîtroient jamais, » & feroient par honneur ce qu'ils ne font » pas par devoir. "

Elle exhortoit sans cesse le Roi à choisir les Evêques parmi les Vicaires-généraux des Dioceses. Louis goûta cette maxime : & dès ce moment, ces places, auparavant si dédaignées par les Abbés

de qualité, furent fort briguées, & bientôt gâtées par eux. Le Roi maintint la jurisdiction des Evêques. Il écouta les plaintes qu'on lui fit des usurpations des Parlements de Toulouse & de Bordeaux : & il donna ce fameux Edit, si favorable à la Jurisdiction Ecclésiastique, mais si souvent éludé par le Parlement.

L'Eglise reconnut ces services par la concession facile & généreuse des dons gratuits. En vain on déclama contre l'injustice des répartitions : en vain on exagéra les besoins de l'Etat. Le Roi n'attenta point au droit de subvention volontaire : restes précieux de celui qu'avoient autrefois toutes les Provinces : image de l'ancienne liberté, affligeante pour les pays d'Elections, conservatrice des privileges des pays d'Etats.

Le P. de la Chaise se vengea sur Me. de Maintenon, de la perte de son crédit; & pour le recouvrer, attaqua sourdement auprès du Roi, Noailles, son conseil & son Théologien. Le Prélat, soupçonné de Jansénisme d'après les insinuations du Confesseur, étoit ouvertement défendu par Me. de Maintenon, qui exagéroit tantôt les vertus de l'accusé, tantôt les défauts de l'accusateur. Mais en vain elle faisoit valoir tant de mandements de l'Ar-

chevêque contre la doctrine de Janſenius. Le P. de la Chaiſe demandoit pourquoi Noailles, qui en condamnoit les propoſitions, en protégeoit les diſciples. Le Roi appercevoit ce contraſte frappant. L'Archevêque lui paroiſſoit un hérétique, d'autant plus dangereux, qu'il avoit l'air de ne l'être pas. Ces impreſſions étoient effacées à la premiere audience : le Prélat, plein de candeur, de modeſtie, de douceur & de fermeté, pouvoit être coupable, mais ne pouvoit être haï.

Le commerce ſecret qu'il avoit avec Me. de Maintenon, étoit épié de tous côtés, & fut enfin découvert. Le P. de la Chaiſe, plus aimé qu'eſtimé du Roi, rentroit par inclination dans la confiance, & le lendemain la perdoit par réflexion. Il tâcha de rendre ſuſpecte Me. de Maintenon ; & quelques Janſéniſtes pourvus de Bénéfices à ſa recommandation, le mirent à portée, non de décrier ſa foi, mais de décréditer ſes conſeils. On oppoſa les rapports aux rapports : & Noailles fut Cardinal malgré les Jéſuites. Me. de Maintenon, toujours occupée de ſon heure derniere, vouloit en mourant laiſſer le Roi entre ſes mains. Elle regardoit alors l'accuſation de Janſéniſme comme le crime de ceux qui étoient ſans tache, & toutes

ces ſaintes diſputes comme une guerre entre le Clergé qui vouloit être libre, & les Jéſuites qui vouloient achever de l'aſſervir: guerre dont la Religion étoit le prétexte, & la jalouſie le motif.

Le Cardinal de Noailles, la voyant dans ces diſpoſitions, projetta d'éloigner le P. de la Chaiſe, & de donner ſa place au P. d'Emeric, qui, ambitieux & intriguant pour la plus grande gloire de Dieu, rôdoit ſans ceſſe autour de Verſailles, pour ravir au P. de la Chaiſe la conſcience qu'il ſe flattoit de mieux diriger. Me. de Maintenon entra dans ce projet. Elle attribuoit tous les péchés du Roi à ſon Confeſſeur. Elle croyoit qu'il falloit être appellé à cet emploi redoutable par une vocation du Ciel, & non par une brigue de Cour; qu'il falloit mériter, à force de bonnes œuvres, les graces néceſſaires pour le bien remplir. Elle eût voulu que le P. de la Chaiſe ſe fût uni à Dieu par l'oraiſon, pour obtenir de lui le ſalut de ſon pénitent. Son équipage ne convenoit point à la modeſtie d'un Religieux. Son luxe donnoit du ſcandale aux foibles, faiſoit gémir les dévots, rire les mondains, & murmurer les Jéſuites mêmes. Le P. Thyrſus Gonzalès, ſon Général, lui en avoit fait des réprimandes très-fortes & très-

inutiles. Un carrosse attelé de six chevaux fringants, une maison de campagne exposée à la vue de tout Paris, des jardins où tout étoit de goût & du goût du siecle, de grands repas qu'il donnoit à ses amis, tout en lui faisoit valoir, en dépit de ses vœux, les droits de l'Eglise triomphante. Les Jansénistes lui trouvoient l'orgueil d'un homme qui avoit tous les jours son Dieu entre ses mains, & tous les mois son maître à ses genoux. On se plaignoit aussi de ce que ses mains étoient ouvertes aux présents. L'un lui donnoit des chevaux, l'autre des médailles. Il en tenoit de l'Abbé Descamps un cabinet très-curieux, qu'on voit encore à la bibliotheque de la maison professe : monument de son savoir & de son avarice.

Le Roi connoissoit en partie ces défauts ; mais il avoit besoin d'un homme indulgent. C'est souvent l'intrigue qui obtient la place de Confesseur : c'est la bonhommie qui y soutient. Le P. de la Chaise doux, accommodant, incapable de contredire, sévere sur les grands péchés, traitable sur les petits, lui inspiroit toute son aversion pour les dévots, déja si souvent reconnus par le Roi hypocrites, hérétiques, ou imbécilles. C'est par-là

qu'il acheva de perdre le P. d'Emeric : le Janſéniſme l'avoit éloigné de la Ducheſſe de Bourgogne ; la dévotion l'écarta du Roi.

Le Cardinal de Noailles & Me. de Maintenon jetterent les yeux ſur un autre Jéſuite. Le P. de la Chaiſe para ce nouveau coup, & ſon crédit, ſupérieur aux loix mêmes de l'honneur, maintint dans le ſervice, malgré un Régiment entier, un de ſes neveux, coupable d'une lâcheté avérée. Le Prélat & la Dame ne ſe rebuterent point : l'un le ſoupçonnoit de mettre toute ſon habileté à faire pécher le Roi en conſcience ; l'autre l'accuſoit de borner tout ſon miniſtere à l'en empêcher. Le Cardinal vouloit un autre Confeſſeur, par haine contre le mal : Me. de Maintenon, par amour pour le bien.

Le Curé de Verſailles deſiroit ardemment de confeſſer ſon paroiſſien. Il avoit déja eu avec le Roi quelques entretiens, qui lui donnoient des eſpérances. Il ne ceſſoit de lui parler des qualités d'un Confeſſeur ; comme pour lui perſuader que le peintre reſſembloit au tableau. Lui ayant demandé une penſion pour une Actrice qui quittoit le Théâtre pour le Couvent : » Qu'elle eſt heureuſe, dit le Roi,

» de renoncer au monde pour faire pé-
» nitence! En vérité, on a bien de la
» peine à ſe convertir! " Le Curé ré-
pondit que tout étoit facile à la grace.
» Quand il faut réparer le paſſé, re-
» prit le Roi, & qu'on ne voit nul jour
» à pouvoir faire ces réparations, on eſt
» bien à plaindre! Dieu veut vous ſau-
» ver, repliqua le Curé : ce n'eſt pas
» en vain qu'il excite dans votre cœur
» ces ſaints mouvements. Votre plus ſo-
» lide gloire (il falloit encore le flatter
» pour le convertir), eſt d'aſſurer votre
» ſalut en réparant les fautes de votre jeu-
» neſſe. Cela eſt bien vrai, interrompit
» le Roi, mais bien difficile : il eſt
» des fautes d'une certaine nature, qui
» ne peuvent être réparées : " Sans doute
l'enlevement d'une femme à ſon époux,
tant de guerres injuſtes, & par conſé-
quent tant de meurtres, tant de millions
levés ſur les pauvres & employés à de
coupables plaiſirs, & tous ces maux qu'un
ſtérile répentir peut ſeul effacer dans une
place où les injuſtices ſont aiſées, & les
reſtitutions impoſſibles. Soit prudence,
ſoit ſageſſe, le Curé ne ſonda point des
playes qu'il ne pouvoit guérir : il ſe ré-
pandit en diſcours généraux ſur la bonté
de Dieu. Le Roi en fut touché, & le

dit à Me. de Maintenon, qui en inſtruiſit le Cardinal de Noailles. Excité par l'une & par l'autre, le Curé haſarda quelques conſeils. Mais ſoit qu'ils fuſſent déplacés, ſoit que la grace ait des moments qui ne reviennent plus, le Roi l'entendit, & ne l'écouta point (1).

Le P. de la Chaiſe, inquiet de ces conférences ſecretes, peignit Hébert comme un imprudent, dévoué au Cardinal, ne parlant, n'écrivant, ne penſant que d'après lui. Hébert, tous les jours plus importun, fortifia ces rapports, en rappellant ſans ceſſe au Roi ce premier entretien, dont il avoit ſi mal profité, & dont le Roi ne vouloit plus ſe ſouvenir. Un jour, il lui cita l'exemple de St. Louis, pour lui prouver qu'on pouvoit ſe ſauver ſur le Trône : » Il ne communioit » que deux fois l'année, dit le Roi : ce- » pendant c'étoit un grand Saint. Oui, » répondit le Curé, mais il ſe confeſſoit » deux fois le jour. C'étoit donc bien » un grand pécheur, reprit froidement » le Roi. "

Me. de Maintenon, voyant que le Roi ne peut ſe dégager du P. de la Chaiſe,

(1) Mémoires de l'Evêque d'Agen.

ſe réconcilie avec lui, dans l'eſpérance de le réconcilier avec la dévotion. Le Jéſuite a un long entretien avec elle, ſe juſtifie de la tiédeur du Roi, & promet de lui dire déſormais la vérité ſans détour, & de lui indiquer les meilleurs Eccléſiaſtiques ſans partialité. Malgré cette paix, l'un & l'autre ſe conduiſent, comme ſe défiant de leur amitié & de leur crédit.

Une bagatelle fut, dit-on, l'origine de cette méſintelligence. Me. de Maintenon ayant demandé un Bénéfice pour un Abbé qu'elle protégeoit, le P. de la Chaiſe lui promit de le nommer à propos au Roi. Il le mit à la tête de la liſte. Le Roi l'effaça. Le Confeſſeur, d'un ton de chagrin affecté ou réel, dit que cet Eccléſiaſtique lui avoit été recommandé par Me. de Maintenon. » C'eſt juſtement à » cauſe de cela que je l'efface : je ne » veux pas qu'elle s'en mêle. Mais, Si» re, dit le Jéſuite, ſes diſpoſitions pour » moi en deviendront moins favorables : » & j'ai cru que le ſuffrage d'une Dame » ſi pieuſe devoit être compté. Ah! ré» pondit le Roi; c'eſt une raiſon : mais » ſi elle eſt bonne pour vous, elle n'eſt » rien pour moi. " On voit par ce trait, quelle habileté il falloit à Me. de Main-

tenon pour gouverner un Prince plein de jalouſes délicateſſes. On voit auſſi, que d'abord elle influa peu dans la nomination des Bénéfices. Dans la ſuite, elle y prit part : on perſuade aiſément à la conſcience ce qui lui plaît : l'Evêque de Chartres lui en fit un devoir. S'il ne l'avoit pas dirigée, ne lui en eût-il pas fait un crime ?

Quoi qu'il en ſoit, elle fut offenſée de l'affectation du P. de la Chaiſe à mettre le nom de ſon protégé à la tête de la feuille. Elle regarda cette marque apparente de conſidération, comme un artifice pour engager le Roi à lui défendre de gêner déſormais le Confeſſeur par ſes recommandations. C'eſt à ce mal-entendu que le Jéſuite attribuoit le premier refroidiſſement qui fut ſuivi de ſi grandes hoſtilités.

Mais il eſt vraiſemblable que cette inimitié avoit une autre cauſe. Me. de Maintenon eût aiſément oublié une legére trahiſon ; mais elle ne pardonnoit point au Confeſſeur une ſuite de procédés déſavoués par ſon état. Elle avançoit tous les jours dans la piété, & le P. de la Chaiſe ne l'honoroit pas même. Elle ſe livroit quelquefois à toutes les auſtérités d'une Religieuſe ; & le Religieux, à tous

les

les relâchements d'un homme de Cour. Elle portoit sans cesse aux plus grandes vertus un Prince encore trop épris des vertus humaines ; & le P. de la Chaise n'aidoit pas assez ses efforts, & craignoit trop de fatiguer une ame indolente presque aussi-tôt assoupie que réveillée. Elle aimoit Louis uniquement, & tout son amour se concentroit dans le desir de le sauver : c'étoit-là son premier intérêt, son unique vœu, sa passion ; & la vie mondaine d'un Confesseur fait pour prêcher d'exemple, lui paroissoit plus propre à irriter Dieu, qu'à en attirer les bénédictions sur le pénitent. De-là cette défiance, cette opposition continuelle au crédit du P. de la Chaise, ce dessein de le détruire, cette indifférence pour l'Ordre Religieux en apparence le plus utile à l'Eglise, le seul utile à l'Etat ; ce penchant à croire que cet Ordre avoit formé le projet d'applanir le chemin du Ciel ; cette joie, quand Rome ou la Sorbonne condamnoient quelques-unes de ses Theses ; cette crainte de la domination de gens crus avides de gouverner, parce qu'ils en étoient capables ; & tant d'autres effets injustes de l'aversion la plus juste dans son principe. Le P. de la Chaise, dont les Jansénistes n'avoient qu'ef-

fleuré la réputation, fait aujourd'hui pitié dans les lettres de Me. de Maintenon au Cardinal de Noailles. Il aimoit le luxe & les plaiſirs ; mais il avoit des vertus que moins dévote elle eût apperçues. Chacun a ſa façon de voir : les meilleures vues ſont affoiblies ou trompées par la diverſité des caracteres, & autant par celle des intérêts : Me. de Maintenon voyoit un peu noir, tout ce qui n'étoit pas ſaint. Les jugements ne ſont pas exactement vrais : les ames qui les forment, n'en ſont pas moins droites : c'eſt l'humanité. Elle croyoit qu'il falloit appeller la grace par la ſévérité ; & le P. de la Chaiſe, que le vrai moyen d'en hâter le retour, étoit de l'attendre avec patience. Et l'événement le juſtifia : le Roi parvint à cette piété pratique & ſolide où ſa femme & ſon Confeſſeur avoient aſpiré à le conduire, mais par des chemins différents. En un mot, le P. de la Chaiſe n'avoit pas les qualités d'un Religieux ; mais il avoit toutes celles d'un Confeſſeur de Roi. Attribuer à l'homme les vices de ſa place, ſource de faux jugements.

CHAPITRE VI.

Billets de Confeſſion.

LEs vues du Roi pour le bien public, en embraſſoient toutes les parties. En cherchant la cauſe de l'épuiſement de l'Etat, il la trouva dans la fuite des Huguenots qui avoient dépeuplé nos Provinces, & enrichi nos ennemis. On lui propoſa de les rappeller. Cette propoſition ne l'indigna point. Il avoit reconnu la fidélité de ceux qui étoient reſtés dans le Royaume, lorſque le Duc de Savoye ayant fait une deſcente en Dauphiné, où il avoit porté des armes pour vingt mille hommes, dans l'eſpérance que les Religionnaires ſe déclareroient pour lui, aucun des nouveaux convertis n'écouta ſes offres, ni les exhortations des Miniſtres Proteſtants qu'il menoit à ſa ſuite (1).

Au Congrès de Riſwick, il entendit

(1) *Au contraire*, dit la gazette de France, *ils furent des premiers à courir ſus à ſes troupes.* Août 1692.

ſans répugnance les prieres que lui firent les Princes Proteſtants pour le retour des réfugiés. Ces inſtances furent foibles : & ceux qui avoient profité de nos pertes, craignoient d'être exaucés & appauvris. Le bruit avoit couru dans l'Europe que Louis vouloit les rappeller ; & ç'en fut aſſez pour que Louis ne les rappellât pas. Il n'eſt plus temps, dit-on ; les réfugiés ſont établis. Il eſt toujours temps de faire le bien.

On lui préſenta un Mémoire ſur cet important objet. Il fut communiqué à Me. de Maintenon, & réfuté par elle. On a encore cet écrit de ſa main. On y voit qu'elle avoit mal ſaiſi l'état des choſes ; qu'elle abhorroit l'intolérance; mais qu'elle n'avoit pas approfondi le droit qu'avoient les Huguenots d'être tolérés (1). Si cet écrit ferma la porte du Royaume aux fugitifs, Louis XIV & Me. de Maintenon ſont bien à plaindre : l'un, d'avoir été déterminé par les plus foibles raiſons à faire le plus grand mal ; l'autre, de s'être oppoſée au plus grand bien de la patrie, par l'impulſion d'un zele aveugle qui le lui fit méconnoître.

(1) Voyez les Pieces juſtificatives, N°. 11.

On ne rappella point ceux qui avoient fui : on voulut du moins garder ceux qui menaçoient de les suivre. Rien n'affligea plus le Roi, que la diversité des sentiments des Evêques sur la conduite qu'on devoit tenir envers les nouveaux convertis. Les uns vouloient qu'on les conduisît à l'Autel, la baïonnette au bout du fusil (1) : les autres, qu'on employât la violence pour les rendre attentifs aux instructions, mais qu'on s'en abstînt pour les Sacrements : quelques-uns, qu'on n'usât envers eux que d'exhortations & de conseils. Chacun de ces avis avoit ses difficultés : le Roi voyoit que le premier faisoit des sacrileges, le second des hypocrites, & le troisieme des Athées. L'embarras étoit grand : la douceur ne convertissoit personne, & la cruauté convertissoit mal. Il falloit pourtant à cette partie de sujets une Religion. Ils étoient sans Temples : on ne vouloit pas qu'ils fussent sans culte. Il sembloit également dangereux de leur rendre le leur, & de leur en ordonner un qu'ils abhorroient.

Le Roi, pour établir une conduite uni-

---

(1) Tout ceci est tiré des manuscrits de l'Evêque d'Agen, p. 108 & suivantes.

forme, fit écrire à tous les Evêques de l'instruire de leurs sentiments, & d'adresser leurs Mémoires au Cardinal de Noailles. La question & la réponse couvriront d'un éternel opprobre le Clergé de ce siecle. On demandoit s'il étoit bon de forcer un peuple d'hérétiques à croire & à communier. Et Noailles & le Tellier soutinrent seuls, que c'étoit une tyrannie devant les hommes & une abomination devant Dieu. Tous conclurent au sacrilege. Bossuet même, (ceux qui prouvent le mieux les mysteres, ne sont pas ceux qui s'en jouent le moins,) Bossuet, qui d'abord avoit frémi, approuva cette profanation des plus augustes Sacrements (1). Les avis des plus vertueux Prélats furent les plus atroces : l'Evêque de Chartres surtout, l'Ange de la Cour, décida en toute humilité & en toute douceur, que l'autorité souveraine devoit s'armer contre ceux qui refusoient l'Eucharistie. Tant il est aisé d'être saint, & difficile d'être sage! La Philosophie a tellement adouci les mœurs de tous les ordres de l'Etat, que ce fait ne peut être cru ; mais il en est un, qui s'est si bien soustrait à son em-

(1) Lettres de Me. de Maintenon.

pire, qu'il renouvelleroit volontiers les absurdes fureurs du même zele. Qu'on me pardonne cette réflexion : elle m'est arrachée par les droits de l'humanité, autrefois impudemment violés, aujourd'hui encore mal affermis.

Le Roi donna jour au Cardinal de Noailles, pour examiner les Mémoires des Evêques. Le Prélat lui en porta l'extrait. Le Roi voulut voir les Mémoires entiers. Quelque ennuyeux qu'ils fussent, ils les lut tous dans une après-dînée. L'unanimité des sentiments ne le détermina point; mais il fut frappé de quelques passages de St. Augustin, qui prioit les Comtes Boniface & Marcellin, Gouverneurs d'Afrique, de persécuter les Donatistes. Le Cardinal dissipa ces nuages que l'autorité élevoit contre la raison, en disant que les Donatistes étoient alors armés, qu'ils persécutoient les Catholiques, qu'il falloit opposer la force à la force; que St. Augustin étoit le plus doux des hommes, & qu'on lui prêtoit les sentiments d'un bourreau; qu'on ne voyoit ni dans ses écrits, ni dans ceux des anciens Peres, aucune trace de violence exercée contre les errants; que la coutume de l'Eglise étoit de vomir de sa bouche les hérétiques, & non de les forcer à rentrer dans son sein; que cet usage

n'avoit point varié; que tous les Rituels éloignoient les excommuniés de la célébration des saints Mysteres; que souffrir dans les temples des hommes liés par les censures de l'Eglise, c'étoit un oubli des premieres loix de la discipline, & que les contraindre d'y entrer, c'étoit un attentat contre la majesté de la Religion.

Le Roi goûtoit ces raisons. Mais il entendoit les cris tumultueux de cent Evêques intolérants, qui déja l'accusoient de mollir. Il vouloit être docile à leur voix : il ne vouloit pas être cruel à son peuple. Il eût bien dû sentir que l'esprit qui vouloit forcer ses sujets à croire, étoit le même qui avoit assassiné son grand-pere, soupçonné de ne croire pas. Il renvoyoit d'un jour à l'autre la décision, flottant entre les conseils de tout son Clergé & les conseils d'un honnête homme. Me. de Maintenon étoit livrée à toutes les perplexités d'une conscience, que la commisération révoltoit contre tant d'Evêques, & tant d'Evêques contre la commisération.

Le Roi, qu'un effort sublime de raison, trop rare dans ceux qui consultent, pouvoit seul engager à préférer l'avis d'un à l'avis de tous, n'osa prononcer, abandonna les Religionnaires à leurs ennemis,

& envoya dans toutes les Provinces une instruction qui n'autorisoit ni ne désapprouvoit les rigueurs. Mais on lui persuada qn'on obtiendroit de leurs passions ce qu'on ne pouvoit obtenir d'eux par la sévérité : & dans cette idée, il soumit leurs mariages à la bénédiction du Prêtre. Auparavant ils les contractoient devant le principal Juge du lieu, conformément à l'arrêt du Conseil de 1685. Sans casser cet arrêt, on les obligea de se marier en l'Eglise Romaine comme les autres sujets. Les Autels furent assiégés de Huguenots brûlants d'amour, qui venoient en foule acheter la bénédiction nuptiale par une année de sacrileges assidus. Ces malheureux Evêques s'applaudissoient des abjurations qu'ils arrachoient à ces amants, qui, de leur côté, faisoient voeu de les réparer par un mépris public des dogmes & des cérémonies Catholiques, dès qu'ils auroient épousé leur maîtresse. Le mariage, qui, pour les Protestants, n'est qu'un contrat civil, devint pour eux un Sacrement. Le contrat le plus favorable de la société, fut assujetti à des épreuves longues & arbitraires. La bénédiction sacerdotale, que les plus savants Docteurs ne croyent pas nécessaire à la validité du mariage, en devint une partie essentielle. Mais les

Evêques s'étant apperçus que les mariés retournoient à leurs erreurs, ils défendirent aux Curés de marier les errants, & condamnerent au célibat un peuple entier. Le mal dure encore : les Huguenots fuyent une union qui prive les enfants des effets civils, si elle est dans la forme contraire aux loix ; & les peres, de tous les droits de la conscience, si elle y est conforme : les familles s'éteignent, les Provinces se depeuplent ; mais qu'importe à l'Eglise, que l'Etat perde des citoyens ? Reproche ignominieux, amer, hardi peut-être, mais juste, tant que le Clergé ne chassera pas de l'Eglise ceux qui ne sont pas de l'Eglise, tant qu'il ne demandera pas au Prince la révocation d'une loi qui ne fait que des célibataires ou des profanateurs, tant qu'il ne proposera pas l'émission des promesses matrimoniales par devant le principal Juge du lieu, comme le seul remede contre la dépopulation & le sacrilege.

Le Cardinal de Noailles, fidele à la tolérance civile, mais persuadé que l'Eglise ne doit tolérer rien d'impur, exclut les Huguenots de la participation aux Sacrements, soutenant toujours que St. Denis dont il occupoit le siege, n'avoit forcé personne d'assister à ses Messes. Parmi les

Proteſtants du Dioceſe de Paris, quelques-uns, pour entrer dans les charges de Judicature, ou pour parvenir aux honneurs militaires, vivoient en Catholiques & penſoient en Huguenots. Mais il leur reſtoit encore aſſez de ſcrupules pour s'abſtenir de la Communion. Ils achetoient de Prêtres mercenaires, des certificats de Catholicité. A l'heure de la mort, ils préſentoient au Curé, qui venoit les exhorter, ces honteuſes atteſtations, à l'ombre deſquelles ils teſtoient & mouroient en paix. Pour remédier à cet abus, le Cardinal de Noailles établit des billets de Confeſſion : excellent frein contre l'impoſture de gens qui ne haïſſoient rien tant que de ſe confeſſer.

Les Huguenots furent charmés de ces ſages diſpoſitions. Mais ceux d'entr'eux, que l'intérêt, l'ambition ou le vice engageoient à paroître Catholiques, murmurerent d'un réglement qui les démaſquoit. On ne nous permet, diſoient-ils, ni de nous réunir, ni de nous ſéparer : il eſt bien vrai que nous ſommes hérétiques ; mais il n'eſt pas de foi que nous le ſoyons : on n'en a qu'une certitude humaine : les Edits du Roi ne reconnoiſſent qu'une Religion dans ſon Royaume ; & en nous y ſoumettant, nous avons droit aux biens

de l'Eglise : la participation aux Sacrements est de pure discipline, & l'Archevêque viole la loi du Prince qui nous y admet : ils appartiennent à quiconque les demande : eh ! dans tous les autres Dioceses, on les donne à qui ne les demande pas.

Tels étoient les discours de ces lâches Huguenots. Mais aucun d'eux n'osa se plaindre aux Cours souveraines, des billets de Confession ou des refus des Sacrements. Et quand ils s'en seroient plaints, l'Archevêque ne craignoit pas des Parlements persuadés que la police de l'Eglise appartient par sa nature à l'Eglise seule, & que les points de discipline, pour peu qu'ils tiennent au dogme ou à ce qu'on croit tel, sont par-là même dérobés à l'examen de la puissance civile.

LIVRE DOUZIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Mariage de Mlle. d'Aubigné.

LE Cardinal & le Duc de Noailles se soutenoient à la Cour, l'un par l'autre. Les deux freres étoient dans une grande faveur. Le Roi aimoit le Maréchal comme un de ses plus fideles serviteurs ; & Me. de Maintenon, le Cardinal, comme un Evêque digne des premiers siecles de l'Eglise. Les Jésuites & les Courtisans étoient pénétrés de jalousie. Le Duc & le Prélat, attentifs à toutes les menées de leurs ennemis, défendoient de concert leur crédit avec le même soin, avec la même conduite qu'ils auroient employée pour l'acquérir. Le premier ne s'éloignoit pas un moment du Roi : il savoit que les Princes inconstants sont dégoûtés par l'habitude, & que les Princes d'habitude sont refroidis par l'absence. Le second voyoit tous les Lundis Me. de Maintenon, à laquelle

les plaisirs de l'entretien de ce jour-là, gâtoient tous les autres jours de la semaine. L'un admis à la plus grande familiarité, savoit n'en pas abuser, dire les choses vraies sans déplaire, & des choses agréables sans flatter, se trouver par-tout sans empressement, obtenir les graces sans les demander, en un mot, toujours le même, paroître toujours nouveau. L'autre admis à la plus intime confiance, se distinguoit par la sagesse de ses conseils, rétablissoit la discipline dans son Diocese, & affermissoit par sa vigilance le commerce de prieres, d'austérités, & d'affaires que pour la gloire de Dieu & pour la sienne, il avoit avec Me. de Maintenon.

La cabale attaqua le Maréchal du côté de la considération : on ne pouvoit lui reprocher de vice; on lui donna des ridicules : on chansonna sa dévotion; & Rousseau, vipere acharnée sur ses bienfaicteurs, fit contre lui des couplets fort satyriques. (1) Plus il eut d'ennemis, plus il

(1) Cela n'est pas vrai : il ne faut calomnier personne. Rousseau, très-jeune alors, ne connoissoit pas le premier Maréchal de Noailles. Les chansons satyriques dont il parle étoient d'un Gentilhomme nommé de Cabanat, qui les avouoit hautement.

devint cher au Roi, qui le mit en position de leur prouver combien leurs épigrammes étoient injustes. Il répondit aux satyres par des victoires : il détruisit le soupçon d'incapacité par des sieges raisonnés & heureux : il fit voir, en contenant les troupes dans une discipline sévere, que la douceur dont on le railloit n'excluoit pas la fermeté. Il n'avoit point cet esprit vif des Vendômes, ces coups de tête de Luxembourg ; mais en récompense, une application infinie, une conduite savante, un courage flegmatique. Ses fréquentes maladies l'ôterent du service, à l'âge où il pouvoit être le plus utile. Le Comte d'Ayen son fils remplit le vuide que son pere laissoit.

Il fit ses premieres armes dans les Mousquetaires ; & presque encore enfant, il eut l'amitié du Roi & celle de Me. de Maintenon. Mlle. d'Aubigné, élevée par sa tante, chérie de la Duchesse de Bourgogne, promettoit à quiconque auroit sa main, une si grande fortune, que tous les jeunes gens de la Cour y prétendoient, & qu'aucun pere n'osoit la demander. Elle sembloit destinée à être la récompense du premier mérite. On ne doutoit pas que Me. de Maintenon ne la mariât en mere, & que le Roi ne la dotât en oncle.

Me. de Maintenon eût pu la donner à un Prince du Sang : ses amis mêmes lui insinuoient le conseil d'un choix ambitieux, en lui rappellant les mariages du Prince de Conti & du Comte de Soissons : Mazarin avoit alors une autorité moins affermie que la sienne : ses nieces n'étoient ni par la naissance, ni par la beauté, ni par le mérite, au-dessus de Mlle. d'Aubigné, & les Princes étoient alors plus délicats sur ces sortes d'alliances. Le desir d'avoir un appui après la mort du Roi, l'ambition de son frere, les exemples du passé, la gloire de mêler son sang avec le sang des Bourbons, le penchant de Louis à multiplier les mariages disproportionnés, peut-être pour justifier le sien, tout cela ne put ébranler Me. de Maintenon. » Me. de Montespan, lui disoit-» on, n'hésiteroit pas. C'est justement, » répondoit-elle, parce qu'elle l'auroit » fait, que je ne le fais point ".

La Princesse d'Harcourt n'osoit proposer son fils aîné, le Prince de Guise, surnommé *le Sourdaut*. Pour le rendre un plus riche parti, elle lui avoit sacrifié le cadet qu'elle avoit fait Ecclésiastique. Cet Abbé malgré lui, ayant depuis trahi son maître, la mere alla se jetter aux pieds du Roi, qui, la relevant, lui dit, de ce

ton majeſtueux de bonté qui lui étoit particulier : » Eh bien ! Madame, nous avons » perdu, vous un indigne fils, moi un » mauvais ſujet : il faut nous conſoler. "

Me. d'Harcourt tâchoit de former dans le cœur de Mlle. d'Aubigné une inclination pour le Prince de Guiſe, ſoit qu'elle crût que ſi les enfants étoient d'accord, les parents le feroient bientôt, ſoit qu'elle voulût amener des propoſitions qu'elle n'oſoit prononcer, ou qu'elle ſe flattât que Me. de Maintenon ne refuſeroit pas l'alliance d'une maiſon qu'il a toujours été dangereux d'offenſer. Peut-être auſſi vouloit-elle par ces premiers pas faire une eſpece de violence à ſa modération, qui ſembloit l'éloigner d'une ſi grande alliance.

Me. de Maintenon apprit de l'ingénuité de ſa niece les vues de la Princeſſe d'Harcourt, qui avoit rempli de petites vanités ſur le titre d'Alteſſe, l'eſprit d'une enfant que la tante avoit élevée comme devant épouſer un ſimple Gentilhomme. Et c'eſt cette éducation-là qui rend digne d'épouſer un Prince.

Nulle femme de la Cour n'étoit moins réſervée dans ſes propos, que cette Princeſſe : elle avoit acquis le droit de tout dire ; & ce qui dans une autre eût choqué, plaiſoit en elle. Dans une de ces

soirées de Me. la Duchesse de Bourgogne, où l'on étoit fort libre & fort gai, on mit des pétards sous sa jupe, on cousut une de ses manches à celle du Duc de Berry, & sa robe au tabouret; Me. d'Harcourt, avertie par l'éclat, se leve, & va, les jupes en feu, traînant après elle, un Prince & un tabouret, criant dans l'anti-chambre : *Sire; vos enfants ne sont que des poliçons.* Son indiscrétion étoit connue ; le désintéressement de Me. de Maintenon ne l'étoit pas moins ; & ce fut un frein pour ses prétentions. Comme le Ciel se joue des fortunes ! Du temps d'Agrippa d'Aubigné, les Guises aspirent à la main des filles des Rois ; & cent ans après, ils n'osent demander celle de son arriere-petite-fille.

La Maison de Noailles souhaitoit ardemment que Mlle. d'Aubigné fût accordée au Comte d'Ayen. Le public la lui avoit destinée ; (1) mais ces bruits n'avoient pas duré. La Maréchale de Noailles, qui plaisoit à tout le monde, hormis à Me. de Maintenon, n'étoit pas plus hardie que Me. d'Harcourt. Le Maréchal craignoit un refus. L'Archevêque de Paris se chargea de tout.

(1) Voyez les Lettres de Me. de Coulanges.

Dès la premiere ouverture, Madame de Maintenon donna sa niece au Comte d'Ayen. (1) Dans le Conseil domestique, Louis avoit penché pour lui. Ainsi elle satisfit à la fois son inclination pour le Cardinal, sa soumission aux volontés du Roi, & sa tendresse pour Mlle. d'Aubigné.

Ce fut une fortune, dit l'Auteur du Siecle de Louis XIV, pour la fille du Comte d'Aubigné, d'épouser le Duc de Noailles, plutôt que pour le Duc. Paradoxe singulier. Point de Seigneur qui n'eût brigué l'honneur de l'épouser même sans dot : il en eût été même dédommagé par des Gouvernements, par une élévation prématurée aux premiers honneurs de la guerre, par une considération répandue sur toute une famille, & par une faveur directe qui l'eût mis lui-même à portée de toutes les graces; l'époux de Mlle. d'Aubigné devenoit, pour ainsi dire, le neveu du Roi. Voyez la Maison de Noailles, honorée de la Pairie avant Me. de Maintenon, & du bâton de Maréchal de France sans elle; mais devenir, depuis ce mariage, la plus puis-

(1) Avril 1698.

ſante du Royaume, tant par elle-même que par ſes alliances. Le Maréchal d'Eſtrées & le Duc de la Rochefoucault, qui avoient demandé Mlle. d'Aubigné pour leurs fils, prévoyoient tous ces avantages.

Me. de Maintenon diſoit ſouvent: » Ce » mariage eſt la gloire & la honte de ma » vie; " la gloire, par les qualités perſonnelles du Comte d'Ayen, que le Roi regardoit comme un de ſes plus utiles ſujets; & la patrie, comme un de ſes plus fideles citoyens; la honte, à cauſe de la trop riche dot de ſa niéce. Elle l'eût volontiers bornée au don de ſa terre qu'elle lui aſſura; mais le Roi la combla de biens, lui donna un million, des bijoux, cinquante mille écus de pierreries, la charge de Dame du Palais. Le lendemain des noces, il alla voir les mariés encore au lit, & tirant le rideau, il dit au Comte d'Ayen: *Je vous donne ſix mille francs de penſion;* & à la Ducheſſe de Bourgogne: *Je vous conſeille d'en dire autant à Madame.* En vain, il traitoit ces préſents de bagatelles qui ne pouvoient ruiner ſon peuple; Me. de Maintenon ſavoit que tout ce qu'on donne au Courtiſan, eſt ôté au laboureur. Pénétrée de la miſere publique, il lui ſembloit que le bonheur de ſa famille ſe formoit de l'exiſtence de cent autres.

Ce mariage déſola les envieux de la Maiſon de Noailles. On rappella toutes ces fables, du Captal de Budes, de la Maiſon de Bouillon, du Capitoulat de Toulouſe, comme ſi elles n'avoient pas été invinciblement réfutées. Mais quand on vit une Noailles épouſer le Marquis de la Valliere, Gouverneur du Bourbonnois, une autre, paſſer du lit du Marquis de Gondrin dans celui du Comte de Toulouſe, on s'écria que cette Maiſon s'appuyoit ſur la gauche du Roi. Le Maréchal plus Philoſophe qu'il n'appartient à un Courtiſan de l'être, s'apperçut à peine qu'il avoit des ennemis.

Me. de Maintenon trouva dans le Comte d'Ayen toute l'amitié d'un fils & toutes les complaiſances d'un neveu. Lui montrer les routes ſecretes de la Cour, lui confier à propos des affaires importantantes, le mettre à portée de rendre des ſervices à l'Etat, les faire valoir ſans en demander la récompenſe, voilà quel fut le prix de ſes ſentiments & de ſes ſoins.

CHAPITRE II.

Mariages.

SI Me. de Maintenon n'abusoit pas de son crédit, des hommes avares abusoient souvent de celui qu'ils se donnoient auprès d'elle. Ce commerce de protection simulée & de reconnoissance réelle, s'est toujours fait, & se fera toujours; le peuple de la Cour est un peuple marchand; & c'est le sort des amies de nos Rois, désintéressées ou avides, d'être accusées de participer à ces gains sordides. Les Dames faisoient leur affaire la plus sérieuse des moyens d'obtenir un moment d'audience de Me. de Maintenon. L'une se vantoit d'un entretien mendié, comme de la félicité suprême; l'autre datoit de sa toilette ses lettres à ses Juges; celle-ci, grondée par elle au nom du Roi, sortoit de son cabinet avec un visage riant; celle-là ne pouvant vendre sa protection auprès d'elle, vendoit fort chérement sa promesse de protéger. Toutes lui écrivoient des lettres où elles oublioient à l'envi leur nom, leur dignité, leur orgueil.

Me. la M... de *** n'en étoit point

aimée, en étoit sûre, & vouloit pourtant passer pour sa favorite. Elle avoit projetté le mariage d'une de ses filles avec le Duc de **. Mais point de dot; & le Duc insistoit sur ce point. Il falloit donc l'éblouir par l'espérance d'une faveur qui en tiendroit lieu. Mais comment approcher Me. de Maintenon, aussi sourde pour l'importunité, qu'accessible à l'indigence? Depuis long-temps, elle souhaitoit d'être admise à sa table; distinction extrêmement rare. Elle brigue encore cet honneur; ses empressements sont inutiles. Puisqu'elle ne peut dîner avec elle, il faut du moins paroître y avoir dîné. Elle va la voir immédiatement après le repas, au hasard d'être froidement reçue. L'appartement de Me. de Maintenon à Versailles, a un balcon qui donne sur la cour de marbre; Me. de *** apperçoit de loin l'équipage du Duc. Elle feint de se trouver mal, demande de l'eau, une serviette, se lave les mains, la bouche, fait toutes les grimaces de propreté qu'on fait en sortant de table. Le soir même, le mariage est conclu; le Duc de *** se croit trop heureux de prendre sans bien une fille, dont la mere a dîné avec Me. de Maintenon.

Nul mariage à la Cour ne se faisoit sans

elle. L'intérêt y forme tous les nœuds; mais ils ſont imparfaits, ſi la faveur n'y met la main. Elle ſigna le contrat du Duc de Richelieu, celui du Marquis de Surville, du Duc de Brancas, & de beaucoup d'autres; riant ſans doute des baſſeſſes de l'adulation, parvenue à faire dépendre du conſentement du Prince l'acte le plus libre de la ſociété.

L'averſion qu'elle avoit pour les flatteuſes Ducheſſes, elle ne l'avoit point pour les veuves indigentes. On les nommoit ſes *Dames du Palais*. Elle ſe chargeoit de leur ſubſiſtance & de celle de leurs familles, avec tant de généroſité, qu'un jour Me. de Dangeau lui dit : » A la fin, » les belles veuves vous ruineront. " Vertus des humains, enfants de l'amour-propre toujours reſſemblants à leur pere : Me de Maintenon aimoit les orphelines & les veuves infortunées, parce qu'elle avoit été l'une & l'autre; indifférente aux hommages des heureux, ſenſible à l'amitié des pauvres, elle écoutoit avec diſtraction les fadeurs d'un grand, & un moment après avec joie, la reconnoiſſance naïve d'un mendiant qui l'appelloit ſa mere. De-là les divers jugements qu'on portoit d'elle; dure, haute, inégale

pour

pour une partie de la Cour, trop bonne & trop modeſte aux yeux de l'autre.

CHAPITRE III.

MONSEIGNEUR.

LES déſordres qui y régnoient n'augmenterent pas le nombre des amis d'une femme qui vouloit y établir la vertu. Depuis la mort de Me. la Dauphine, Monſeigneur avoit uſé de toute la liberté du veuvage; éperduement amoureux de Me. du Roure, qui lui étoit infidelle, indifférent pour Mademoiſelle, qui l'adoroit par ambition.

Le Roi, qui avoit contre les maîtreſſes la haine d'un homme qu'elles ont ruiné, avili, & preſque damné, diſoit ſouvent à Monſeigneur : » Mon fils, » ne vous livrez pas aux femmes; on » offenſe Dieu, on ſcandaliſe ſon peu- » ple, on y trouve peu de plaiſirs & » beaucoup de chagrins. Profitez de mes » fautes, & qu'au moins je n'aye pas pé- » ché inutilement. (1)

(1) Mémoires du Marquis de Dangeau.

De toutes celles que Monſeigneur pouvoit choiſir, nulle ne déplaiſoit plus au Roi que la Comteſſe du Roure. Elle étoit ambitieuſe, fauſſe, intriguante, & le Roi connoiſſoit le danger de cette paſſion dans un Prince admis à tous les Conſeils. Elle avoit dégoûté ſon fils d'un ſecond mariage; & le pere aimoit encore mieux une Dauphine qu'une maîtreſſe. Elle avoit autant de deſirs qu'elle voyoit d'hommes, autant d'amants qu'elle avoit de deſirs; & Louis vouloit, puiſque Monſeigneur devoit ſe damner, qu'il ſe damnât du moins avec honneur.

Les emportements de Me. du Roure menaçoient le Royaume des vices les plus criants, & en expoſoient l'héritier au mépris public. A un de ces ſoupés de Meudon, où d'abord l'étiquette gênante fut chaſſée par la liberté; enſuite la liberté honnête par la volupté; enfin, la volupté par la débauche effrenée, il prit au Prince du Turenne un éclat de rire extravagant. Monſeigneur lui en demande le ſujet. » C'eſt, dit Mr. de Turenne, après s'être » défendu long-temps, c'eſt que je trou» ve fort plaiſant, que de neuf que nous » ſommes ici, du Roure ſoit le ſeul qui » n'ait pas couché avec Madame. "

Me. de Maintenon fut chargée des re-

montrances. M. le Dauphin promit de renoncer à cette femme, de vivre avec plus de régularité, de ne plus paſſer les nuits entre du Champagne & des libertins, de mettre de l'ordre dans ſa maiſon, & de prendre moins de ce tabac, que le Roi haïſſoit ſinguliérement, quoiqu'un de ſes meilleurs revenus. Promeſſes de l'amour, auſſi peu ſolides que lui. Monſeigneur s'ennuya de l'uniformité de ſa vie, ſe plaignit ſourdement qu'il n'y avoit pas un Gentilhomme en France plus gêné que lui, comme ſi l'on étoit impunément Dauphin, revit la Comteſſe du Roure, fit de longs dînés & des ſoupés encore plus longs.

Le Roi fut ſurpris que Monſeigneur ne lui obéît pas, comme ſi les paſſions avoient un Roi. Me. de Maintenon détourna l'orage; & Me. du Roure ne fut exilée qu'à Paris. Monſeigneur alla l'y voir auſſi ſecretement, que le pouvoit faire un Prince dont tous les pas étoient comptés. Le Roi le menaça de mettre hors de ſa portée ſa maîtreſſe. » Sire, répondit-il, ſi » V. M. l'envoye au bout du monde, » je partirai dès demain pour aller vivre » avec elle." Le Roi, peu accoutumé à ces réponſes fieres, y répliqua par l'exil de Me. du Roure à Montpellier. Le peu-

ple, toujours contre les maîtreſſes, eſt toujours pour les amants. On attribua les mécontentements du Roi à la jalouſie ; on dit que le mérite du fils étoit ſon crime auprès d'un pere ombrageux ; il eſt éloigné des Conſeils, parce qu'on y craint ſon inclination pour le ſoulagement de la France ; il s'éloigne de la Cour, parce qu'il ne ſait pas ramper devant une femme impérieuſement modeſte ; il ſe livre aux plaiſirs avec excès, parce qu'on ne lui permet pas de ſe livrer aux affaires avec dignité, & mille autres bruits ridicules qui prouvent qu'un Dauphin de France n'a jamais tort aux yeux du peuple. Le Roi étoit ſi grand par lui-même, & ſi tendre pour ſes enfants, qu'il ne pouvoit être ſoupçonné d'envie que par les plus petites ames. Il l'avoit admis de bonne heure à tous les Conſeils ; à la priſe de Philipsbourg, il s'étoit livré à toutes les tendreſſes du ſang, & avoit entendu avec plaiſir ce mot du Comte de Grammont : » Votre Majeſté prend » des loups comme Monſeigneur, & Mon» ſeigneur prend des Villes comme Votre » Majeſté. " Il lui avoit ſouvent donné le commandement des armées, & fourni des moyens de ſe faire craindre de l'ennemi par la ſupériorité des troupes,

& aimer du ſoldat par ſes profuſions. Au retour de la campagne de 1694, où, après avoir fait quarante lieues en quatre jours, Monſeigneur, moins fort de moitié que le Prince d'Orange, garantit les frontieres depuis l'Eſcaut & le Lys juſqu'à l'Océan; il étoit allé au devant de lui, & en l'embraſſant, avoit verſé des larmes de joie. Mais telle eſt la perverſité des hommes; il faut que celui qui eſt un Auguſte par ſes actions, devienne un Tibere par leurs conjectures.

Monſeigneur, d'un eſprit inappliqué, d'un caractere facile, livré à ſes complaiſants, bon quand ils l'étoient, emporté quand ils ne l'étoient pas, n'aimoit que la chaſſe, la guerre, & la table; content de ſon état de premier ſujet, & pénétré d'effroi en penſant qu'un jour il ne le ſeroit plus. En vain le Roi lui dit ſouvent : *Mais que deviendra la France après ma mort?* Ni ſa confiance, ni ſes conſeils, ni la grandeur des affaires, ne purent le réveiller. Auſſi vit-on Louis affligé de cette indolence, initier aux ſecrets de l'Etat le Duc de Bourgogne preſqu'enfant, & déſeſpéré de ne pas trouver d'abord en lui un goût aſſez vif, ſe plaindre de n'avoir perſonne dans ſa famille qui voulût apprendre à régner.

Ce tourbillon d'affaires dans lequel il étoit lui-même enveloppé depuis quarante ans, disoit mieux que tous les Livres de morale, combien il est dur d'être Roi.

M. le Dauphin, retiré à Meudon, s'abandonne aux Vendômes mécontents de la Cour. Là, donnant une collation à Me. la Princesse de Conti, cette Princesse porte la santé de la *bonne vieille sa belle-mere ;* & Monseigneur apparemment étourdi par les fumées du vin, celle du *bon-homme.* Le Roi & Me. de Maintenon apprennent cette indécente plaisanterie. Monseigneur s'en apperçoit aux froideurs de son pere, & sa sœur, au refus d'un baiser de la part de Me. de Maintenon, qui lui dit : *Madame, on ne baise pas de bonnes vieilles.* Le Duc de la Rochefoucault se rendit maître de l'esprit du Dauphin, régla ses mœurs, & se conduisit comme s'il avoit été nommé par le pere, le favori du fils. La Princesse de Conti répara cette imprudence par une sagesse si constante, qu'elle fut pardonnée, & pardonnée pour la derniere fois.

Monseigneur quitta Me. du Roure, après en avoir eu une fille, élevée dans un Couvent de Paris, où elle fut entretenue magnifiquement. Après sa mort, Me. de Courtaumer, sœur de Me. du Rou-

re, délibéra comment elle pourvoiroit à la ſubſiſtance de l'orpheline : » En ferons-» nous, diſoit-elle, une femme-de-cham-» bre, où la laiſſerons-nous Princeſſe ? " Le Roi n'avoit pas voulu la légitimer, à cauſe de l'incertitude du pere. Me. la Princeſſe de Conti la maria par pitié avec M. Ménager, le même qui négocia le Traité ſecret avec l'Angleterre.

Monſeigneur eut des galanteries de toute eſpece. On lui reprocha la Raiſin, Actrice célebre par ſes talents, & fameuſe par ſes amours. Elle avoit ruiné des Financiers, des Princes, des étrangers : elle ne ruina point Monſeigneur, qui l'aima long-temps avec beaucoup de paſſion & d'économie. Il en eut un fils, qui lui reſſembloit en tout, & qui ſeroit mort dans une miſere honteuſe, ſi La Jonchere, Tréſorier de l'Extraordinaire des Guerres, le même qui, ſans commerce, vouloit enrichir la France, ne l'en eût tiré en lui donnant ſa ſœur en mariage.

CHAPITRE IV.

Me. la Duchesse de Bourbon.

MAdame de Maintenon, qui n'avoit pas réussi avec M. le Dauphin, crut que Me. la Duchesse de Bourbon seroit plus docile. Cette Princesse étoit alors l'idole du Roi; mais elle n'en avoit pas plus de dévotion: & sans cela, toute vertu paroissoit fragile; idée la plus injurieuse aux femmes. Elle aimoit les plaisirs de la table: on craignoit qu'ils ne lui donnassent les goûts qui en naissent. Ses *impromptus* la faisoient applaudir & redouter. Elle n'épargnoit ni ses freres, ni ses sœurs, ni le petit Duc son époux, ni la Reine Maintenon, ni le fils de Louis XIII, ni elle-même: elle égorgeoit en badinant.

Me. de Maintenon lui avoit laissé ce défaut, & dit au Roi: » C'est un enfant qui » se joue: ses jeux seront innocents, tant » qu'elle ne coëffera que son genou." Mais dès qu'elle vit qu'une excessive bonté rendroit injuste & cruel, ce caractere qui n'étoit que badin & léger, elle engagea le Roi à quelques sévérités: & la conduite de la Princesse fut éclairée de près.

On apprit (les complaiſants des Princes ſont leurs délateurs) que dans un ſoupé toute la Cour avoit été chanſonnée. Pour avoir un détail de cette partie de plaiſir, on jette les yeux ſur Corbinelli qui en avoit été. M. d'Argenſon, Lieutenant de Police, ſe rend chez le goutteux Epicurien pour recevoir ſa dépoſition. Il lui demande où il a ſoupé un tel jour : » Il » me ſemble que je ne m'en ſouviens pas, » répond en bâillant Corbinelli. S'il ne » connoît pas tels & tels Princes ; " Je l'ai oublié, répond-il encore. S'il n'a pas ſoupé avec eux : » Je ne m'en ſouviens » pas du tout, répond-il toujours. Mais, » dit le Magiſtrat, il me ſemble qu'un » homme comme vous, devroit ſe ſou- » venir de ces choſes-là. Oui, Monſieur, » replique Corbinelli, mais devant un » homme comme vous, je ne ſuis jamais » un homme comme moi ".

Le mauvais exemple, les conſeils dangereux, le ton de la Cour qui mettoit de la gravité dans tous les plaiſirs, porterent à quelques écarts la jeune Ducheſſe, environnée de femmes qui déploroient ſans ceſſe le malheur d'avoir le cœur ſi tendre, & de n'oſer rien aimer. On fit des parties plus ſuſpectes : on alla furtivement à Paris avec Me. de Blanſac : on eut des

tête-à-tête avec Marſan : on ſe ſervit de la complaiſance & de l'habileté de Me. de Valentinois. Le Roi ſut ces imprudences, défendit la Cour aux corruptrices de ſa fille, exila M. de Marſan, & chargea Me. de Maintenon de gronder la Princeſſe. Celle-ci prenant pour timidité ce qui n'étoit que douceur, lui dit : » Voulez-vous, Madame, que je devienne » dans quatre jours dévote & pédante » comme vous ? je ne fais que ce que » vous faiſiez à mon âge ".

Me. de Maintenon eût peut-être oublié ces paroles ; mais la Princeſſe ſe vanta de les avoir dites. Un mois auparavant, elle auroit été ſe jetter aux pieds du Roi : devenue plus hardie après avoir reſpiré un mauvais air avec des femmes ſans mœurs, elle ne fit pas un ſeul pas pour obtenir ſa grace : paroiſſant même en dédaigner les offres, ſûre que le Roi n'auroit pas la force de la punir ; ſe vengeant, par de nouvelles amours, de la violence faite aux premieres ; charmée de plaire à des ſujets comme ſi elle devenoit par-là une ſimple particuliere ; ambitieuſement adorée par eux, comme ſi par-là, ils devenoient Princes. Je ſupprimerois volontiers ces coquetteries ; mais outre qu'elles ſont écrites ailleurs avec fiel & ſans

vérité, la corruption des mœurs parmi les Grands, en donnant une extrême licence à l'honneur, rend à l'hiſtoire ſa liberté.

Le Roi ſe ſervit inutilement de ſa tendreſſe & de ſon autorité pour arrêter ces déréglements : il fallut attendre que l'âge amortît ces premiers feux. Il diſoit ſouvent, que ſa maiſon lui coûtoit plus à gouverner que ſon Royaume. Il voyoit l'une par lui-même, & l'autre par ſes Miniſtres.

Me. de Maintenon fut auſſi ſévere ſur les mœurs, qu'indulgente ſur les ſatyres. Si elle eût voulu ſe venger de ces vaudevilles qu'on punit à Paris, & qu'on chante à la Cour, elle eût pu dire ce que diſent toutes les favorites, que ſa réputation ne lui appartenoit plus, qu'en ſa perſonne le Prince étoit attaqué, qu'elle pardonnoit volontiers l'offenſe faite à elle-même, mais que l'injure faite au Roi étoit exclue du pardon. Point de ces vaines diſtinctions d'un cœur fauſſement généreux, qui veut jouir à la fois de la gloire, de la clémence, & du plaiſir du reſſentiment.

Mais quoiqu'elle mépriſât publiquement la calomnie, ceux qui la voyoient de près jugeoient qu'elle en étoit vive-

ment touchée. » Je ne ſuis pas ſurpriſe, » diſoit-elle à une de ſes amies, qu'on » ait des ſoupçons ſur ma jeuneſſe : com» ment tant de femmes, qui, nées dans » le ſein de l'opulence, ou aſſociées à des » hommes aimables, cedent pourtant tous » les jours ou aux offres de l'avarice ou » aux perſuaſions de l'amour, comment » pourroient-elles croire, qu'une jeune » perſonne a ſu être ſage & pauvre ? " Elle diſoit auſſi à Me. de Glapion : » Ceux » qui me déchirent ne m'ont point con» nue : ceux qui m'ont connue ſavent » que j'ai vécu ſans reproche avec ce » monde aimable qu'il eſt ſi difficile de » voir ſans danger. Mais leur amitié pour » moi, mon élévation, la malignité de » mes Juges, decréditent ce témoignage. » Il eſt triſte de finir ſa vie avec d'autres » gens que ceux avec qui on l'a com» mencée ". Rien n'eſt plus affligeant que d'avoir ſa réputation à défendre.

Un petit événement acheva de ſoulever Paris contre elle. On s'amuſoit chez la Marquiſe de Lancé, preſque la ſeule maiſon ouverte : gros jeu, converſations libres, & pourtant bonne compagnie, ou ce qui croyoit l'être. On y étoit attiré par deux Demoiſelles, qui avoient tout le jeu de la coquetterie pour ſe faire une

Cour, & toutes les rigueurs de la vertu pour la conſerver. Me. de Lancé, reſpectée comme ſi elle l'avoit méritée, eſtimée comme ſi elle n'eût pas vécu du lanſquenet, aimée quoiqu'elle exigeât autant d'égards que ſi elle eût été Princeſſe, excita la jalouſie de toutes ces femmes, qui trouvent étrange qu'on ne veuille pas s'ennuyer & perdre ſon argent avec elles. On découvrit qu'elle n'étoit point veuve du Marquis de Lancé, & enſuite, que le Marquis de Lancé n'avoit jamais exiſté: on dit qu'après une jeuneſſe ſcandaleuſe, elle avoit fait un mariage qui l'avoit miſe en état de ſatisfaire toutes ſes paſſions; que, dupe de ſes amants, elle dupoit à ſon tour ſes joueurs : on lui ôta ſa naiſſance : ſon ſexe devint un problême. Malgré ces bruits, ſa maiſon ſe ſoutint : on fit agir les dévots : ils dirent qu'il s'y commettoit des crimes : la piété de Me. de Maintenon fut allarmée. L'aventuriere eut ordre de ſortir de Paris. Ses deux Demoiſelles furent enfermées dans un Couvent. On défendit ſévérement le pharaon; mais le Roi ne ſe le défendit pas à lui-même; & jamais à la Cour on ne joua plus gros jeu. Le peuple ſe moquera toujours des réglements violés par le Prince, qui pourtant eſt le plus lié par eux, puiſqu'il ne peut jouer que le bien d'autrui.

Dès que les maiſons de jeu furent fermées, les ſociétés de bel-eſprit ſe rouvrirent. Tout le monde voulut en avoir : les Grands mêmes eſſayerent de s'en donner : & les Lettres furent perdues. On les protégea, & on les avilit. On entendoit des Vers, & on ne les aimoit point : on vivoit avec les Savants, & on ne les eſtimoit pas : on étoit incapable de penſer, on jargonnoit : on voyoit par air les Artiſtes, on ſe plaignoit qu'ils fuſſent ennuyeux par état.

Ceux qui aimoient les ſpectacles murmuroient de la ſévérité du Roi à chaſſer les Comédiens Italiens, pour avoir repréſenté, malgré ſes défenſes, quelques Pieces trop libres devant ſes enfants. On dit que leur véritable crime étoit d'avoir peint Me. de Maintenon ſous le nom de *la fauſſe prude.* On lui appliqua ces Vers d'une Tragédie qu'on jouoit alors :

Qu'eut-elle pour monter au rang d'Impératrice ?
Un peu d'attraits peut-être, & beaucoup d'artifice.

Inſtruite des murmures de Paris, elle diſoit à une de ſes amies : » Ma fille ! dé» fiez-vous de toutes les fortunes qui ſe » font au chevet des Rois. " Un honnête homme ne fait pas de ſatyres, mais n'eſt

pas fâché qu'on en faſſe : ſans elles, les Grands ſe croiroient des Dieux.

Le Roi, malgré les plaintes des mécontents, exécutoit ſon projet de réformer les mœurs de ſa Cour. S'il eût été commencé plus tôt, ou s'il n'eût pas été renverſé par une Régence licencieuſe, le caractere de la Nation auroit été changé : & que ſerions-nous devenus, nous que la ſuperſtition accable déja de tant de chaînes? Régler un Royaume comme un couvent, idée de fanatique.

Cependant la Famille Royale donnoit l'exemple de la régularité ; le vice ne marchoit plus tête levée, il étoit puni comme le crime : l'on étoit jugé ſur les Commandements de Dieu : la piété, ou ce qui en prenoit l'air & le nom, obtenoit les graces : les Héroïnes mêmes de Buſſy ſe convertirent ; & l'état de dévote fut l'aſyle de tout ce qui n'avoit plus de réputation. On vit alors ce qu'on appella depuis des femmes reſpectables ; c'étoit le vice qui donnoit à la vertu le reſte de ſes ſentiments : juſqu'alors on avoit cru que l'honneur une fois perdu ne pouvoit plus ſe recouvrer. On vouloit établir la piété ; on n'établit que la fauſſe dévotion qui ne lui reſſemble en rien.

CHAPITRE V.

Mademoiselle de Choin.

MR. Le Dauphin commençoit à revenir de ses égarements : une passion violente l'avoit arraché à toutes ses passions. L'objet en étoit encore ignoré. Mlle. de Choin (1) se l'étoit soumis, & ne

(1) Marie-Emilie de Joly de Choin, née en 16.. à Bourg en Bresse, morte en 1741, à Paris, rue des Tournelles, sur le rempart, dans une maison où avoit demeuré Madame de la Fayette.

La famille de Joly de Choin est originaire de Savoye. Voyez l'Histoire de Bresse, par Guichenon, de l'édition de 1650, pag. 240. Elle commença d'être connue par Humbert de Joly, qui vivoit en 1530, & qui eut quatre fils, dont un fut Evêque de St. Paul-Trois-Châteaux. Pierre de Joly, petit-fils de Humbert, fut Conseiller d'Etat du Duc de Savoye, Grand-Bailli des Provinces de Bresse & de Bugey, Lieutenant-Général pour le Duc de ces deux Provinces, & Seigneur de Langes, terre érigée pour lui en Baronnie, dont la famille jouit encore. Les Charges de Grand-Bailli de Bresse & de Gouverneur de Bourg ont passé par succession non interrompue, depuis 1661 à M. Joly de Choin, Baron de Langes, neveu de Mlle. de Choin. Sa fille unique a été mariée à M.

le ſavoit pas. C'étoit une des filles de Me. de Conti, placée à la Cour par Me. de Bury ſa tante, Dame d'honneur de la Princeſſe, & protégée par Me. d'Epinoy. Me. de Conti, diſoit-on, l'avoit choiſie à cauſe de ſa laideur, par dépit contre la beauté, qui, dans quelques-unes de ſes filles d'honneur, lui avoit enlevé quelques-uns de ſes amants. C'étoit une taille démeſurée, un embonpoint exceſſif, un teint fort brun, une démarche ſinguliere, mais de fort beaux yeux, de la dignité dans l'ame, une belle main, de la douceur, des agréments infinis dans la converſation; en un mot, tout ce qui choque & tout ce qui fait aimer. On s'accoutumoit difficilement à ſa phyſionomie; mais malheur à quiconque s'y accoutumoit une fois! elle ne plaiſoit pas : elle charmoit. Au milieu des fonctions de ſon emploi, on lui trouvoit quelque choſe de ſi grand & de ſi libre, que ſervant la Princeſſe, elle paroiſſoit en être ſervie, ou mériter de l'être. La maîtreſſe étoit diſtinguée par

---

Savalette de Magnanville, Intendant de Tours. Les autres neveux de Mlle. de Choin ſont M. le Baron de Challiouvres, & M. l'Evêque de Toulon.

une taille de divinité, & la fille d'honneur, malgré les défauts choquants de sa figure, par cet air de vertu qui releve tous les états.

Les assiduités de M. le Dauphin chez sa sœur le firent soupçonner d'en être amoureux. On parloit tout bas de cette criminelle passion : moins elle étoit vraisemblable, plus elle étoit crue. Ses favoris n'en doutoient pas, & n'osoient sonder le cœur d'un maître qui se taisoit pour la premiere fois. Me. de Maintenon rejettoit ce soupçon par bienséance, & l'admettoit par imitation. Le Roi, qui ne sut jamais que le crime est dans la pensée, prioit Me. de La Valliere d'exhorter sa fille à ne point aimer, & à ne pas souffrir qu'on l'aimât. Me. de Conti, avertie par les lettres de la Carmélite qu'elle étoit aimée, & par les soins & le silence de Mr. le Dauphin, qu'elle l'étoit de lui, sembloit avoir plus de curiosité que d'horreur pour un inceste qu'elle savoit bien qui ne seroit pas consommé. Mais enfin, n'apprenant rien, n'osant rien demander, importunée sans être instruite, peut-être soupçonnée sans être tentée d'être coupable, elle supplia Monseigneur de la dispenser de recevoir ses visites du matin. Le Prince, qui ne peut voir

Mlle. de Choin qu'à la toilette, & à qui le plaisir de la voir suffit encore, continue de se rendre à midi chez sa sœur. Là, sans ouvrir la bouche, sans détourner les yeux, sans distraction & sans ennui, il contemple celle qu'il aime. Cet hommage muet n'est entendu ni de la Princesse, ni de sa fille d'honneur. Il n'ose découvrir ses sentiments; honteux peut-être que parmi tant de belles, la moins belle les ait fixé. Enfin, un billet instruit Mlle. de Choin, qui le refuse avec respect. D'autres billets furtivement donnés sont rejettés avec la même rigueur. L'amant se passionne pour la cruelle qui le brave. Il pouvoit raisonnablement attribuer ces cruautés à la modestie; mais l'idée raisonnable n'est jamais celle de l'amour.

Me. de Conti, fatiguée des soins de son frere, confie à Mlle. de Choin ses soupçons sur un penchant incestueux. Celle-ci lui répond que Mr. le Dauphin n'en est point coupable, & que ses assiduités ont un autre objet. De questions en questions, d'aveu en aveu, elle lui dit tout, & s'accuse elle-même.

Soit dépit d'être détrompée d'une erreur agréable par singularité, soit indignation contre cette présomptueuse con-

fidence, ou crainte qu'une passion si disproportionnée n'avilisse l'amant & n'éleve la maîtresse, Me. de Conti s'emporte violemment contre Mlle. de Choin, & l'accable de reproches sur son orgueilleuse crédulité. La fille d'honneur proteste qu'elle n'a pas même lu les billets, ne persuade point la Princesse, & la prie de lui permettre de se retirer. On lui défend de sortir du Palais, de se plaindre, d'aimer, d'être aimée, & de plaire.

Mlle. de Choin accourt chez Me. d'Epinoy, qui l'avoit admise, par estime, à ses exercices de piété. Elle lui dit les affreux soupçons de sa maîtresse, son imprudence à les dissiper par respect pour M. le Dauphin, son indifférence pour lui, son projet de sortir de la Cour, par honneur, par ressentiment, par vertu. Me. d'Epinoy, considérée du Roi, & digne de l'être, craint un éclat scandaleux, & qu'il ne lui soit imputé. Pour accorder ce qu'elle doit à la piété dont elle faisoit profession avec les ménagements dûs à Monseigneur & à la Princesse dont elle a la confiance, elle se dit que Mlle. de Choin est assez sage pour braver sans danger tous les assauts de l'amour, & trop peu jolie pour en inspirer à M. le Dauphin les premieres propositions. Elle lui conseille

de s'attacher uniquement au ſervice de Me. de Conti

M. le Dauphin qui ne ſait pas cet incident, ſe rend à l'heure accoutumée chez la Princeſſe, ne voit plus Mlle. de Choin, n'oſe demander où elle eſt, craint d'avoir été pénétré, & n'en doute plus après trois ou quatre jours d'abſence. Il la cherche, elle le fuit. Leurs amours ſont traverſés avant de s'être dit qu'ils s'aiment. Vraiſemblablement Mlle. de Choin ne ſent pour le Prince que cette inclination de reconnoiſſance que les petits ont pour les grands qui daignent deſcendre jusqu'à eux. Mais le Dauphin brûle de tous les feux, qu'un goût d'autant plus vif qu'il paroît bizarre, allume dans le cœur d'un mélancolique nourri d'un ſeul ſentiment.

Il ſe venge des cruelles précautions de ſa ſœur, en l'excluant de ſes parties de plaiſir. La Princeſſe que Verſailles ennuye & que Meudon amuſe, eſt déſolée de perdre l'empire qu'elle a dans la Cour de ſon frere. Elle devine bientôt la cauſe de ſes froideurs ; & prévoyant qu'après avoir réſiſté, elle finira par ſe rendre, elle feint d'accorder librement au mérite de Mlle. de Choin ce que tôt ou tard elle accordera forcément à la dignité de Monſeigneur.

Mlle. de Choin, ſoit qu'elle craigne d'être trop expoſée aux regards de ſon amant, ſoit qu'elle ſache que mépriſer les faveurs de la fortune, eſt un moyen ſûr de les mériter ou de les acquérir, conjure la Princeſſe de lui donner ſon congé, & ſe retire aux Hoſpitalieres. La Princeſſe proteſte qu'elle ne le lui a point accordé, & la prie de revenir. Elle eſt refuſée. M. le Dauphin joint ſes inſtances aux prieres de Me. de Conti. Raiſon de plus de ne rien écouter. Me. d'Epinoy lui eſt envoyée. Mlle. de Choin lui repréſente, qu'elle n'eſt que le jouet d'une Princeſſe également prête à la chaſſer pour plaire au Roi, & à la retenir pour plaire à Monſeigneur. Elle lui rappelle ce qui s'eſt paſſé, & ſoutient qu'elle doit s'éloigner d'un pays où tout eſt ſujet aux plus bruſques changements, & d'un Prince qui veut ſe mettre à portée des ſentiments qu'il ſe flatte d'inſpirer, ou des foibleſſes que ſon imagination lui promet. Me. d'Epinoy, qui ne peut croire qu'une paſſion ſi vive ſoit durable, perſiſte à lui conſeiller de demeurer chez Me. de Conti, dont elle va devenir la favorite. Pour l'y engager, elle employe l'autorité de Me. de Maintenon, à laquelle Mlle. de Choin eſt repréſentée comme propre à donner à la

Princeſſe des exemples de vertu : on lui parle de ſes refus; on lui tait la paſſion du Dauphin ſur laquelle ils ſont fondés. Me. de Maintenon envoye quérir la Demoiſelle, qu'elle ne connoiſſoit que fort ſuperficiellement. Mlle. de Choin va lui confier les motifs de ſa répugnance. Me. de Maintenon lui ferme la bouche, & dit, » Je ſais tout; mais malgré tout cela, » vous devez obéir. " Paroles qu'elle ſe reprocha, comme ſi en effet elle avoit tout ſu, quand la ſuite du temps lui eut appris qu'on lui avoit tout caché. Mlle. de Choin ſe ſoumet, ſurpriſe ſans doute & peut-être charmée de voir tant de complaiſance en deux femmes ſi ſaintes.

Compagne aſſidue de la Princeſſe, elle reçoit tous les jours les hommages de M. le Dauphin ſans s'y prêter, mais auſſi ſans s'y dérober. Elle ne daigne pas même ſe défendre : en amour, ſe plaindre d'être attaquée, c'eſt preſque avouer qu'on ſera bientôt vaincue. Contente de ce qu'elle étoit, elle annonçoit ſon indifférence pour ce qu'elle pouvoit devenir, & la ſuite prouva que ces ſentimens n'étoient pas feints. Nous l'avons vue dans ſa vieilleſſe ſans biens-fonds, avec un mobilier modique, être la victime de l'économie qu'elle avoit inſpirée à Monſeigneur, diſſiper en

œuvres de charité une penſion de douze mille livres, & ne conſerver de ſa faveur, que ſes amis, & cette fierté de caractere, qui ne veut rien devoir, même à l'amitié.

Monſeigneur eut un rival, qui ſembloit juſtifier ſon choix. Le Comte de Clermont, amant de Me. de Conti, inſupportable à tout ce qui avoit le malheur de l'aimer, ſoupiroit pour cette fille, deſtinée à montrer tout le pouvoir & toutes les bizarreries des paſſions. Il écrivit à Mlle. de Choin une lettre qui tomba dans les mains du Roi. Il lui ſacrifioit la Princeſſe; il lui en parloit avec mépris; il en écrivoit indécemment les défauts cachés. Le Roi manda ſa fille & ſon fils: » Voyez, dit-il à la Princeſſe, ce que » c'eſt que d'aimer, & d'aimer un indiſ» cret! " & à Monſeigneur : » Voilà vo» tre rival. " Il leur parla en pere : il leur parla en maître. Me. de Conti remplit le cabinet de ſes ſanglots : M. le Dauphin le pria d'exiler Mr. de Clermont, qui fut diſgracié juſqu'à la mort de Louis XIV. Mlle. de Choin, dont la vertu étoit à l'abri de tout ſoupçon, reſta dans ſa place, pour être le ſupplice de la Princeſſe, & la conſolation du Prince.

Malgré toute la prudence de Monſeigneur

gneur & les rigueurs de ſa maîtreſſe, leurs amours furent bientôt divulguées. Les Courtiſans ajouterent au peu qu'ils avoient vu, tout ce qu'ils imaginoient, & même ce qu'ils ne croyoient pas. Le ſallon de Marly n'avoit pas encore été témoin d'une pareille rumeur. Les uns éclatoient de rire, les autres traitoient de fable; cette nouvelle. Voilà donc, diſoit-on, à quoi ſert la dévotion! Dans Monſeigneur, elle couvre l'inclination la plus ſinguliere; dans Mlle. de Choin, elle maſque le jeu de la plus fine coquetterie, en Me. de Maintenon & Me. d'Epinoy, elle eſt ſubordonnée à des vues aſſez profanes: pour Me. de Conti, elle ne dégénere point: & il eſt naturel que la fille de la Valliere donne des maîtreſſes au fils du Roi.

Me. de Conti, outrée de ces bruits, veut les détruire en renvoyant Mlle. de Choin. Me. d'Epinoy accourt, & prie de ne pas ſacrifier l'innocence aux premiers cris de la malignité du public. M. le Dauphin la conjure d'épargner ce coup à ſa ſenſibilité, en la menaçant que cet orage ſera vengé auſſi-tôt que reçu. Mlle. de Choin, tranquille au milieu de l'orage, s'abandonne à ſa deſtinée, ſans en deſirer une brillante, ſans en craindre une malheureuſe: auſſi indifférente pour le

Couvent que pour la Cour : ſupérieure au Prince qui l'adore, & à la Princeſſe qui la chaſſe.

Ce fut alors que commença ce commerce de lettres, entre Me. de Maintenon, la Princeſſe de Conti & Me. d'Epinoy, qui ne roula d'abord que ſur Mlle. de Choin, & qui s'étendit enſuite ſur toutes les intrigues de la Cour ; ſi ſecret, qu'aucun Courtiſan ne le ſoupçonna ; ſi curieux, que dans les dernieres années de ſa vie, la Princeſſe reliſoit ce recueil avec délices, & le laiſſa en mourant à un Médecin de ſes amis, comme le gage de la plus aveugle confiance ; ſi libre, à en juger par quelques fragments qui me fourniſſent ces faits, qu'il ne ſera publié qu'après la mort des perſonnes dont les vices ou les ridicules en font l'intérêt & l'agrément.

Mlle. de Choin ſortit de la maiſon de la Princeſſe, & ſe retira chez Me. d'Epinoy. Là, M. le Dauphin la vit avec moins de gêne, & avec auſſi peu de ſuccès : il ne put en arracher ni un ſoupir, ni une parole : il la trouvoit toujours attentive & muette, toujours complaiſante & inſenſible. L'amour agiſſoit ſans doute en elle : car peut on être ſi tendrement aimée ſans aimer ? Mais cet

amour étoit si foible, & si soumis à la gloire, qu'il laissoit à son ame tout l'empire que l'indifférence a sur la passion.

Me. d'Epinoy craignit que les visites fréquentes de Monseigneur, suspectes, si elles étoient mystérieuses, scandaleuses, si elles étoient publiques, ne ternissent sa réputation, & n'irritassent le Roi. Ne pouvant s'en affranchir, elle sacrifia sa protégée à sa tranquillité, & lui défendit avec toute l'honnêteté possible de rentrer dans son hôtel. Mlle. de Choin alla à Paris, loua un petit appartement, changea de nom, & crut être à l'abri des recherches du pere & des importunités du fils.

Mr. le Dauphin ne doute point qu'un ordre du Roi ne l'ait enfermée dans un couvent. Il va chez Me. de Maintenon, qui ne sait ce qu'elle est devenue, & chez Me. d'Epinoy, qui n'osant avouer qu'elle l'a éloignée, fortifie ses soupçons par ses réponses vagues. Il ne trouve aucune lumiere dans les bureaux des Secretaires d'Etat. Plus il cherche, plus il se persuade qu'elle a été secretement enlevée sur un ordre donné de bouche, sans aucune de ces formalités, qui sont comme un hommage que l'injustice même au milieu de ces attentats n'ose refuser à la Loi. Le Roi, informé de ses inquiétudes, craint & fuit

un éclairciſſement dangereux, où il faudra parler en pere ſévere, & peut-être ouir les réponſes d'un amant déſeſpéré.

Le Marquis d'Antin promet à Monſeigneur de découvrir bientôt en quel lieu ſa maîtreſſe eſt détenue ou cachée. Ses perquiſitions furent long-temps inutiles; aucun Couvent, aucun Commiſſaire de quartier ne lui en donna des nouvelles. Enfin, il apprit qu'elle logeoit au fauxbourg St. Jacques. Le Lieutenant de Police le ſavoit avant lui. Monſeigneur, dont les pàs étoient comptés, l'alla voir dans un déguiſement qui ne trompa point ſes eſpions. Mlle. de Choin, ouvrant la porte, le reconnut, & la referma ſur le champ. Le Prince attendit une partie de la nuit avec ſon favori, qui, en le conſolant, maudiſſoit tous bas, & ſon maître, & la maîtreſſe, & la pruderie & l'amour.

Mlle. de Choin changea de retraite; on la ſuivit pas à pas. Elle fut toujours inacceſſible, ſoit qu'elle crût que Monſeigneur n'avoit que des vues honteuſes, ſoit qu'elle eſpérât que la réſiſtance lui en donneroit d'honnêtes. M. le Dauphin devenoit plus ardent, à meſure qu'elle étoit plus inexorable. Le Marquis d'Antin lui ſoutenoit que ſes peines ſeroient toujours ſuivies de peines plus grandes. Le Prince

lui répondoit, que plus il avoit souffert, & moins il avoit à souffrir.

Le Roi, qui sembloit prévoir les suites de cette passion, résolut de rompre par autorité un engagement qu'il se reprochoit de n'avoir pas combattu dès sa naissance. Il délibera s'il relégueroit Mlle. de Choin dans un Couvent de Province. Mlle. de Choin n'avoit pour elle que sa vertu, & Me. de Maintenon, qui protégeoit la vertu quelle qu'elle fût. Louis, trop accoutumé à se considérer comme Roi, qui peut tout, & pas assez comme pere de famille, qui ne doit vouloir que ce que les Loix veulent, croyoit l'autorité souveraine légitimement employée à pacifier les troubles de sa maison. Il lui paroissoit indifférent qu'une fille fût dans un Monastere où dans une prison; & lui déplaire, c'étoit être assez coupable.

Il alloit donner cet ordre injuste & cruel, lorsque Me. de Maintenon lui représenta que Mlle. de Choin n'avoit d'autre crime que d'être aimable, aimée, & vertueuse; que si elle avoit cédé, elle auroit été sous la protection de Monseigneur; qu'ayant résisté, elle devoit être sous la sienne; qu'à la nouvelle de cet exil odieux, tout Paris se demanderoit comment le vice seroit traité, puisqu'une

vertu ſi admirée étoit ainſi punie ; qu'un remede ſi violent aigriroit le malade, & ne le guériroit pas ; qu'il falloit tout attendre du temps & de l'inflexibilité de Mlle. de Choin, qui n'avoit aucun de ces goûts pour la grandeur, pour le plaiſir, qui portent les femmes à ſe rendre aux paſſions des Princes, & à feindre d'en avoir pour eux.

Le Roi revint à cet avis, & laiſſa Monſeigneur pourſuivre ſa maîtreſſe dans toutes ſes refuites, & ſe déſoler de n'en pouvoir obtenir un moment d'entretien. Mlle. de Choin recevoit tous ſes billets, & n'en ouvroit pas un. Enfin, la curioſité l'emporta ſur cette rigide délicateſſe. Elle y vit les ſentiments les plus tendres, elle fut affligée de tant de tourments ſi bien décrits ; elle ne douta point de la vérité des ſerments qu'on lui répétoit ſans rien demander & ſans rien attendre ; ſon cœur ſe donna par pitié. Ce ſentiment s'accrut dans le ſilence de la ſolitude, où elle s'étoit condamnée ; on ne penſe pas impunément à l'amour. Ses eſpérances s'éleverent ; elle ſe crut du moins l'égale du Prince, qui lui étoit ſoumis ; & ſans deviner où le ſort devoit la conduire, elle entrevoyoit un dénouement glorieux. Ses idées d'abord confuſes, & comme enveloppées dans un nuage, s'éclairciſ-

ſoient tous les jours ; ſûre d'être aimée, ſûre de l'être ſans foibleſſe de ſa part, & avec conſtance de la part du Prince. Elle ſe reſpectoit trop elle-même, pour imaginer qu'il ſongeât à l'avilir par des propoſitions que la paſſion conſeille, & que l'amour ne connoît pas. Cependant elle n'oſoit le voir ; c'eût été lui permettre d'eſpérer ; & l'eſpérance donne le droit d'entreprendre.

M. le Dauphin perce enfin juſques dans ſon cabinet, par la trahiſon d'une de ſes femmes. Il ſe jette à ſes pieds ; il la conjure de l'écouter un moment ; il la laiſſe l'arbitre de ſa deſtinée. Mlle. de Choin, voyant l'héritier du trône à ſes genoux, ſans être pénétrée de honte pour lui, ni d'une joie immodérée pour elle-même, ne lui dit que ces paroles : » Monſeigneur, s'il eſt vrai que vous m'aimiez, » vous n'avez qu'un mot à me dire, & » je n'en ai qu'un à entendre : mais ce » mot, je ne puis l'entendre, vous ne » pouvez le dire, que nous n'en ayions » l'un & l'autre la permiſſion du Roi." Puis elle le pria de ſortir, du ton dont elle le lui auroit ordonné.

Le Prince réfléchiſſant ſur ces paroles, les ſeules qu'il eût encore obtenues d'elle, y trouva plus d'ambition que d'amour.

Mais bientôt il crut que la vertu n'avoit pas d'autre langage ; il crut que l'amour avoit élevé l'ame de sa maîtresse ; & peut-être que le plus noble effort de cette passion, étoit de se garantir des foiblesses, au hasard d'être méconnue ou méprisée. Être uni à Mlle. de Choin, étoit pour lui le souverain bonheur : il se flattoit sans doute, que cette union étoit pour elle, par les mêmes sentiments, l'objet des mêmes vœux ; & tout grand qu'il étoit par sa naissance, il la voyoit encore plus grande par sa fermeté. Plus il pensoit à cette réponse, moins il étoit surpris qu'elle aspirât à ce qu'il eût déja fait s'il eût été libre, ce qu'il alloit lui proposer, quoiqu'il ne le fût pas. Mais comment obtenir le consentement du Roi, si nettement exigé ? Le demander, c'étoit une imprudence ; ne le pas demander, c'étoit un crime.

Il dit à Mlle. de Choin, qu'il lui avoit été accordé. Tout fut applani. Elle le crut, on feignit de le croire. On la blâma depuis de ne s'en être pas assurée. Mais la crainte si naturelle de tout gâter par trop de lenteur, la nécessité de rompre avec M. le Dauphin, si le fait étoit approfondi, le plaisir qu'on a dans de pareilles occasions à être trompée, ce penchant à se tromper soi-même, l'espérance

que ſi le Roi n'étoit pas inſtruit, il ſeroit aiſément fléchi après la concluſion, la certitude d'être protégée contre tous les événements par Monſeigneur, qui alloit aſſocier ſon ſort au ſien, tout concouroit à juſtifier ſa crédulité ou ſa diſſimulation.

Le mariage fut béni, ſelon les uns, à Meudon, ſelon les autres, à Livry. On aſſure qu'il fut approuvé par Madame de Maintenon & par l'Evêque de Meaux; ce qui n'eſt guere vraiſemblable : la premiere n'auroit pu ſe diſpenſer d'en inſtruire le Roi qui s'y ſeroit oppoſé, & l'autre n'ignoroit pas qu'un Dauphin de France n'eſt jamais émancipé. Me. d'Epinoy le fut, & offrit ſa maiſon à Mlle. de Choin, qui parut une héroïne, tant qu'elle ne fut pas unie à Monſeigneur, & une femme ordinaire depuis qu'elle le fut.

Cependant elle exigea de lui une conduite plus réguliere, de l'ordre dans ſa maiſon, moins de confiance en ſes domeſtiques, & le retranchement des ſuperfluités de ſa table ſervie avec trop d'abondance & de délicateſſe. Elle eſpéra que la vertu feroit pardonner l'amour. Jamais homme ne fut ſi promptement converti. Mr. le Dauphin devint bienfaiſant, frugal, & dévot juſqu'au ſcrupule. Le

Roi béniſſoit le Ciel de ce changement inefpéré, l'attribuoit à Mlle. de Choin, & ne pouvoit croire la liaiſon de ſon fils avec elle, ni criminelle, ni légitime.

Après que les deux époux l'eurent diſpoſé à tolérer leur union, ils réſolurent de ſe délivrer des inquiétudes qui troubloient leurs plaiſirs, en lui diſant ce qu'ils pouvoient lui avouer ſans honte, & qu'ils ne pouvoient lui taire ſans danger. Cependant Monſeigneur n'oſa lui faire une confidence entiere. Par prudence ou par timidité, il aima mieux lui demander ſon conſentement à une affaire qui n'étoit pas encore faite, que le pardon de l'avoir faite ſans lui.

Dans un de ces entretiens, où ſon reſpect trop timide mettoit toujours une contrainte que les familiarités du Roi ne pouvoient en bannir, il lui ouvrit enfin ſon cœur, & lui dit, qu'il aimoit une perſonne qui pouvoit ſeule le rendre heureux, dont il connoiſſoit le caractere, dont il avoit approuvé la vertu; que ſa conſcience lui donnoit les mêmes conſeils que ſon amour; que ces conſeils s'accordoient avec ſon inclination pour une vie retirée & irréprochable; qu'il ne pouvoit les ſuivre qu'ils ne fuſſent approuvés par l'autorité paternelle. Voyant

qu'il étoit écouté ſans ſurpriſe & ſans chagrin, il ajouta; qu'il s'élevoit ſans effort au-deſſus du préjugé qui condamnoit les Princes à n'aimer que des Princeſſes; qu'une Dauphine n'avoit pas fait ſon bonheur; que ſes maîtreſſes l'avoient avili & égaré; qu'il trouvoit tout en Mlle. de Choin, hormis la naiſſance; & enfin, qu'il s'abandonnoit avec confiance aux volontés d'un pere, qui connoiſſoit les délicateſſes, les préventions, les générosités de l'amour, & les beſoins qu'ont les Grands d'une compagne qui partage par reconnoiſſance leurs peines & leurs plaiſirs.

Le Roi entrant dans ſon cabinet, lui dit: » Mon fils! penſez-y bien, & » ne m'en parlez plus." Paroles pleines d'indulgence & de ſageſſe, qui ne l'empêchoient pas de caſſer ce mariage, ſi le bien de l'Etat ou l'honneur de la Famille Royale le condamnoit, (1) & qui, ſans commettre ſon autorité, permettoient à Monſeigneur de conclure, en lui ôtant toute eſpérance de le rendre jamais public.

---

(1) Une aſſemblée du Clergé avoit décidé en 1635, que les mariages des Princes du Sang, faits ſans le conſentement du Roi, étoient nuls.

Je rapporte avec plaisir ces anecdotes ; on aime à voir les maîtres du monde sentir, penser, agir en hommes ; ces exemples semblent inviter les Rois à être enfin Philosophes. Un peuple voisin a vu la fille de son Roi épouser secretement un Gentilhomme, sans croire que l'une fût ravalée, ni l'autre honoré par cette alliance : ces mariages n'étonnent plus que nous.

Mr. le Dauphin cueilloit les premiers fruits d'un amour constant ; & le public lui donnoit tous les jours de nouvelles maîtresses : on nommoit Me. de Caylus, on la croyoit exilée pour certains rendez-vous découverts : on assuroit que Me. de Maintenon, peu contente de régner sur le pere par elle-même, vouloit régner par sa niece sur le fils. D'autres le marioient. On disoit que la Reine d'Espagne n'attendoit que la mort de son époux, qu'elle étoit devenue toute Françoise, & que pour prix du trône que ses intrigues assuroient à Monseigneur, Monseigneur lui avoit promis sa main. La Comtesse de Berlips étoit gagnée ; le Marquis d'Harcourt avoit eu la premiere idée de ce projet : de-là le refus fait à l'Empereur de donner provisionnellement à l'Archiduc le Gouvernement du Milanez ; & mille autres circonstances, décisives

pour ceux qui admettent un fait, dès qu'il explique d'autres faits qui souvent lui sont étrangers.

Ce mariage, secret pour le public, ne le fut pas pour les Courtisans. Mr. le Dauphin passoit ses journées chez Me. d'Epinoy; & Mlle de Choin, les mois entiers à Meudon, où tout lui obéissoit. A cette nouvelle, Madame la Duchesse de Bourgogne dit: » On s'allie plaisam» ment dans cette maison-là!" Elle ignoroit sans doute l'histoire de la sienne. Etant revenue d'une grande maladie: » Si » j'étois morte, dit-elle au Duc de Bour» gogne, auriez-vous fait le troisieme to» me de votre famille?" (1)

(1) Mr. de V. (Tom. VI. p. 220.) reprend l'Auteur de ces Mémoires, sur ce qu'il dit dans ce chapitre, que Monseigneur fut amoureux d'une de ses propres sœurs, & qu'il épousa ensuite Mlle. de Choin. » Ces contes populaires, dit Mr. de V., » sont reconnus pour faux chez tous les honnê» tes gens. Il faudroit être, non-seulement con» temporain, mais être muni de preuves, pour » avancer de telles anecdotes. Il n'y a jamais eu » le moindre indice que Monseigneur eût épousé » Mlle. de Choin...... Sur quel fondement cet » Ecrivain ose-t-il avancer que Madame la Du» chesse de Bourgogne dit au Prince son époux: » *Si j'étois morte, auriez-vous fait le troisieme Tome* » *de votre famille?* » Il fait parler Louis XIV, tous » les Princes, tous les Ministres, comme s'il » les avoit écouté, &c."

Me. de Maintenon ne désapprouva point ce mariage ; il justifioit le sien ; il affermissoit son état. Qu'après la mort du Roi, Monseigneur se livrât aux bons ou aux mauvais conseils, il ne pouvoit lui faire un crime d'avoir porté son pere à un engagement qu'il avoit lui-même imité : sa modération seroit un reproche, si Mlle. de Choin s'élevoit plus haut, & un modele, si elle restoit dans l'obscurité. Rien n'éloignoit plus du Trône Me. de Maintenon : si elle y eût aspiré, auroit-elle protégé ce mariage ?

Elle avoit la plus sincere estime pour Mlle. de Choin. Mais soit qu'elle fût sûre de Monseigneur, soit qu'elle crût de sa dignité de s'attacher au Roi seul, sans rien espérer ni craindre d'autrui, elle n'eut avec elle que des liaisons mystérieuses, ne la vit jamais en public, ne lui rendit aucun de ces devoirs qui auroient mis toute la Cour à ses pieds, & épargna du moins cette espece d'affront aux Princes du Sang. Procédé opposé, ce semble, à son caractere, mais nécessaire dans les commencements où le mariage étoit encore incertain, ou devoit le paroître. Le bruit qui se répandit que Mlle. de Choin étoit grosse, inquiéta fort le Roi, qui ne vouloit ni affliger son fils, ni donner

d'autres freres au Duc de Bourgogne. Quelques-uns le crurent faux ; d'autres assurerent qu'elle étoit accouchée secretement. Me. de Maintenon l'ayant éloignée d'elle, tant qu'on en attendit des enfants, ne crut pas devoir l'en approcher dès qu'on ne craignit plus.

Elle savoit par Me. d'Epinoy tout ce qui se passoit à Meudon : & tout ce qui s'y passoit, lui donnoit une haute idée de Mlle. de Choin. Dans la suite, le Roi y alla toutes les années, & Me. de Maintenon y eut un appartement ; Mlle. de Choin ne paroissoit pas, mais préparoit toutes les fêtes & tous les plaisirs. Elle étoit insensible aux honneurs ; elle ne desiroit pas d'avoir un rang ; sa propre estime lui suffisoit.

Lorsque Mlle. d'Osmond se maria, Me. de Maintenon, entre autres instructions qu'elle lui donna, lui dit : » Après la » mort du Roi, vous verrez peut-être » Mlle de Choin toute-puissante ; mais » qu'elle le soit, ou qu'elle dédaigne de » l'être, ayez toujours de la considéra- » tion pour elle. " Me. de Glapion de St. Cyr, qui la croyoit maîtresse de Monseigneur, ayant demandé à Me. de Maintenon pourquoi on ne chassoit pas cette fille de la Cour : » Cette fille ! répondit-

» elle ; nous sommes trop heureux de l'a-
» voir : elle se conduit bien ; elle nous
» est très-utile : en mille occasions, elle
» fait faire à Monseigneur le personnage
» qui convient."

Depuis, l'union du pere & du fils fut tous les jours plus intime. Le Roi lui donna sans cesse de nouvelles marques d'estime & d'amitié ; il voulut que les ordonnances de M. le Dauphin fussent acquittées au Trésor Royal, comme les siennes propres ; c'étoit l'associer au plus beau droit de la puissance suprême. Après qu'il eut annoncé ce bienfait, il dit à Me. de Maintenon : » Vous m'avouerez, Mada-
» me, que je sais faire d'assez beaux pré-
» sents. Et vous, Sire, répondit-elle,
» vous avouerez que Monseigneur n'en
» sait pas abuser." Ce présage s'accomplit ; l'humeur prodigue de Monseigneur fut réprimée par Mlle. de Choin, qui parvint à la gloire d'une femme accomplie, s'il est vrai qu'elle consiste à être oubliée & presque inconnue.

CHAPITRE VI.

Chagrins domeſtiques.

Me. de Maintenon eût voulu l'être; ſon état s'y oppoſoit: & de ce combat entre l'indépendance de ſon caractere & la contrainte de ſa place, naquirent tous ſes malheurs. En vain elle tâchoit d'unir la fortune & le bonheur; le lien lui échappoit ſans ceſſe. Charmer les ennuis d'un Roi dont tous les goûts étoient émouſſés, voilà la ſource de tous ſes ennuis.

Louis XIV, parmi nous le premier des humains, avoit de grandes parties, le diſcernement des hommes, la probité, l'application, & cette expérience qui l'avoit rendu la meilleure tête de ſon Conſeil. Mais il avoit trop peu d'activité dans l'eſprit, pour ſe ſuffire à lui-même. Son ame étoit vuide, comme l'eſt celle de tous les Princes mal inſtruits; il ne pouvoit être ſeul un moment. Il ne cherchoit plus le plaiſir; il n'en trouvoit que dans la fuite de la peine: un méſaiſe continuel l'obligeoit à changer ſans ceſſe de place & d'occupation. Comme il avoit l'ima-

gination froide, & que la lecture n'avoit pas augmenté ses lumieres, sa conversation étoit aride : il ne parloit que de ce qu'il avoit vu de ses yeux ; & les yeux d'un Monarque, occupé par ambition, obsédé par besoin, inaccessible par étiquette, voyent peu de chose. Au retour de la chasse, rendu à lui-même, il n'y retrouvoit que sécheresse, & n'offroit dans le particulier qu'un cœur épuisé, une humeur presque inégale, un esprit ou assoupi, ou rempli d'affaires, encore desireux, mais incapable d'amusement, appellant la joie qui n'entend jamais ceux qui l'invoquent.

Voilà le Prince qu'il falloit réveiller, entretenir, amuser; un Prince qui avoit, ou toute l'Europe dans sa tête, ou rien; facile à changer d'impression & de goût; qui avoit aimé Madame, & dédaigné La Valliere, aimé La Valliere, & méprisé Montespan, aimé Montespan, & haï Maintenon, qu'il faisoit régner.

Tous ses égards, toutes ses complaisances ne la dédommageoient point de cette servitude éternelle, des contradictions qu'elle avoit à essuyer, des reproches que des brusqueries lui faisoient croire qu'on supprimoit, des perfidies dont elle étoit témoin, de ces hommages autrefois si chers à sa vanité, mais détestés depuis

que, toute à Dieu, elle avoit appris ce qu'étoient les hommes.

Le Roi, la voyant un jour abattue, lui dit : » Eh! quoi? Madame, vous êtes » triſte! " Depuis, il ne la ſurprit plus dans ſes chagrins. Elle lui portoit toujours un viſage gai & content : » Je n'aſpire, » diſoit-elle, qu'à faire goûter Dieu au » Roi : s'il ne me voyoit point un front » ſerein, il n'aime point la triſteſſe, il » haïroit la dévotion. " Dès que le Roi ſortoit de ſon appartement, elle ſe jettoit ſur ſon lit, & donnoit un libre cours à ſes ſoupirs & à ſes larmes.

Je l'ai vue quelquefois, dit Mlle. d'Aumale, *laſſe, chagrine, inquiete, malade, prendre l'air le plus riant & le ton le plus ſatisfait, divertir le Roi par mille inventions, l'entretenir ſeule quatre heures de ſuite ſans répétition, ſans bâillements, ſans médiſance. Quand il ſortoit de ſa chambre à dix heures du ſoir, & qu'on fermoit ſon rideau, elle me diſoit en ſoupirant, je n'ai que le temps de vous dire que je n'en puis plus. Après avoir eu le refus d'une bagatelle qu'elle demandoit pour un de ſes parents, elle me dit : » Si je voulois me donner la peine de paroître un peu fâchée, » j'obtiendrois tout ce que je voudrois ; » mais mon perſonnage eſt de ſouffrir en*

» paix : le Roi eſt extrêmement doux ; il » me dit tous les jours, que je n'ai qu'à » demander : mais nos Princes ne ſavent » pas s'aviſer de faire plaiſir. " Je l'ai vue pluſieurs fois prête à quitter la Cour à force de ſoucis. *» Ah ! ſi je pouvois quitter ce pays-» ci ! mais je n'en ſuis plus la maîtreſſe : » pourquoi, mon Dieu, pourquoi m'y avez-» vous attachée ? "* Et cela, fondant en larmes, enfermée ſeule avec moi, & jettant les hauts cris. *» Que les hommes ſont ty-» ranniques ! me diſoit-elle quelquefois : » ils ne ſont pas capables d'amitié : il n'en » eſt pas de meilleur que le Roi ; mais il » faut ſouffrir de tous : & Dieu le per-» met pour me détacher du monde : que ſe-» roit-ce de me voir adorée, ou plutôt la » place que j'occupe, ſi je n'avois quel-» que amertume ? il faut être où je ſuis, » pour ſavoir combien il eſt dur de vivre ! "*

Il faudroit avoir vécu avec elle, pour ſavoir préciſément d'où naiſſoient ces peines. Ce n'étoient pas de chimeres : elle n'avoit pas une ame à s'en nourrir, quoiqu'elle fût aſſez ſujette aux vapeurs. Ce n'étoient pas des beſoins : elle étoit ſi déſintéreſſée, que le Roi n'avoit pas beaucoup de deſirs à prévenir. Ce n'étoient pas de contradictions ; les Miniſtres tâchoient de ne penſer que d'après elle, & le Roi donnoit l'exemple du

respect. » C'est une sainte, disoit-il, elle a » toutes les perfections, & peu d'hommes » ont autant d'esprit. " Mlle. d'Aumale se tait là-dessus : cependant personne n'est plus instruite qu'elle : elle étoit de tous les voyages, de tous les plaisirs, de tous les chagrins, dévote, active, insensible à tous les honneurs que sa place lui attiroit.

Vraisemblablement Me. de Maintenon, qui tendoit à une parfaite pureté de mœurs, haïssoit ces soirées, où son devoir la forçoit à des actions que son goût rejettoit, actions indifférentes en elles-mêmes, mais que la piété abhorre comme des attentats à la pudeur, ou qu'elle ne tolere que comme des soulagements à la foiblesse humaine, quoiqu'elles soient plus saintes que le plus sévere célibat, dès qu'elles sont légitimes. Le Roi entroit chez elle à neuf heures ; tous les domestiques sortoient : elle étoit déja couchée : le Roi, marchant sur la pointe des pieds, alloit fermer tout doucement le verrou de la porte ; & à dix heures, alloit le tirer avec le même mystere. Sa fistule mal guérie donnoit sans cesse de l'exercice à la charité & à la patience de Me. de Maintenon. L'assentiment aux plaisirs ou à ce qui en étoit l'image, devoit plus coûter que les mortifications des sens, à une femme qui,

au-lieu d'une parure, portoit de ces instruments de pénitence armés de pointes de fer, ou travaillés de crin, inventés dans toutes les Religions par des Moines féroces, approuvés par une piété fervente, & condamnés peut-être par une piété éclairée.

Plus le Roi vieillissoit, plus la charge de Me. de Maintenon devenoit pénible. Il ne voyoit plus que ses Ministres par habitude, ses jardins par goût, & Me. de Maitenon par estime. Ses assiduités chez elle lui montroient incessamment le prix de cette liberté, qu'elle n'avoit pas connue quand elle en avoit pu jouir, & qu'elle regrettoit depuis qu'elle ne l'avoit plus. Elle aimoit la société, & elle vivoit dans l'esclavage. Elle haïssoit la pompe; elle en étoit environnée. Elle étoit si franche, que Mr. le Duc de Bourgogne disoit : *Elle est vraie, & c'est tout dire ;* & elle étoit sans cesse forcée à la dissimumulation. Elle avoit beau prendre en patience sa grandeur : quand le malheur est dans le sang, on ne compose point avec lui. » Je n'y puis plus tenir, dit-elle un » jour au Comte d'Aubigné : je voudrois „ être morte. Vous avez donc parole, „ répondit d'Aubigné, d'épouser Dieu „ le Pere ? "

Le caractere du Roi, qui n'étoit pas exempt d'humeur, étoit une autre source de chagrins. Il vouloit beaucoup, quoiqu'il n'exigeât rien. Il étoit comme tous les hommes, durs pour leurs femmes, incapables de cette tendresse délicate que les femmes connoissent si bien, traitant en esclaves celles, qui, dans la premiere institution du mariage, ne devoient être que leurs compagnes. Un mari rend une femme rarement heureuse; un mari Roi, presque jamais: „ Il n'est, disoit-elle, „ de douces chaînes que celles qu'on por„ te pour Dieu!" En public il cachoit son humeur; & dans le particulier, il se dédommageoit de la contrainte. Me. de Maintenon, maîtresse de son esprit comme de son visage, dissipoit ces nuages par des concerts, & par les charmes du ton de l'hôtel de Richelieu. Mais fatiguée d'un rôle si uniforme & si gênant, d'une extrême gayeté, elle tomboit dans une tristesse amere. Quel supplice, disoit-elle, à Me. de Bolinbroke „ d'amuser un hom„ me qui n'est plus amusable!"

Elle se prenoit à tous les objets qui pouvoient suspendre ses ennuis. Elle instruisoit à ses heures perdues un petit Negre, que le Marquis de Villette lui avoit donné. Elle se plaisoit à étudier dans

cet enfant naïf, la nature altérée en nous qui naiſſons avec des préjugés. Un jour qu'elle l'exhortoit à divertir la Reine d'Angleterre : „ Je ne puis, répondit-il ; toutes „ ces Reines-là m'ennuyent. " Il dit au Roi, qui répondit à une de ſes queſtions par quelques mots qui ne ſignifioient rien : „ Et toi auſſi, tu paſſeras pour ſot, „ ſi tu dis une ſottiſe. " Trouvant un jour Me. de Maintenon fort triſte, il s'élança ſur ſes genoux, & lui dit à l'oreille : „ Tu „ ne ſais donc pas combien il eſt facile d'a„ muſer un Roi ? " Elle fut ſi frappée de ce mot, qu'elle ſe leva bruſquement, & le répéta à Mr. Jolly de Fleury qui étoit préſent, & qu'elle connoiſſoit à peine.

Quelques-uns prétendent, qu'épuiſée de laſſitude de divertir ſeule le Roi, elle fit offrir à Mlle. de Lenclos un logement à Verſailles. Conte ridicule : c'eſt bien une Epicurienne, qu'une dévote choiſit pour l'aſſocier à ſes ennuis! Ils ajoutent que Ninon répondit, qu'il étoit trop tard pour apprendre l'art de diſſimuler & de ſe contraindre qu'elle n'avoit jamais connu ; & que tout ce qu'on put obtenir d'elle, ce fut de ſe trouver un jour à la tribune de la Chapelle, au paſſage du Roi, curieux de voir une fois au moins cette merveille

veille de son regne. C'est là-dessus qu'on a fait ce dialogue entre Me. de Maintenon & Mlle. de l'Enclos : il est de Voltaire, & il n'en est pas moins plat : la premiere y propose à l'autre, *de troquer, du moins en apparence, sa philosophie contre de la pruderie, &c.* Tout est de ce ton-là. Du reste, il est vrai que les dévots tenterent de convertir Ninon, qui dit à Mr. de Fontenelle : » Vous savez „ quel parti j'ai tiré de ma personne : „ eh bien ! je pourrois vendre encore „ mieux mon ame : les Jésuites & les „ Jansénistes se la disputent. "

De fréquentes brusqueries affligeoient Me. de Maintenon. Quelquefois au milieu d'un conseil demandé, le Roi l'interrompoit durement : *Madame, de quoi vous mêlez-vous ?* Aujourd'hui les Ministres blâmoient ce que les Evêques avoient approuvé. Demain Louis imputoit le mauvais succès d'une affaire, à l'avis qui l'avoit fait entreprendre. Son esprit & son application ne suffisoient pas, malgré toute leur étendue, à l'inspection immédiate qu'il s'étoit réservée sur toutes les parties de l'administration : il appréhendoit toujours qu'on ne lui cachât quelque dépêche importante. La confiance le portoit sans cesse vers Me. de Maintenon :

le ſoin de ſa gloire l'en éloignoit ſouvent. La différence de leur piété en mettoit auſſi dans leurs ſentiments : l'un & l'autre étoient dévots ; mais Me. de Maintenon l'avoit toujours été, & Louis ne l'étoit que depuis deux jours. La premiere faiſoit conſiſter la dévotion dans l'amour du bien ; le ſecond, dans la fuite du mal. Tous les deux avoient des ſcrupules ſur les plaiſirs les plus innocents, la femme par ſévérité, le mari par ignorance : de ſorte que ſans pouvoir ſe laſſer l'un de l'autre, il falloit abſolument qu'ils s'ennuyaſſent.

Des refus trop arbitraires mortifioient vivement ce cœur trop ſenſible & trop peu ménagé. Le Roi n'aimoit pas ſes parents, & montroit ſon averſion d'une maniere offenſante. Me. de Maintenon lui demandant pour un d'eux une bagatelle : » Non, répondit le Roi avec une une eſ» pece d'aigreur, c'eſt pour Jannette, " aujourd'hui Me. d'Hauſſy, de la famille de Penchre en Bretagne, que Me. de Maintenon tira de la miſere au ſortir du berceau. Ces démêlés n'alloient jamais au point d'avoir beſoin d'éclairciſſement pour être terminés. Ordinairement ils ſe préféroient l'un à l'autre ; mais les caracteres les mieux aſſortis ne ſont guere exempts

de ces légeres brouilleries. Me. de Maintenon étoit ſenſible, mais s'oublioit toujours elle-même ; Louis ombrageux, mais ſans reſſentiment : en cela, bien différent de ſon pere, dans les caſſettes duquel on avoit trouvé de longs procès-verbaux de tous les différends qu'il avoit eu avec ſes chaſtes maîtreſſes.

La malignité publique ne ſe taiſoit point, quoique mépriſée. Tantôt on la repréſentoit entre un cul-de-jatte & un Roi, ſouriant à l'un, donnant des nazardes à l'autre. Tantôt on peignoit Louis regardant à travers les lunettes de Me. de Maintenon, & conduit par un fil que tenoit Pontchartrain. Guillaume III diſoit : » Le Roi de France ne reſſemble » en rien au reſte des Rois ; il a des Mi» niſtres de dix-huit ans, & des maîtreſſes de quatre-vingt. " Un ſonnet (1), trop beau pour ne pas aller à la poſtérité, trop méchant pour ne pas faire une profonde bleſſure, lui fut envoyé par la poſte, & le lendemain répandu dans Paris. Il fut attribué au Comte d'Hamilton, le plus frivole quoique le plus cauſtique des hommes, & celui qui, dans le dernier

(1) Voyez T. VI, Pieces juſtificatives.

ſiecle, a fait le plus haïr l'eſprit, à force d'en abuſer. Le Comte de Grammont ſon beau-frere eſſaya de le juſtifier : » Vous » ſavez, lui dit Me. de Maintenon, que » dès ma jeuneſſe, je n'ai aſpiré qu'à mou- » rir dans l'obſcurité. Bon ! reprit le Com- » te, des gens d'eſprit comme vous & » moi ne meurent jamais. " Elle ne fit d'autre uſage de cette ſatyre, que de la mettre à côté des panégyriques qu'on lui adreſſoit tous les jours. Cependant elle trembloit que de pareilles pieces ne parvinſſent au Roi, qui pouvoit y prendre des impreſſions fâcheuſes, quoique la calomnie qui l'avoit inſulté cent fois lui eût appris à rendre aux autres la juſtice qu'il attendoit d'eux.

Après ce tableau, qui peut conſidérer la plus haute faveur ſans pâlir ? Qu'on ne croye pourtant pas que la vie de Me. de Maintenon n'ait été qu'un tiſſu de peines. J'ai raſſemblé dans quelques pages des traits épars dans une eſpace de trente ans. Quoique ſans ceſſe tourmentée par la délicateſſe de ſon eſprit, & par la ſenſibilité de ſon cœur, elle eût des joies, des ſuccès, des plaiſirs : elle eut quelque beaux jours, & beaucoup qui parurent l'être à force de courage, ou qui le devinrent à force de vertu.

CHAPITRE VII.

M. de Chamillard.

(1) LEs changements arrivés dans le Miniſtere lui ravirent ce qui lui reſtoit de liberté & de bonheur, en l'engageant dans les affaires dont le Roi ne pouvoit ſeul porter le faix. Le Conſeil du Roi ne fut formé que de ſes créatures. Pontchartrain, qui lui devoit ſa place, lui dut celle de Chancelier vacante par la mort de Boucherat. Elle fit donner à ſon fils le département de la Marine, & les Finances à Chamillard. Le Miniſtere de l'Empereur Léopold étoit le ſeul qui fût plus mal compoſé. Guillaume, qui connoiſſoit & l'épuiſement de la France & la médiocrité des ſujets qui la gouvernoient, diſoit, que déſormais nous ne ſaurions faire ni la paix ni la guerre, & que notre cabinet ne vaudroit pas mieux que notre armée.

Chamillard, Conſeiller au Parlement, puis Maître des Requêtes, enſuite Con-

(1) 25 Septembre 1699.

ſeiller d'Etat, & enfin chargé des affaires de St. Cyr, proteſta qu'il ne ſavoit ni gouverner les hommes, ni adminiſtrer les finances. *Je vous l'apprendrai*, lui dit le Roi. Ce Prince aimoit à être ſervi par des gens qui ne duſſent ſon élévation qu'à ſa volonté : & celui-ci alloit lui devoir ſes lumieres. Dans les Etats ſoumis à des loix, où les murmures d'un peuple libre avertiſſent les hommes en place de leurs fautes, le Miniſtre peut être impunément un ſot : le mal eſt auſſi vîte réparé que fait. Mais dans un pays où un Secretaire d'Etat eſt un petit Roi dans ſon département, où ſes Commis ſont des tiers, des quarts de Roi dans leur bureau, où l'on ſe fait un point d'honneur de mépriſer les cris des mécontents, tout eſt perdu, ſi le Miniſtre ne vaut lui ſeul tous les Sages du Royaume. Chamillard n'étoit connu de Me. de Maintenon, que par ſon habileté à concilier les différends de quelques particuliers, & du Roi, que par ſon adreſſe au billard. Mr. d'Armagnac l'avoit préſenté à Louis qui aimoit beaucoup ce jeu, & qui en étoit dégoûté, parce qu'il ne trouvoit perſonne de ſa force.

Chamillard, pénétré de ſon incapacité, pria Me. de Maintenon d'être ſon gui-

de dans un pays qu'il connoissoit si mal. Voici les principaux traits de l'instruction qu'elle lui donna, après s'en être long-temps défendue.

» Vous avez, Monsieur, une place où
» vous pouvez faire de grands biens. S'il
» est vrai que j'y aye contribué en quel-
» que chose, l'unique reconnoissance que
» je vous demande, c'est de vous servir
» de votre autorité pour soulager le peu-
» ple. Je sais que vous y êtes porté d'in-
» clication, & je sais aussi que vous ne
» pouvez mieux faire votre cour au Roi.
» On ne pense plus comme on a pensé;
» & si vous proposiez une nouvelle dé-
» pense, glorieuse, ou même utile, on
» craindroit fort que le lendemain vous
» ne proposassiez un impôt.

» Les gens qui manient les finances, ne
» se font point un scrupule de mettre tous
» les jours des fardeaux sur les épaules
» du pauvre peuple. Mais ces fardeaux,
» ils ne les portent pas eux-mêmes, non
» plus que leurs parents & leurs amis :
» & le peuple sait bien le remarquer &
» le dire. Cela fait haïr l'autorité : nous
» l'avons vu dans le temps du Cardinal
» Mazarin : il y avoit d'autres causes de
» révolte; mais les impôts allumerent le
» feu. Au contraire, la modération affec-

» tionne les ſujets au bien de l'Etat : vous » avez vu la joie de Paris & des Provin» ces lorſqu'on ôta la capitation, qui » avoit été portée ſans murmure, parce » qu'elle n'avoit pas été miſe ſans ſujet.

» On dit toujours dans votre place : » Les malheurs des temps, l'engagement » des revenus du Roi demandent qu'on » établiſſe de nouveaux impôts pour four» nir aux beſoins journalliers & au paye» ment des dettes. Depuis que je ſuis au » monde, (& il y a long-temps que j'y » ſuis) je n'entends parler que de ces mal» heurs des temps. Et je crois que c'eſt » à force de ſe les faire plus grands qu'ils » n'étoient en effet, qu'on les a faits auſſi » grands qu'ils ſont aujourd'hui : au-lieu » d'avoir recours à une économie rai» ſonnable, on a fait des édits burſaux : » plus on a eu d'argent, plus on en a » dépenſé : & quand il a été queſtion » de faire quelque jardin ou quelque pla» ce, on n'a point parlé du malheur des » temps. Il n'eſt que trop vrai que nous » ſommes dans un temps fâcheux, & que » le Royaume eſt actuellement accablé de » dettes. Juſqu'ici on n'a pas ſongé à les » acquitter. Si la continuation de la paix » permet d'y travailler ſérieuſement, je » crois qu'il faut le faire peu-à-peu. C'eſt

» l'Etat qui doit à l'Etat. C'eſt le Roi, » c'eſt-à-dire la partie qui n'a rien, qui » doit à la partie la plus aiſée. C'eſt ſur le » peuple principalement, c'eſt-à-dire, ſur » la partie qui n'a que le néceſſaire tout » juſte, qu'il faudra lever l'argent néceſ- » ſaire pour acquitter le Roi. Vous voyez, » Monſieur, qu'il faut procéder inſenſi- » blement à un ſi grand ouvrage, & qu'il » n'eſt pas poſſible de trouver un moyen » prompt de payer les aiſés ſans obérer le » Roi, & ſans appauvrir le peuple. C'eſt » une vieille maladie; il faut des remedes » doux & lents : le Roi eſt le pere de la » France; & le Contrôleur-Général en » eſt le Médecin.

» L'économie produira plus d'argent » que de nouvelles impoſitions. On y eſt » diſpoſé : on reconnoît qu'il y auroit de » grands retranchements à faire; qu'un » Roi de France ne ſeroit pas moins grand » avec un moins grand nombre d'Offi- » ciers; que les penſions ſe ſont multi- » pliées à l'excès; qu'il vaut mieux don- » ner peu pour exiger moins. Quand vous » ferez de ces propoſitions-là, ſur-tout » dans les premiers cas preſſants, vous » ne ſerez point mal reçu. On a honte » aujourd'hui de l'ancienne magnificence. » Vos prédéceſſeurs n'ont oſé conſeiller

» ces retranchements de choſes, néceſ-
» ſaires, diſoient-ils, à la dignité du Trô-
» ne, parce qu'ils ont craint les murmu-
» res des gens de la Cour, & mépriſé
» les plaintes des Provinces, trop éloi-
» gnées pour être entendues. Le Roi en
» eſt perſuadé; & dès qu'on lui dit que
» perſonne ne ſe plaint, c'eſt alors qu'il
» croit qu'on a plus à ſe plaindre.

» Ces retranchements doivent être ten-
» tés à propos; on s'y prêtera de grand
» cœur, quand on verra que les impôts
» ſont gardés pour la derniere reſſource.
» Il eſt vrai que le Roi n'eſt point porté
» à chagriner ceux qui ont l'honneur d'ê-
» tre ſes domeſtiques; mais il n'héſitera
» jamais entr'eux & ſon peuple.

» Vous le connoiſſez aſſez pour ſavoir
» qu'il n'aime pas d'être contredit. Mais
» il ſouffrira cent contradictions plutôt
» qu'une injuſtice. Si l'on ne va pas droit
» avec lui, il s'en apperçoit, & ſe tait. Il
» ne montre pas ſon reſſentiment, parce
» qu'il eſt maître de lui-même; mais
» moins il en montre, & plus il en a.
» Dès que M. de Louvois l'eut trompé
» une fois, il fut perdu ſans retour. Il
» veut être obéi, mais il veut pourtant
» qu'on lui diſe la vérité.

» Son extrême droiture le rend fort ſé-

» vere contre la cupidité. Bien-loin de per-
» mettre que ſes Miniſtres s'enrichiſſent
» par de mauvais moyens, il ne peut
» ſouffrir qu'ils s'enrichiſſent par des
» voies légitimes. Il veut qu'on ne ſonge
» qu'à le ſervir ; & à la longue, on n'y
» perd rien. J'ai lu qu'un Miniſtre Eſpa-
» gnol mourut ſans avoir de quoi ſe faire
» enterrer. On ne demande pas en France
» une ſi grande vertu ; cependant il ſem-
» ble qu'un homme en place devroit être
» regardé & ſe regarder lui-même com-
» me dévoué au bien public. Vous avez
» de grands revenus & de beaux droits ;
» il me paroît que vous plairiez fort au
» Roi en n'uſant pas des derniers. Dans
» des temps tels que ceux-ci, il eſt diffi-
» cile de toucher à l'argent, ſans que les
» mains en ſoient ſalies ; & dans votre
» emploi, le déſintéreſſement eſt d'autant
» plus beau, qu'il eſt plus rare, & plus
» difficile à cauſe des tentations. Si vous
» ſavez être pauvre, vous ſerez adoré
» des pauvres, reſpeƈté des riches, eſti-
» mé des Grands. Vous ſavez de quoi M.
» P. a été accuſé. Vous avez, Monſieur,
» une très-bonne réputation ; je vous con-
» jure de la ſoutenir. En vain vous ſerez
» honnête homme, ſi vos parents, ſi vos
» amis, ſi vos gens ne le ſont pas. Les

M vj

» détours de la vénalité ne ſont pas long-
» temps cachés au public ; il y a trop de
» perſonnes qui ont intérêt à les décou-
» vrir. Le blâme tombe toujours ſur celui
» qui devoit les empêcher & les punir ;
» s'il les punit tard, on le ſoupçonne de
» ſacrifier, malgré lui, ſes créatures à ſon
» honneur, & ſouvent avec raiſon. Car
» depuis vingt-cinq ans que je vois de
» près ce pays-ci, j'ai obſervé que les
» hommes en place étoient toujours ce
» que le public, tout méchant qu'il eſt,
» diſoit qu'ils étoient.

» Il y a une maniere de corruption,
» moins odieuſe que l'autre, mais auſſi
» ſuſpecte au Roi. Elle eſt dans la facilité
» avec laquelle le Miniſtre cede aux re-
» commandations : les recommandeurs
» vendent leurs ſervices aux recomman-
» dés : c'eſt par-là que commencent les
» abus ; & des marchés, conclus d'abord
» ſecretement, ſe font enſuite avec une
» indiſcrétion ſcandaleuſe. Le Roi appelle
» cela, traiter du ſang de ſon peuple ; &
» vous acquerrez ſa confiance, ſi vous
» remédiez à un ſi grand mal : il ne faut
» que de l'intégrité & de la fermeté
» dans les commencements. Les femmes
» ſont celles qui protegent avec le plus
» d'audace. Il ſeroit bon de fermer l'o-

» reille à toutes ces protections. Je ne » vous demande aucune exception pour » les miennes. Une fois pour toutes, re-» fusez-moi, quand ce que vous m'accor-» deriez n'iroit pas au plus grand bien » de la chose. J'ai fait donner beaucoup » d'emplois, & peut-être trop. Je ne » vous en demanderai pas de nouveaux; » & quant aux anciens, je serai bien-aise » s'ils sont continués, & je ne le serai » pas moins s'ils ne le sont pas, parce » que j'en conclurai que vous les avez » mieux remplis qu'on ne l'avoit fait à » ma priere. Vous accoutumerez les Da-» mes & les Seigneurs à vos refus, en » n'hésitant pas à m'en faire de précis, » que je leur apprendrai à supporter.

» L'inégalité qui se trouve dans les ré-» partitions des Charges du Clergé, a tou-» jours fait de la peine au Roi. Il vous » verroit avec plaisir travailler à faire ces-» ser les plaintes des pauvres Ecclésiasti-» ques & les railleries des libertins, qui, » pour attaquer la Religion, font, com-» me on dit, *flèche de tout bois*. C'est un » abus, qu'on pourroit commencer à ré-» former sans violence à la prochaine » assemblée, en s'entendant avec quel-» ques-uns de nos bons Evêques. M. l'Ar-» chevêque de Paris ne vous seroit pas

» contraire, & il peut beaucoup ſur la
» plus ſaine partie de ſon Corps.

» Il me ſemble que vous ne devez ni
» être, ni paroître uni avec M. de Torcy
» ni avec M. de Barbezieux. Le Roi n'ai-
» me point les diviſions entre ceux qui le
» ſervent; mais ces étroites liaiſons lui
» ſont ſuſpectes. Vous les trouverez rare-
» ment ſur vos pas : ne leur cauſez aucun
» ombrage : je voudrois que vous vé-
» cuſſiez avec eux ſans confiance, ſans
» dépendance, ſans les rechercher ni les
» fuir.

» Les conſeils de M. le Duc de Beau-
» villiers ne peuvent vous être nuiſibles.
» Il a l'eſprit merveilleuſement droit; il
» aime véritablement l'Etat, & abhorre
» tous les conſeils violents. Le Roi, quoi-
» que les dernieres affaires l'ayent refroi-
» di, eſt encore plein d'eſtime pour lui.
» Mais il a des amis dangereux, je dis,
» M. de Beauvilliers.

» On ſe plaint depuis long-temps d'une
» eſpece de confédération que le Contrô-
» leur-Général & les gens d'affaires ſem-
» blent avoir faite pour ruiner de concert
» le Royaume. Il eſt vrai que le Con-
» trôleur-Général leur eſt trop ſouvent
» favorable, & qu'ils l'engagent dans de
» fauſſes démarches par les ſecours ex-

» traordinaires qu'ils lui fourniſſent dans
» l'occaſion. Il ne faut point s'aliéner les
» gens d'affaires, puiſque l'état préſent
» des choſes veut qu'on les regarde com-
» me d'une grande reſſource pour l'Etat.
» Mais leurs créances ne devroient pas,
» ce ſemble, être privilégiées : on n'eſt
» point ſûr de ces gens-là : c'eſt la ba-
» layure de la nation; leurs vertus mê-
» mes ſont intéreſſées; ils ne ſont heu-
» reux que par les calamités publiques ;
» ils vous vendront toujours chérement
» leur reconnoiſſance ; ce ſont des loups
» béants qui engloutiroient le Royaume,
» ſi on l'abandonnoit à leur avidité. A
» Paris, on ſe loue fort de leur magni-
» ficence qui fait vivre beaucoup d'arti-
» ſans; mais dans les Provinces, on ſe
» plaint avec juſtice de leurs vexations.
» Il eſt donc à propos d'avoir l'œil ſur
» eux, & d'admettre les mémoires qu'on
» préſente contre eux.

» Je vous dis, Monſieur, ſans ordre &
» ſans ſuite, tout ce qui me vient dans
» l'eſprit, que je crois pouvoir vous être
» utile & du goût du Roi. Je ne vous
» parle point de l'infâme trafic des or-
» donnances du Tréſor Royal. Je vous
» ai vu dans la diſpoſition d'y mettre or-
» dre. Il eſt honteux, pour ne pas dire pis,

» que les pauvres ſoient les ſeuls qui ne » ſoient pas payés, & c'eſt faire du Roi » un voleur des mêmes gens dont il eſt » le bienfaicteur.

„ Vous pourriez, je crois, vous aider „ utilement de M. Rouillé, & même de „ M. Deſmarets. Les Miniſtres, qui ont „ une averſion naturelle pour leur ſucceſ- „ ſeur, donnent rarement leur confiance „ à un homme qui feroit digne de les „ remplacer. Cette jalouſie eſt fort nui- „ ſible au ſervice. Je ſuis bien perſuadée „ que vous ne ſerez environné que de „ gens de mérite. Dans les commence- „ ments, il faudra tout voir, tout écou- „ ter. Ne craignez pas qu'on vous ſache „ mauvais gré d'emprunter des lumieres „ étrangeres. Remplir ſes devoirs dans „ toute leur étendue, voilà l'eſſentiel; „ que le bien ſe faſſe de notre propre „ mouvement, ou par l'impulſion d'au- „ trui, qu'importe, pourvu qu'il ſe „ faſſe?

„ J'ai ſouvent oui dire à M. Colbert: „ *Le François changeroit les rochers en or,* „ *ſi on le laiſſoit faire.* Vous avez donc, „ Monſieur, un grand tréſor dans l'induſ- „ trie de la nation; vous ne manquerez „ pas d'habiles gens qui vous indiqueront „ les moyens de le faire valoir; & la paix

„ que le Roi vient d'affermir, mettra le „ plan d'adminiſtration que vous choiſi- „ rez, à l'abri de ces contrariétés perpé- „ tuelles & ruineuſes auxquelles vos pré- „ déceſſeurs ont été forcés. En voilà plus „ qu'il ne convenoit à une femme d'en „ dire, & peut-être plus que vous ne „ m'en demandiez; mais vous avez vain- „ cu ma timidité, & je n'ai plus été maî- „ treſſe de mon zele.

„ Quant au Monſeigneur, je crois que „ vous devez ne l'exiger de perſonne, le „ refuſer des gens de condition, & le „ ſouffrir de la part des gens d'affaires."

Nul homme n'eut plus de beſoin que Chamillard de ces conſeils, que les politiques traiteront de trivialités, & qui ne le ſeront de long-temps pour un Miniſtre: nul homme n'en profita moins. Il augmenta les impôts; il multiplia les billets de monnoie; il les donna & ne les reçut pas en payement; de ſorte qu'en les établiſſant, il les décria: il arrêta cette circulation d'eſpeces & de denrées, la vie du corps politique; il recourut à des expédients, qui étonneroient dans le fils de famille le plus prodigue; il crut que la hauteur releveroit ſa dignité. Dans ſes audiences, expoſé à tous les yeux, il s'efforça de cacher ſon incapacité par ſa préſomp-

tion : il répondit à quelqu'un qui se plaignoit d'une injustice : „ Allez, le Roi ne „ rend point compte à ses sujets, & je le „ représente ". Il défendit aux Financiers de rien acheter, & il vendit tout lui-même. Ses filles concluoient ces honteux marchés ; & les Cours étrangeres, dont nous étions maîtres par la corruption, essayerent de l'exercer dans la nôtre : ces femmes, publiquement courtieres de l'Etat, ayant vendu au Nonce pour quatre mille francs la permission refusée par le Prince de faire sortir du Royaume quinze mille fusils, le Pape montra la lettre d'avis à l'Abbé de Polignac, Auditeur de Rote, qui n'eut rien à repliquer à ces paroles du Saint Pere : „ En vérité, votre Maî„ tre est bien mal servi ! "

Les premiers jours de son ministere ne furent point orageux ; mais à mesure que le Roi fit tomber sur lui les rayons de sa faveur, il acquit les vices de la domination. Il n'étoit ni dur ni cruel, il n'étoit que foible ; mais tout tyran l'est : & la France fut opprimée, perdue par le meilleur homme du monde (1).

---

(1) Voyez son éloge dans le Siecle de Louis XIV.

Barbezieux mourut (1) presque subitement. L'Archevêque de Reims son oncle reçut son dernier soupir, lui parla beaucoup de testament, & peu de sa conscience. Le voyant expiré, il entra dans son cabinet, remplit ses poches de bijoux, parcourut tous les papiers, en prit un, & rentrant dans la chambre où son neveu venoit de mourir : » Parbleu, dit- » il, voilà une plaisante chose écrite de » la main de Barbezieux : *J'aurai à ma trente-troisieme année une grande maladie, de laquelle je ne réchapperai pas.* Ce Ministre, héritier de la crédulité de son pere pour l'Astrologie, consultoit souvent le P. Alexis, Cordelier, qui, d'après la connoissance de ses débauches, avoit hasardé cette prédiction (2).

Sa place fut donnée à Chamillard, qui sachant par expérience que le choix du Prince ne donnoit point les talents, la refusa avec toute la modestie d'un homme qui en eût été digne. Le Roi lui dit : » Je serai votre second. " Ainsi cet homme qui ne savoit ni la guerre ni les finances, fut chargé seul de ces deux em-

(1) 5 Janvier 1701.
(2) Msts. de l'Evêque d'Agen.

plois, auxquels l'application & la capacité de Colbert & de Louvois avoient à peine suffi. Pourquoi Louis les réunit-il en sa personne ? pour les plus frivoles raisons ; il craignoit que, séparés, ils ne fussent exercés par deux hommes jaloux l'un de l'autre : il étoit accoutumé à celui-ci ; il le croyoit laborieux, il le connoissoit modeste : il espéroit de le former ; il se flattoit d'abréger le travail de moitié, en travaillant avec un seul : il comptoit établir entre ses Généraux & ses Ministres une harmonie qui le mettroit en état de commander de son cabinet ses armées sans trouble, sans contradiction, avec célérité. Il voulut simplifier la machine politique, & la démonta.

Ni ces grandes places, ni les leçons du Prince le plus magnanime n'éleverent l'ame de Chamillard: Il étoit né pour l'obscurité : il resta dans le mépris. Point de Ministre plus incapable que celui qui, maître de l'argent & de l'armée, ne sait pas devenir premier Ministre. Il précipita la France dans des malheurs, dont je ne commencerai le détail qu'après avoir narré la mort de Monsieur, celle du Comte d'Aubigné, & celle de Me. de Montespan, personnages qui appartiennent à ce que j'ai déja dit, mais qui sont

étrangers à ce qui me reste à dire, & que je réunis ici, quoique sortis du monde dans des temps fort différents; persuadé que de simples Mémoires ne sont point assujettis à l'ordre chronologique.

CHAPITRE VIII.

La mort de Monsieur, celle du Comte d'Aubigné, & celle de Me. de Montespan.

MAdame de Maintenon avoit entrepris la conversion de Monsieur, & se flattoit d'y réussir. Le P. de la Bourdonnaye son Confesseur le menaça de le quitter, s'il ne changeoit de vie. Cette sévérité réveilla les remords dans le cœur de ce Prince: il déplora ses déréglements, & réprima ceux de son fils. Il résolut de se retirer de la Cour, de fonder des Hôpitaux, & de ne plus penser qu'à son salut: la mort le surprit au milieu de ces projets.

Depuis quelques jours, il saignoit du nez, & cachoit cet accident aux Médecins, par aversion pour la saignée du bras. (1) Etant allé à Marly, il s'assit à

(1) 9 Juin 1701.

côté de Me. de Maintenon, en attendant que le Roi sortît du Conseil. Me de Maintenon le voyant triste & rêveur, lui demanda s'il avoit quelque chagrin. » Oui
» répond-il, en soupirant. Mais encore ?
» reprend-elle. Ce diable de Jubilé, dit
» le Prince, m'a fait faire des diables de
» réflexions. Il faut les cultiver, repart
» Me. de Maintenon : ce sont des avis
» de la grace. J'ai tant fait de mal, re-
» plique-t-il, que je ne sais, ma foi, pas
» comment expier tout cela. Dieu est
» juste, dit-elle, mais il est bon. Parbleu,
» ajoute le Prince, si je n'étois marié,
» je me retirerois de la Cour; on s'y
» damne sans s'en appercevoir. Ce n'est
» point, lui dit-elle, ce que Dieu exige
» de vous; votre état est d'édifier le mon-
» de, & non de vous enterrer dans un
» Cloître. Vous avez mis ordre à votre
» conscience? Oui, répond Monsieur :
» j'ai fait de mon mieux : mais croyez-
» vous qu'il suffise de ne plus pécher?"

Là-dessus, le Roi sort de son cabinet, on se met à table; il prend à Monsieur un saignement de nez, qui allarme toute l'assemblée. Fagon, à qui une longue expérience permet de parler aux Princes avec une dureté salutaire, lui dit : » Vous
» êtes menacé d'apoplexie; & vous ne

» pouvez être ſaigné trop promptement ». Le Roi tâche de réſoudre ſon frere à une ſaignée, & ne pouvant l'obtenir, lui dit: » Vous verrez ce que votre opiniâtreté » nous coûtera : on nous éveillera une » de ces nuits, pour nous dire que vous » êtes mort ». Monſieur ſe retire ſous prétexte de prendre un bain; il va à St. Cloud, où il ſoupe fort gayement. Sur la fin du repas, il demande à Me. de Ventadour d'une liqueur que le Duc de Savoye lui avoit envoyée. Me. de Ventadour ſe tourne vers lui pour en préſenter, & le voit au même moment tourner les yeux, & tomber ſans connoiſſance. On court à Marly. Le Roi arrive. Monſieur n'eſt déja plus qu'un cadavre.

Il fut ſincérement regretté. Le Roi l'aimoit. Leurs inclinations étoient différentes, mais n'avoient point produit cette antipathie que tous les Hiſtoriens ont ſoupçonnée. Ce ſoupçon eſt fondé ſur ce que Monſieur fut exclus du Conſeil & du commandement des armées. Ce fut ſon indiſcrétion qui l'écarta des affaires; & le Roi le lui fit ſentir. Monſieur ſoupant avec lui, témoigna beaucoup d'empreſſement pour un fruit nouveau : » Tenez, lui dit le Roi, piqué de ce qu'il avoit divulgué un ſecret du Conſeil, » mangez, car vous

» n'êtes pas plus maître de votre bouche » que de votre langue. " Cette brusquerie produisit dans l'amitié des deux freres un refroidissement dont on s'apperçut, mais qui ne dura pas. Quelque modéré que fût le Roi, il est constant, quoi qu'en dise l'Auteur du *Siecle de Louis XIV*, qu'il tint un propos fort avilissant pour les premieres Charges de la Cour. Il revenoit de la chasse, & vouloit quitter sa casaque : le Duc de **, qui étoit de quartier, ne s'étant pas trouvé-là, Blouin, valet-de-chambre, s'avança respectueusement : *Tirez, lui dit le Roi, valet pour valet.* Tous les assistants se regarderent. » Bon, dirent les malins, le Roi n'au» roit point lâché ce mot, si ce premier » Gentilhomme de la Chambre étoit Gen» tilhomme. "

Ceux qui fouillent dans le cœur des Princes, attribuent à la jalousie du Roi l'inaction où il laissa Monsieur durant la guerre. Ils disent que Louis, qui, en 1677, avoit fait le siege de Cambray, & chargé son frere de celui de St. Omer, fut si chagrin de la victoire complete que celui-ci remporta sur le Prince d'Orange, qu'il ne lui parla jamais de cette action, & parut attristé des cris du peuple : *Vive le Roi, & Monsieur qui a gagné*

gné la bataille. Ce fait semble démenti par le caractere de Louis XIV, généreux, maître de lui-même, fidele aux bienséances, & plus capable d'émulation que d'envie. Il est vraisemblable que Monsieur ne se soucia pas de commander; il aimoit la gloire, il aimoit encore plus les plaisirs; & il falloit plus d'une victoire pour persuader au public & à lui-même qu'un homme qui s'habilloit en femme, étoit propre au métier des Héros. Quoi qu'il en soit, les deux freres s'aimoient, & cherchoient à se plaire; Monsieur étoit le premier des flatteurs de Louis; & Louis toléroit ses déréglements. Dans une conversation où leurs cœurs s'épanchoient en liberté, le Roi lui demanda ce qu'on disoit de lui dans le monde: „ Que vous » ne vous communiquez pas, répondit » Monsieur. Et de moi, qu'en dit-on? » Que vous vous communiquez trop, » repartit le Roi ".

Le Duc de Chartres hérita de tous les biens & de toutes les prérogatives de son pere. Madame fut priée de renvoyer ses filles d'honneur, & fut servie par des femmes. Elle se rapprocha du Roi qui l'avoit toujours traitée avec froideur. C'étoit le seul cœur de la famille Royale que Me. de Maintenon n'avoit pu gagner.

Madame, toujours irritée du mariage de ſon fils, affectoit encore plus d'orgueil qu'elle n'en avoit. Etant allé voir la Ducheſſe de Bourgogne, lors de ſes premieres couches : » Je me retire, dit-elle, » en entrant, les odeurs que j'ai ſur moi » pourroient vous incommoder". Le Roi fut ſi offenſé de cette impertinence méditée, qu'il l'eût exilée, ſi Me. de Maintenon ne l'eût appaiſé. Quelques jours après, Madame alla la voir, & lui dit : » Je viens ici uniquement pour vous aſ- » ſurer qu'aujourd'hui je vous aime au- » tant que je vous ai juſqu'ici eſtimée : » vous m'en croirez aiſément, ſi vous » vous rappellez avec quelle franchiſe » j'ai dit autrefois que je vous haïſſois". Malgré ces avances de la Princeſſe à Me. de Maintenon, leur commerce d'amitié ne ſe paſſa qu'en conſeils d'une part, & en louanges ou remerciments de l'autre. Madame s'efforçoit à devenir dévote, & ne pouvoit y réuſſir. Elle ne s'étoit point défaite d'un penchant ſecret pour ſa premiere Religion, qu'elle n'avoit abjurée qu'au moment où elle fut conduite à l'Autel. On l'avoit ſourdement accuſée d'une correſpondance avec un Prêtre Calviniſte, ſans doute auſſi peu fondée, que celle dont Jurieu accuſoit Bayle avec

Me. de Maintenon (1). Dans ſa vieilleſſe, elle embraſſa toutes les pratiques de piété qu'elle avoit mépriſées : plus les ſens s'affoibliſſent, plus on a de beſoin de ces petites ſuperſtitions qui les amuſent.

Le Comte d'Aubigné étoit dans l'âge où elles deviennent néceſſaires. Il ſe retira dans une Communauté de Laïques : la ſolitude convenoit à ſon humeur ſauvage : il s'y fit un appartement ; & partageant ſon loiſir entre les devoirs de la Religion & les agréments de la vie, il y vécut en vieux pécheur qui veut aller au Ciel, mais le plus juſte qu'il lui eſt poſſible. L'Abbé Madot, élevé à St. Sulpice, ami

(1) Bayle, accuſé de tramer avec elle la ruine de la Religion Proteſtante, répondit, dans la Préface de ſa *Cabale chimérique* : *M. Bayle cherchant par tout Rotterdam cet homme qui s'eſt vanté, le verre à la main, de lui avoir donné une lettre de Me. de Maintenon, n'a pu encore ſavoir qui c'eſt : en attendant qu'il ſe montre, il le déclare faux témoin : car M. Bayle n'a jamais reçu ni directement ni indirectement, ni en temps de paix, ni en temps de guerre, ni lettre ni aucune choſe que ce puiſſe être de cette Dame. Peut-être ne ſait-elle pas qu'il y ait au monde ni un Bayle, ni un Jurieu : & ſans doute ſi elle venoit à ſavoir qu'elle a été mêlée dans leur querelle, les réfugiés lui paroîtroient ou bien foux ou bien méchants de la faire ſi facile à écrire.*

du célebre La Chetardie, Supérieur de cette Communauté, s'empara de son esprit. Me. de Maintenon se chargea de la régie de ses biens & du payement de ses dettes. L'Evêque de Chartres, La Chetardie, le P. Bourdaloue, obtinrent du vieillard, à force d'importunités, qu'il se réduiroit à dix mille liv. de rente. D'Aubigné, qui ne péchoit plus, parce qu'il n'avoit ni la force ni l'occasion de pécher, parut un Saint à la Communauté dont il étoit le bienfaicteur. Me. de Maintenon pria l'Abbé Madot de continuer ses soins. Le Directeur & le dirigé devinrent inséparables : & d'Aubigné fit enfin par goût les actes de Religion qu'il n'avoit faits que par bienséance, & peut-être par foiblesse.

Sa santé étoit depuis quelques mois fort languissante. Il alla aux eaux de Vichy, & fut accompagné par l'Abbé Madot. Là il tomba malade. Son ami lui annonça qu'il n'avoit que quelques moments à vivre. Le Comte d'Aubigné reçut cet arrêt avec autant de tranquillité que s'il avoit toujours bien vécu. Il montra de grands sentiments de foi, de justice & de pénitence. L'Abbé Madot, dépositaire de ses dernieres volontés, vint en diligence annoncer à Me. de Mainte-

non qu'elle avoit un frere dans le Ciel; de sorte qu'elle apprit à la fois ce qui pouvoit l'affliger le plus vivement & ce qui devoit la consoler. Elle pria le Roi de donner une Abbaye à l'Abbé Madot.

Cet Ecclésiastique, indifférent pour les richesses tant qu'il avoit été dans la pauvreté, méprisa la pauvreté dès qu'il fut riche. Il engagea Me. de Maintenon à demander pour lui l'Evêché de Tournay, vacant par la mort de M. de Coëtlogon. Le Roi l'y nomma. Le P. de la Chaise lui représenta que le Chapitre composé de Gentilshommes, obéiroit avec peine à un bourgeois. Madot demanda l'Evêché de Belley, & l'obtint : il demanda une seconde Abbaye, & l'obtint encore : il demanda des lettres de cachet contre ses Chanoines; on lui en accorda. Me. de Maintenon crut que les desirs de cet homme insatiable étoient enfin remplis. Mais chaque jour de nouvelles lettres de Belley lui demandoient de nouveaux services. Elle entroit avec reconnoissance dans tous les besoins du saint Evêque, non sans murmurer qu'il lui fît payer si chérement le salut de son frere. Enfin, Madot prétendit à un Evêché plus considérable; & pour intéresser sa pitié, lui dit que l'air trop vif des montagnes de

Belley étoit contraire à ſa poitrine, & qu'une tranſlation dans un climat plus doux la rétabliroit. Me. de Maintenon qui lui voyoit l'embonpoint de la plus brillante ſanté, & qui d'ailleurs eſtimoit les Evêchés par les fatigues & non par les revenus, lui répondit : » Vous ne pou-» vez, dites-vous, vivre long-temps à » Belley, eh bien, Monſieur, apprenez » à y mourir ".

Me. de Monteſpan ne l'avoit pu encore apprendre. Elle paſſoit l'hyver à Paris, & l'été en Poitou : toujours mal où elle étoit, toujours bien où elle n'étoit pas, croyant que Dieu oublieroit ſes péchés ſi elle en perdoit la mémoire, & craignant qu'ils ne lui fuſſent jamais pardonnés, toutes les fois qu'elle ſe les rappelloit : pourſuivie par ſes remords, & tâchant de les appaiſer par quelques aumônes : ſi orgueilleuſe, qu'elle diſputoit le pas aux Princeſſes Lorraines, comme ſi le titre d'ex-maîtreſſe du Roi donnoit un rang; & ſi humble, qu'elle montroit une eſpece de joie, quand ſes domeſtiques lui manquoient de reſpect. Quoiqu'éloignée de la Cour depuis vingt ans, elle avoit conſervé tous les défauts qu'elle y avoit acquis, la molleſſe, la biſarrerie, la défiance, & ſur-tout l'ambition : tant il eſt

dangereux de donner à notre ame de mauvais plis ! Dès qu'on put ſe moquer d'elle impunément, La Bruyere la peignit, dans ſes *Caracteres*, encore idolâtre de ſa beauté, en contemplant les reſtes précieux avec complaiſance, & demandant à ſoixante ans à ſon Médecin, pourquoi ces rides, cet eſtomac ſi foible, cette humeur chagrine ? Elle entra, par vanité & par inquiétude, dans la cabale des Janſéniſtes, qui la comparerent à Me. de Longueville, & la célébrerent comme une Sainte du parti : ces gens-là ont toujours eu de plaiſants Saints ! Le Roi ſut par Mr. de Pontchartrain cette nouvelle, qui effaça de ſon cœur tout ſentiment d'eſtime ou d'amitié, s'il y en reſtoit encore.

Elle alloit toutes les années aux bains de Bourbon : elle y cherchoit la ſanté, & y trouva la mort. S'étant fait ſaigner mal-à-propos, elle fut attaquée d'un tranſport au cerveau, qui joint à d'autres accidents, ôta toute eſpérance aux Médecins. Sur le champ, on dépêche un courier au Marquis d'Antin, pour l'avertir du danger où eſt ſa mere. Dès qu'elle eut la tête plus libre, ſes femmes lui dirent qu'elle étoit très-mal. Elle les gronda fort, & ſoutint au Prêtre, au Médecin, à ſes domeſtiques, qu'elle n'étoit point malade.

Le Marquis d'Antin arrive en poſte; & ſans deſcendre de ſa chaiſe, ſans s'informer comment ſa mere ſe porte, il demande ſa caſſette. On la lui donne : on lui dit que Me. de Monteſpan n'en confie la clef à perſonne, & la porte toujours ſur elle. Il monte vîte dans ſon appartement, cherche la clef dans le ſein de ſa mere agoniſſante, vuide la caſſette, la referme, & part ſans donner aucun ordre, ſans témoigner ni curioſité, ni ſurpriſe, ni regret, ni pitié. Quelques heures après, Me. de Monteſpan expira.

Elle avoit ordonné dans ſon teſtament, que ſes entrailles ſeroient portées à la Communauté de St. Joſeph. Elles jettoient une ſi grande puanteur à cauſe de la chaleur de la ſaiſon, que le porteur revint ſur ſes pas, & alla les remettre aux Capucins de Bourbon. Le Pere Gardien, infecté de cette odeur, les jetta aux chiens. Quand on apprit à la Cour ce qu'étoient devenues les entrailles de Me. de Monteſpan, on en plaiſanta; un de ſes anciens amis dit : *Eſt-ce qu'elle en avoit?*

Ainſi finit cette femme célebre par ſa beauté, par ſon crédit, par ſes égarements, & par ſes malheurs. Elle eut mille qualités, & pas une vertu; mille défauts, & pas un vice. Elle fit le déshonneur de

ſon mari, ternit la gloire de ſon amant, & s'enrichit de la miſere de ſes concitoyens. Ni le Roi, ni le peuple, ni ſes enfants ne la regretterent: elle paſſa la moitié de ſa vie dans la faveur, & l'autre moitié dans le mépris, plus honteuſe de ſes fautes que pénitente. Son regne fut ſi funeſte à nos peres, qu'on peut le regarder comme une punition du Ciel contre la France. Sa mort fut marquée par tant de circonſtances effrayantes, qu'elle parut être un de ces coups de la Providence, qui daigne quelquefois ſe juſtifier auprès des foibles, & confondre l'incrédulité des ſages, ſoit en frappant de ſa main des peuples entiers, ſoit en refuſant aux pécheurs publics les conſolations de la grace & les ſentiments de la nature.

Fin du Tome quatrieme.

TABLE
DES MATIERES

Contenues dans ce Tome quatrieme.

A.

ACADÉMIE d'Angers, 20
Agreda, (Marie d') 67
Alexis, (le P.) Cordelier, 283
Alléaume, (le P.) 38
Altieri, Cardinal, 81
Antin, (le Marquis d') 144. 295
Argenson, (M. d') Lieutenant de Police, 225. 244.
Armagnac, (M. d') 270
Aubigné, (Charles, Comte d') 262. Sa mort, 291. 292.
Aubigné, (Mlle. d') 148. 150. Son mariage, 205 *& suiv.*
Aumale, (Mlle. d') 156. 259
Autriche, (Anne d') 8
Ayen, (le Comte d') 207. 210. 212. 213

B.

BARBÉZIEUX, Ministre, 141. 169. 278. Sa mort, 283.
Barillon, Evêque de Luçon, 19
Bayle, 292
Beaufort, (l'Abbé de) 50
Beaumont, (l'Abbé de) 103

Beauvilliers, (Me. de) 153
Beauvilliers, (le Duc de) 19. 52. 70. 87. 104. 128. 141. 183.
Beauvilliers, (la Ducheſſe de) 14. 84. 153
Berlips, (la Comteſſe de) 252
Berry, (le Duc de) 210
Béthune, (le Duc de) 16
Billets de Confeſſion; motif de leur établiſſement, 195 *& ſuiv.*
Blanſac, (Me. de) 225
Blouin, Valet de chambre, 288
Boileau, (l'Abbé) 22. 44
Bolingbroeke, (Me. de) 263
Boſſuet, (M.) 20. 22. 34. 43. 44. 46. 48. 51. 55. 56. 58. 64. 67. 69. 70. 73. 74. 76. 82. 83. 86. 87. 88. 93. 95. 96. 99. 105. 107. 111. 115. 198. 249.
Boſſuet, (l'Abbé) neveu du précédent, 97. 99. 108
Boucherat, Chancelier. Sa mort, 269.
Boufflers, (le Maréchal de) 123
Bouillon, (le Card. de) 81. 98. 99. 101. 107. 112.
Bouju, (Me. de) 156
Bourbon, la Ducheſſe de) 224 *& ſuiv.*
Bourdaloue, (le P.) 27. 31. 37. 72. 155. 171. 292.
Bourdelot, Médecin, 153
Bourdonnaye, (le P. de la) 285
Bourgogne, (le Duc de) 19. 50. 53. 123. 127. Son mariage, 145. *& ſuiv.* 160. 175.
Bourgogne, (la Ducheſſe de) 124. 145 *& ſuiv.* Son mariage, 157. 160. 210. 212.
Brancas, (le Duc de) 216
Brias, (M. de) Archevêque de Cambray. 52
Briſacier, (l'Abbé de) 28. 30. 37. 117. 171
Brunet, (le Préſident) 56
Bruyere, (la) 34. 295
Bury, (Me. de) 233
Buſſy, 231

C.

CALLIERES, (Me. de) 141
Casteja, (Mlle. de) 156
Catalan, 88
Catinat, (M. de) 145
Catos, Femme de chambre de Me. Guyon, 11
Caylus, (M. de) 153. 156. 252
Cazanata, Cardinal, 109
Chaise, (le P. de la) 13. 28. 66. 72. 77. 80. 81. 95. 97. 115. 132. 154. 181. 182. 184. 186. 190. 193. 194.
Chaise, (le Comte de la) 182
Châlons, (M. de) 37. 44. 45
Chamillard, (M. de) Ministre, 269 *& suiv.* 284.
Chanterac, (l'Abbé de) 99. 108
Chanvalon, (le Marquis de) 13
Charles II, Roi d'Espagne, 167
Charonier, (le P.) Jésuite, 82
Charost, (le Duc de) 15
Charost, (la Duchesse de) 14. 17
Chartres, (le Duc de) 289
Chartres, (l'Evêque de) 40. 55. 80. 86. 91. 100. 108. 113. 123. 292.
Châteauneuf, Ministre, 169
Cheron, Official, 11
Chetardie, (la) Curé de St. Sulpice, 171. 291
Chevreuse, (le Duc de) 38. 47. 58. 104
Chevreuse, (Me. de) 14. 84
Choin, (Mlle. de) 232 *& suiv.* 256
Cibo, (le Cardinal) 81. Sa mort, 112.
Clermont, (le Comte de) 240
Colbert, (M.) 280
Combe, (D. François de la) 2. 11. 13. 84. 108
Comte, (le P. le) Jésuite, 115. 116. 117. 120. 155.

Conti, (le Prince de) 208
Conti, (la Princesse de) 222. 232. 234. 236. 238. 240. 242.
Corbinelli, Philosophe, 225
Courtaumer, (Me. de) 222
Créci, (M. de) 141
Créquy, (la Duchesse de) 153

D.

DANGEAU, (le Marquis de) 151
Dangeau, (la Marquise de) 156
Descamps, (l'Abbé) 187
Desmarais, (l'Abbé) 171
Desmarets, Ministre, 280
Drou, (le) Evêque, 99
Duguet, (l'Abbé) 23

E.

EDIT de Nantes, 175
Emeric, (le P. d') Jésuite, 154. 186
Enclos, (Ninon de l') 265
Epinoy, (Me. d') 233. 236. 238. 241. 242. 249. 243. 253. 255.
Estrées, (le Maréchal d') 212
Eugene, (le Prince) 123

F.

FAGON, premier Médecin, 131. 286
Felix, premier Chirurgien, 131
Fénelon, (l'Abbé de) 17 *& suiv.* 25. 26. 28. 30. 33. 36. 38. 42. 44. 47. 48. 50. Archevêque de Cambray, 52 *& suiv.* opposé à Bossuet, 56 *& suiv.* 64. Son livre sur l'explication des maximes des Saints, &c. 66. *& suiv.* Il consent

à un accommodement, 73 *& suiv.*; prend Rome pour juge, 79 *& suiv.*; est renvoyé dans son Diocese, 83 *& suiv.* Ecrits pour & contre, 89 *& suiv.* 93; son livre examiné à Rome, 98 *& suiv.*; sa disgrace, 103. *& suiv.*, son crime, 110, 128; est condamné, & se soumet, 109 *& suiv.* 118. 119. Vraie cause de sa disgrace, 126 *& suiv.* Sa mort, 135. 171.
Fléchier, Evêque de Nîmes, 44
Fleury, (l'Abbé) 68. 88
Fleury, (M. Jolly de) 264
Fontenelle, (M. de) 265
Fouquet, 16
Fouquet, Comte de Vaux, 38. NB. Dans la note de cette page, lisez *oncle* au-lieu de *pere*.
François de Sales, (St.) 90
Froulé, (le Chevalier de) 175

G.

Gaillard, (le P.) 22. 63
Gentet, (le P.) Jésuite, 119
Glapion, (Me. de) 228. 255
Gobelin, 12. 27. Sa mort, 31. 51.
Gondrin, (le Marquis de) 213
Grammont, (le Comte de) 63. 220. 268
Grammont, (la Comtesse de) 158
Grignan, (la Comtesse de) 91
Guiche, (la Duchesse de) 34. 44. 84. 156
Guillaume, Prince d'Orange, 219
Guillaume III, 137. 140. 144. 163. 267. 269
Guion, (Me.) 2 *& suiv.* Enfermée & élargie, 11 *& suiv.* Un de ses songes, 17 *& suiv.* Progrès qu'elle fait, 23 *& suiv.* 33 *& suiv.* Elle se retire du monde, 38 *& suiv.* Sa doctrine est jugée par des Commissaires, 43 *& suiv.* Conférences d'Issy à son sujet, 47 *& suiv.* Elle

travaille à se justifier, 56 & *suiv.* Se soumet, 58 & *suiv.*; est conduite à Vincennes, 60 & *suiv.* 66; envoyée à la Bastille, 84 & *suiv.* Assemblée du Clergé à son sujet, 94.
Guise, (le Prince de) surnommé *le Sourdaut*, 208

H.

HAMILTON, (le Comte, 267
Harcourt, (la Princesse d') 15. 158. 208. 210
Harcourt, (le Duc d') 157
Harcourt, (la Duchesse d') *ibid.*
Harcourt, (le Marquis d') 252
Harlay, (M. de) de Chanvalon, 8 & *suiv.* 13. 46. Sa mort, 62 & *suiv.*
Harlay, (M. de) 141
Havrincourt, (le Marquis d') 134. 156
Haussi, (Me. d') 266
Hebert, Curé de Versailles, 19. 44. 64. 69. 75. 83. 130. 132. 190.
Huguenots, (les) 196. 202. 203
Huguetan, Libraire, 138

I.

JACQUES II, Roi d'Angleterre, 137. 141
Jansénistes, (les) 104. 133. 135. 187. 295
Janson, Cardinal, 52. 80. 81
Jésuites, (les) 27. 31. 41. 64. 65. 69. 132. 185. 205.
Innocent XII, Pape, 100. 102. 108. 109. 282
Jolly, (M.) 37
Jolly de Fleury, (M.) 264
Jonchere, (Me. la) 23
Jurieu, 93. 111. 291

L.

Lami, (le P.) 57
Lancé, (la Marquise de) 80
Lande, (Me. de la) 156
Langeron, (l'Abbé de) 85. 88. 103
Lasseau, (M.) Prêtre de la Mission, 12
Lastic, (Mlle. de) 150
Laval, Evêque de la Rochelle, 19
Léopold, Empereur, 269
Lesdiguieres, (la Duchesse de) 46. 63
Longueville, (Me. de) 293
Louvois, (M. de) 165. 175. 274
Lude, (la Duchesse du) 153. 158. 161
Luxembourg, (le Duc de) 165

M.

Madame, mere du Duc d'Orléans, 258. 289
Mademoiselle, 217
Madot, (l'Abbé) 291. 292. Evêque de Belley, 293.
Maigre, (Me. le) 23
Mailly, (la Comtesse de) 153
Maine, (le Duc du) 144
Maintenon, (Me. de) accusée d'avoir voulu rendre son mariage public, & justifiée, 114 & *suiv.*
Maisonfort, (Me. de la) Chanoinesse de Poussay, 12. 14. 36. 40. 67. 87. 92.
Marais, (Godet des) Abbé, 27 & *suiv.* Evêque de Chartres, 32. 34. 41. 52. 55. 58. 61. 77. 107. 113. 177.
Marie-Adélaïde de Savoie, Duchesse de Bourgogne, 146. Voyez *Bourgogne* & *Savoie*.
Marie d'Agreda, 67

Marsan, (M. de) 226
Mazarin, Cardinal, 167. 208. 271
Ménager, (M.) 223
Merinville, (M. de) Evêque de Chartres, 123
Miramion, (Me. de) 13. 15. 17
Molinos, - 3. 13. 26. 68. 109
Monaco, (le Prince de) 112
Monseigneur, 117. 124. 217. 224. 234. 236. 238. 241. 243. 244. 246. 247. 249. 251. 254. 255.
Monsieur, sa mort, 285 *& suiv.*
Montchevreuil, (la Marquise de) 15
Montespan, (Me. de) 8. 157. 168. Sa mort, 294. *& suiv.*
Mortemar, (le Duc de) 19
Mortemar, (la Duchesse de) 14. 44. 84
Mothe, (le P. de la) Barnabite, 13

N.

NANGIS, (le Marquis de) 142
Nevers, (le Duc de) 91
Neuville, (le P. de la) Jésuite; 170
Nicole, (M.) 22. 37
Noailles, (le Maréchal de) 65. 144. Duc, 205. Son mariage avec Mlle. d'Aubigné, 211.
Noailles, la Duchesse de) 65. 210.
Noailles, (Louis-Antoine de) 52, Archevêque de Paris, 64. *& suiv.* 75. 80. 83. 88. 100. 115. 154. 177. 184. Cardinal, 185. 186. 188. 198. 202. 205. 110.
Noailles, (l'Abbé de) 66
Normanville, (Mlle. de) 156
Noyer, (Me. du) 119

O.

OSMOND, (Mlle. d') 134. 150. 156. 160. 255.

P.

*P*AIX de Riſwick, 162 & *ſuiv.*
Paſquin, 112
Péréfixe, Hiſtorien, 8
Perou, (Me. du) 35. 125
Phelippeaux, (l'Abbé) 98. 119
Pirot, (l'Abbé) 67. 94
Polignac, (l'Abbé de) 282
Ponthartrain, Contrôleur-Général, 70. 81. 141. 169. 175. 179. 267. Chancelier, 269. 295.
Pope, 5

Q.

*Q*UESNEL, (le P.) Prêtre Oratorien, 33
Quiétiſme, (le) 1 & *ſuiv.* 11 & *ſuiv.* 23 & *ſuiv.* 33 & *ſuiv.* 56. 69. 73 & *ſuiv.* 109.
Quinault, 67

R.

*R*AISIN, (la) Actrice, 223
Ramſai, (M. de) 106
Rancé, (l'Abbé de) 44
Religionnaires, (les) 196. Voyez *Huguenots.*
Rheims, (l'Archevêque de) 54. 63. 283. Voyez *Le Tellier.*
Richelieu, (le Duc de) 216
Rochefoucault, (le Duc de la) 212. 222
Roſe, (la Sœur) 44
Rouillé, (le Préſident) 280
Roure, (la Comteſſe du) 217 & *ſuiv.* 222
Rouſſeau, 206
Rudolovic, Evêque, 99
Rue, (le P. de la) Jéſuite, 72. 132. 155

S.

Sacerdoti, (le Juif) 138
Saint-Fremont, (le Comte de) 156
Scarron, (l'Abbé) 31
Seignery, (le P.) 72
Soiſſons, (le Comte de) 208
Sully, (la Ducheſſe de) 84
Surville, (le Marquis de) 216

T.

Télémaque, (les Aventures de) Ouvrage funeſte à ſon Auteur, 18. 127 *& ſuiv.* 151.
Tellier, (Maurice le) Archev. de Rheims, 70. 198. Voyez *Rheims.*
Tellier, (le P.) Jéſuite, 135
Teſſé, (le Comte de) 153
Themiſeuil de St. Hyacinthe, 97
Thyrſus-Gonzales, (le P.) Général des Jéſuites, 186.
Tiberge, (M. l'Abbé) 28. 30. 37. 115.
Tonnancourt, (Mlle. de) 156
Torci, (le Marquis de) Miniſtre, 79. 81. 278.
Toulouſe (le Comte de) 213
Tour, (Me. de) 92
Treville, (M.) 23
Tronſon, (l'Abbé) Supérieure de St. Sulpice, 18. 37. 44. 45.
Turenne, (le Prince de) 218

V.

Valentinois, (la Ducheſſe de) 226
Valincourt, 171
Valliere, (Me. de la) 234. 241. 258

Valliere, (le Marquis de la) 213
Valois, (le P.) Jéſuite, 20. 84. 103
Vaudemont, (le Prince de) 144
Vendôme, (Céſar, Duc de) 123
Ventadour, (Me. de) 153. 287
Victor-Amédée, 145. 195
Vieuville, (Me. de la) 153
Vieux, (Mlle. des) 93. 95
Villacerf, (le Marquis de) 153
Villeroi, (le Maréch. de) 143
Villeroi, (M. de) Evêq. de Chartres, ſa mort, 32
Villette, (le Marquis de) 263
Vincent de Paul, 8
Voltaire, (M. de) 5. 95. 127. 165. 211. 253. 265. 288.

Fin de la Table des Matieres du Tome IV.

DC 130 M2L2 1778 t.4

[La Beaumelle, Laurent Angliviel de]
Mémoires et lettres
[Nouv. éd.]

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY